



Anael Finance WS

Règlements Automatiques

Version V4R5

Documentation utilisateurs

Copyright © 2023 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Anale Finance WS V4R5

Date de publication : 9 février 2023

Code du document : code_document (facultatif)

Table des matières

À propos de ce manuel	7
Public concerné	7
Organisation.....	7
Documents liés	8
Contacter Infor	9
Chapitre 1 Principe général	10
Chapitre 2 Paramétrages.....	12
Codes chemin.....	12
Textes des maquettes d'édition.....	13
Société.....	13
Moyen de paiement.....	14
Format RIB	19
Les tiers	21
RIB tiers.....	21
Contact du tiers	26
Détail des banques de la société	27
Pools bancaires.....	32
Comptes automatiques.....	32
Motifs économiques.....	34
Paramètres VCOM	34
Correspondance Banques VCOM.....	36
Paiement TVA et URSSAF.....	36
Paramétrage de la copie du mail envoyé aux Fournisseurs.....	37
Balise SMTPFromInCcRgt.....	37
Chapitre 3 Mise à jour des Bons à Payer	39
Principe.....	39
Chapitre 4 Règlements Automatiques.....	42

Principe.....	42
Extraction des enregistrements.....	48
Modification des enregistrements.....	56
Onglet des demandes en cours.....	56
Onglet « Entête ».....	59
Onglet « Détail ».....	61
Constitution des règlements.....	68
Comptabilisation des chèques.....	76
Chapitre 5 Annexes.....	79
Exemples d'éditions.....	79
Liste des bons à payer.....	80
Etat récapitulatif des bons à payer.....	81
Liste des règlements fournisseurs par moyen de paiement.....	82
Liste des règlements sur des tiers sociaux « URSSAF et TVA ».....	83
Liste des règlements fournisseurs par moyen de paiement - Anomalies.....	84
Liste des anomalies sur des tiers sociaux « URSSAF et TVA ».....	85
Le récapitulatif des règlements.....	86
Lettre chèque.....	87
Billet à ordre avec fond.....	88
Billet à ordre sans fond.....	88
Lettre règlement – Virement domestique.....	90
Lettre règlement – Virement international.....	91
Lettre règlement – Virement commercial.....	92
Liste détaillée des virements commerciaux.....	93
Lettre règlement – Virement SEPA.....	94
Lettre règlement – Virement SEPA sur un tiers « URSSAF ».....	95
Lettre règlement – Virement SEPA sur un tiers « TVA ».....	96
Lettre règlement à la banque – Virement papier.....	97
Envois par mail.....	98
Chapitre 6 Transmissions bancaires.....	101
Transmissions bancaires.....	101
Virements domestiques :.....	103
Virements internationaux :.....	106
Virements commerciaux :.....	109
Virements SEPA.....	112
Chapitre 7 Autres Traitements.....	117
Intégration des écritures.....	117

Lettrage automatique..... 118

À propos de ce manuel

Cette documentation présente les fonctionnalités des règlements automatiques qui reposent sur les principes suivants :

- Mise à jour des BAP
- Extraction des enregistrements
- Modification des enregistrements
- Constitution des règlements (avec envoi par mail possible)
 - o Contrôle des paramètres et rejet des règlements si des anomalies sont constatées
 - o Listes de contrôle
 - o Edition des lettres fournisseurs avec ou sans titre de paiement en pied de relevé
 - o Génération des écritures de règlements dans FMINTEGRATION
 - o Marquage des écritures traitées par la mention « RGTxxxx » dans l'affectation 2 et 3.
 - o Création des PDF à envoyer par mail aux tiers.
- Comptabilisation des chèques
- Transmissions bancaires des fichiers de virements.

Public concerné

Utilisateurs comptables d'Infor Anael Finance Ws

Organisation

Ce tableau décrit les chapitres de ce manuel :

Chapitre	Description

Documents liés

Vous pouvez trouver les documents dans la section relative à la documentation produit sur le portail Infor Support Portal, tel que décrit dans la section « Contacter Infor », page 8.

1.0	30 avril 2008	Claudie Enez	Création du document
1.1	30 oct. 2008	Jérôme Mailley	Mise en forme
1.2	Mars 2010 Octobre 2010	Brigitte Quevedo Claudie ENEZ	V4R3 : Ajout virements SEPA V4R3 : Ajout des règlements partiels et acomptes
1.3	Juin 2011	Brigitte Quevedo	Compléments sur le détail banque
2.0	Janvier 2012	Ingrid MARY	Application du nouveau modèle Word
2.0	Mai 2012	Claudie ENEZ	V4R4 : Gestion des événements
2.1	14 Juin 2012	Claudie ENEZ	V4R4 : critères complémentaires (extraction)
2.2		Claudie ENEZ Brigitte Quevedo	V4R5 Nouveau modèle Word Critères complémentaires (en modification, et en constitution des règlements) Tous les virements SEPA (pain 001.001.03) Tiers sociaux URSAFF & TVA - Norme
2.3	Janv 2014	Brigitte Quevedo	V4R5 : Màj Bap et BIC facultatif
2.4	Janvier 2016	Claudie ENEZ	V4R5 :
2.4 bis	Janvier 2022	Claudie ENEZ	V4R5 : Balise SMTPFromInCcRgt :

Contacter Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <https://concierge.infor.com> et créez un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version sur le portail Infor Support Portal. Pour accéder à la documentation, sélectionnez **Rechercher > Parcourir la documentation**. Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce portail afin de prendre connaissance des mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Chapitre 1 Principe général

Ce traitement a pour objectif d'aborder les règlements automatiques fournisseurs (RAF). Ce traitement est décomposé en deux grandes parties : Mise à jour des Bons à payer d'une part, et les règlements automatiques d'autre part. Les RAF sont subordonnés à un certain nombre de règles de paramétrage et de contraintes fonctionnelles.

Les options du menu sont les suivantes :

Menu « **REGLER** »

Règlement Tiers

- > Mise à jour des BAP
- > Règlements automatiques

Avant de lancer les règlements automatiques, il est possible de procéder à la phase de préparation des règlements automatiques par la « Mise à jour des bons à payer ». Ce traitement permet de modifier les dates d'échéances, moyen de paiement, bon à payer sur les pièces comptables des tiers.... Ces modifications impactent directement les historiques comptables (FMJOR et FMHISTORAUXXI).

Le traitement des règlements automatiques permet ensuite d'extraire les enregistrements (factures, avoirs etc..) des tiers en fonction des critères de sélection. Seules les pièces de type comptable sont prises en compte dans l'extraction.

Les enregistrements sélectionnés peuvent faire l'objet d'une modification dans le fichier de travail FMBAP (pointage ou dépointage des pièces comptables, suppression d'un ou plusieurs écritures individuelles, suppression d'un ou plusieurs tiers).

La constitution des règlements permet ensuite d'éditer des titres de paiement puis, de comptabiliser les écritures de règlements tiers dans le fichier des écritures interfacées FMINTEGRATION.

Les pièces qui sont réglées au tiers sont marquées dans les zones Affectation 2 et 3 (sur les lignes de tiers) par la mention RGTxxxx dans les historiques comptables afin d'éviter toute nouvelle sélection.

Un lettrage automatique sur la zone Affectation 2 doit être impérativement lancé afin de lettrer les comptes de tiers de manière effective dans les historiques comptables (FMJOR et FMHISTORAUXXI).

Les principales étapes de ce traitement sont les suivantes :

- Mise à jour des bons à payer

- Extraction des enregistrements
- Modification des enregistrements
- Constitution des règlements
- Comptabilisation des chèques
- Transmissions bancaires :
 - Virements domestiques
 - Virements internationaux
 - Virements commerciaux (format XRT)
 - Virements SEPA

En version V4R3, les règlements automatiques permettent désormais d'exploiter les fonctionnalités suivantes :

- Les virements SEPA
- Les règlements partiels et acomptes

En version V4R4, la gestion des événements est désormais prise en compte dans la phase d'extraction des enregistrements, et dans la modification des enregistrements. Les événements peuvent être de type bloquant ou non bloquant.

Des critères complémentaires permettent d'affiner l'extraction des enregistrements dans les règlements automatiques tiers. Ces critères complémentaires correspondent aux codes catégories, statistiques, commerciaux, responsable, groupe, région, pays. Ils sont recherchés dans la table des tiers.

Chapitre 2 Paramétrages

Afin de mener à bien le traitement de Règlements Automatiques Fournisseurs, certaines tables de paramétrages doivent être mises à jour.

Les différentes tables à mettre à jour sont les suivantes (en fonction des codes modules):

- Les codes chemin
- Textes des maquettes d'édition
- Fiche société
- Les moyens de paiement et maquettes d'édition
- Les domiciliations des tiers
- Les banques (détail)
- Les pools bancaires
- Les comptes automatiques
- Motifs économiques
- Paramètres VCOM
- Correspondances banques VCOM

Codes chemin

Menu Paramétrer / Codes Chemins

Le code chemin associé au code

- « TXT » doit être renseigné. Ce chemin permet de rechercher les textes personnalisés qui sont édités sur les différentes maquettes d'édition (lettres-chèques, Billet à ordre, lettre-règlement etc.).
- « LST » doit être renseigné. Il permet de rechercher les maquettes d'édition
- « SEP » doit être renseigné Il permet de définir le répertoire qui contiendra le fichier .xml des virements SEPA.

Textes des maquettes d'édition

Serveur / Répertoires de la Finance / sous-répertoire TXT

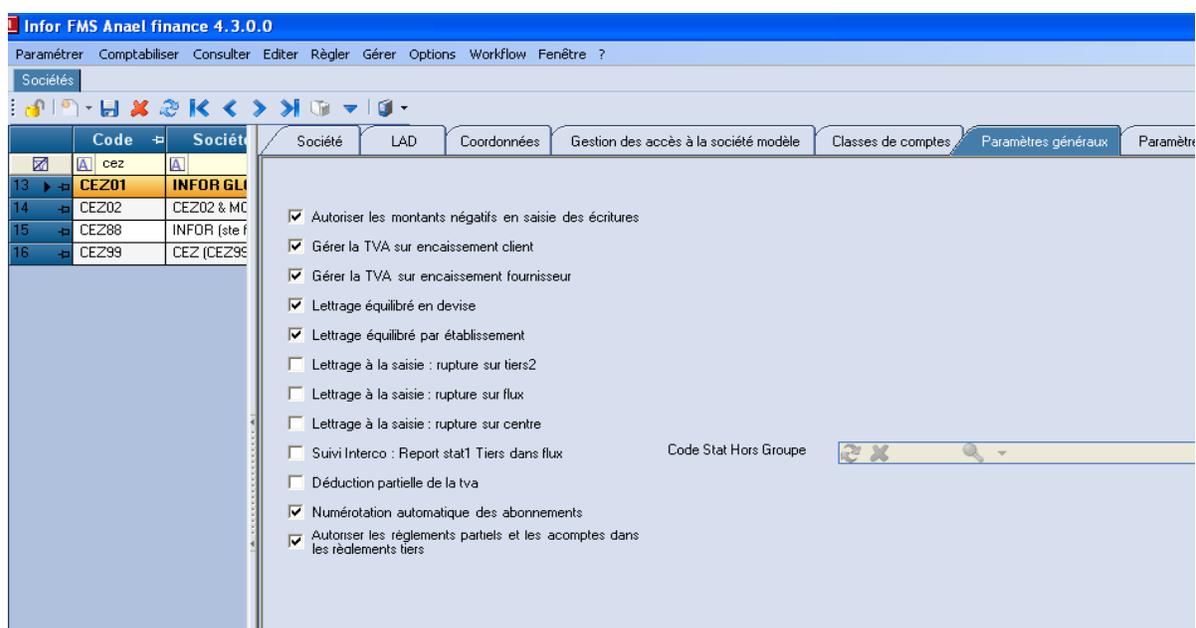
Les textes personnalisés associés aux différentes lettre-chèque, lettre-BO, lettre-règlement doivent être paramétrés dans le répertoire associé au chemin .TXT.

Société

Menu Paramétrer / Sociétés

Pour gérer les règlements partiels et les acomptes dans les règlements automatiques tiers, la zone « Autoriser les règlements partiels et les acomptes dans les Règlements Tiers » est ajoutée dans le fiche société (Onglet paramètres généraux).

- Si cette zone est cochée, l'utilisateur a le droit de saisir des règlements partiels et des acomptes dans les règlements automatiques tiers. Les zones réservées à la saisie des règlements partiels sont démasquées en « Modification des enregistrements » (tableur détail). Les boutons « Demande d'acompte » et « Création d'acompte » sont alors accessibles en « Modification des enregistrements ».
- Si cette zone n'est pas cochée, les zones réservées à la saisie des règlements partiels ne sont pas affichées en « Modification des enregistrements » (tableur détail). Les boutons « Demande d'acompte » et « Création d'acompte » ne sont pas accessibles en « Modification des enregistrements ».



Moyen de paiement

Menu Paramétrer / Références Auxiliaires / Moyens de paiement

Les moyens de paiement se présentent comme suit :

Onglet « **Moyen de paiement** » :

	Société	Moyen	Libellé long	Libellé court
1	CEZ01	1	LCR traite en pied	LCR traite en pied
2		3	LCR magnétique	LCR magnétique
3		4	Lettre chèque	Lettre chèque
4		6	Virement national	Virement national
5		7	Virement papier	Virement papier
6		9	Prélèvement	Prélèvement
7		C	BOR	BOR
8		D	Autres	Autres
9		V	Virement SEPA	Virement SEPA
10		VC	Virement commerc	Virement commerc
11		VD	Virement domesti	Virement domesti
12		VI	Virement internatio	Virement internat.
13		VP	Virement papier	Virement papier
14	MOD1	04	CHEQUE MOD1	CHEQUE MOD1
15		09	PRELEVEMENT	PRELEVEMENT M
16		B0	BILLET A ORDRE	BILLET A ORDRE
17		T1	TRAITE SOUMIS	TRAITE SOUMISE
18		T2	TRAITE ACCEPT	TRAITE ACCEPTE

Configuration panel details:

- Société: CEZ01
- Code: VD
- Libellé long: Virement domestique
- Libellé court: Virement domestique
- Caractéristique: 4 Virement
- Code acceptation: [dropdown]

Onglet « **Règlements** » :

Configuration panel details:

- Règlement par échéance
- Moyen substitution si à vue: [dropdown]
- Moyen substitution si montant mini: [dropdown]
- Relevé au fournisseur
- Support magnétique bancaire
- Format bancaire: Virements domestiques ordinaires
- Maquette d'édition: LettreRGLT.lst
- Avec Fond
- Texte début des règlements: VD_Haut.txt
- Texte fin des règlements: VD_Bas.txt

Onglet "Relevés" :

	Société	Moyen	Libellé long	Libellé court
1	CEZ01	1	LCR traite en pied	LCR traite en pied
2		3	LCR magnétique	LCR magnétique
3		4	Lettre chèque	Lettre chèque
4		6	Virement national	Virement national
5		7	Virement papier	Virement papier
6		9	Prélèvement	Prélèvement
7		C	BOR	BOR
8		D	Autres	Autres
9		V	Virement SEPA	Virement SEPA
10		VC	Virement commerc	Virement commerc
11		VD	Virement domesti	Virement domesti
12		VI	Virement internatio	Virement internat.
13		VP	Virement papier	Virement papier
14	MOD1	04	CHEQUE MOD1	CHEQUE MOD1
15		09	PRELEVEMENT	PRELEVEMENT M
16		B0	BILLET A ORDRE	BILLET A ORDRE
17		T1	TRAITE SOUMIS	TRAITE SOUMISE
18		T2	TRAITE ACCEPT	TRAITE ACCEPTE

Contrôles des zones :

➤ Onglet « Moyen de paiement »

Code société : zone non modifiable.

Code moyen de paiement : zone obligatoire. Le moyen de paiement est déclaré sur 2 caractères alphanumériques.

Libellé long : zone obligatoire. Le libellé long du moyen de paiement est déclaré sur 50 caractères alphanumériques.

Libellé court : zone obligatoire. Le libellé court du moyen de paiement est déclaré sur 20 caractères alphanumériques. En création, si cette zone est validée à blanc, le début du libellé long est automatiquement reconduit dans le libellé court.

Caractéristique : Les différentes caractéristiques des moyens de paiement sont les suivantes :

- 1 = BOR
- 2 = LCR
- 3 = Chèque

- 4 = Virement
- 5 = Prélèvement
- 6 = VCOM
- 7 = Virement SEPA
- 9 = Autres

Quel que soit le code du moyen de paiement, c'est sa caractéristique qui conditionnera l'obligation de renseigner certains paramètres dans les onglets suivants et la gestion du moyen de paiement dans certains traitements (alimentation du portefeuille, remise magnétique, etc....)

Code acceptation : accessible si la caractéristique est BOR ou LCR. Les valeurs autorisées sont proposées dans une combo-box

- BOR si la caractéristique est BOR
- Traite acceptée (soumise à l'acceptation ou acceptée d'office) ou traite non acceptée si la caractéristique est LCR. Cette notion est gérée dans les relevés et les remises (voir doc. Relevés et Remises).

➤ **Onglet « Règlements » (exploité dans les règlements automatiques)**

Les paramètres définis dans cet onglet sont gérés dans les règlements automatiques. Cet onglet n'est pas accessible si la caractéristique est égale à « 9 ».

Paramètres d'édition

Règlement par échéance : cette zone est déclarée en case à cocher pour cumuler plusieurs enregistrements (factures/avoirs/règlements) sur un même titre de paiement en fonction de l'échéance. Si la case est cochée, le programme effectuera un règlement par échéance sinon il effectuera un règlement avec la date d'échéance égale à la date d'émission ou date de à vue

Moyen de substitution si à vue : Cette zone est accessible si la caractéristique est LCR ou BOR.

Moyen de substitution si montant mini : gérée pour les LCR et BOR

Relevé au fournisseur : Accessible pour les caractéristiques 4, 5 et 6. Il faut cocher la case pour adresser un relevé des factures réglées au fournisseur.

Support magnétique bancaire : il faut cocher cette zone pour faire des virements magnétiques (cas des virements, VCOM et SEPA). Si non cochée, il s'agit de virement « papier ».

Format bancaire : obligatoire pour les virements (caractéristique 4 et 7) magnétiques. Les différentes valeurs possibles sont les suivantes :

- virements domestiques,
- virements orientés trésorerie,
- virements internationaux

Maquette d'édition

Maquette : Renseigner le code de la maquette à éditer selon la caractéristique du moyen de paiement. Ces maquettes sont stockées dans le chemin des LST. Les maquettes standards gérées dans les règlements automatiques sont les suivantes :

- LettreRGLT : Lettre au tiers (relevé) – virements, prélèvements
- LettreBO : BOR ou LCR -
- LettreCHQ / Lettre chèque
- LettreBQ : lettre à la banque (pour les virements papier)

Si des maquettes (.LST) sont exploitées en spécifique, elles doivent être codifiées avec la même racine, et suivies du chiffre 1 ou 2. Exemple de la lettre chèque :

LettreCHQ.lst : maquette standard

LettreCHQ1.lst : 1^{ère} maquette spécifique

LettreCHQ2.lst : 2^{ème} maquette spécifique

Avec fond :

Si cette zone est cochée, alors le formulaire BOR ou LCR est imprimé sur papier libre.

Si cette zone n'est pas cochée, alors les BOR ou LCR sont édités sur du papier pré-imprimé. Dans ce cas, l'édition se fera avec le LST contenant le dessin du BO ou de la traite.

Texte début des règlements : il faut renseigner le texte du haut de la lettre ou du relevé à éditer sur la maquette (à choisir dans la piqliste des textes du chemin TXT).

Texte fin des règlements : Il faut renseigner le texte à imprimer dans la partie basse de la maquette. Accessible pour certaines caractéristiques (4, 5, 6 et 7).

Remarque sur les textes : les textes (250car.) doivent être créés dans le répertoire TXT (chemin texte) par le bloc-notes (ou notepad) et sauvegardés en codage UTF-8 pour que tous les caractères soient imprimés correctement.

➤ **Onglet « Relevé » (informations exploitées dans les Relevés)**

Les paramètres définis dans cet onglet sont gérés dans les relevés (Voir la documentation utilisateur sur les RELEVÉS). Cet onglet n'est pas accessible si la caractéristique est égale à « 9 ». Cet onglet est décomposé en trois parties :

- Paramètres d'édition
- Maquettes d'édition
- Comptabilisation

Paramètres d'édition

Un relevé par facture : si cette zone est cochée, alors un relevé doit être généré par facture.

Un relevé par échéance : si cette zone est cochée, alors un relevé doit être généré par échéance.

Accepté d'office : cette zone n'est accessible que pour les moyens de paiements de type LCR (Caractéristique 2).

Maquette d'édition

Maquette : Renseigner le code maquette à éditer. Ces maquettes sont stockées dans le chemin des LST. Les maquettes standards sont les suivantes :

- Relevés_TraiteSoumiseAcceptation.Ist (avec édition de la traite en pied de relevé)
- Relevés_SaufTraiteSoumiseAcceptation.Ist (relevé seul)

Si des maquettes spécifiques doivent être paramétrées sur la société, alors il faut conserver le même principe que pour les maquettes des règlements automatiques : conserver la racine et compléter par le code 1, 2 etc...

Avec fond : même principe que dans l'onglet "Règlement"

Texte de début : même principe que dans l'onglet "Règlement"

Texte de fin : même principe que dans l'onglet "Règlement". Le texte de bas n'est pas accessible avec la maquette 'Relevés_TaiteSoumiseAcceptation.Ist

Relevé à comptabiliser : cette zone doit être cochée pour comptabiliser les relevés effectués avec ce moyen de paiement

Comptabilisation

Si le relevé génère une comptabilisation d'écritures, les paramètres suivants doivent être renseignés :

Journal : zone obligatoire

Type de pièce : zone obligatoire

CG de contrepartie : zone obligatoire. Pour pouvoir effectuer des remises, ce compte général doit être auxiliairisé.

Type de tiers (auxiliaire) : cette zone n'est pas accessible si le compte général de contrepartie n'est pas auxiliairisé ou si la caractéristique est 2 (LCR) ou 5 (Prélèvement). Dans ce cas, ce sera l'auxiliaire du compte clients à partir duquel les relevés ont été effectués qui sera reconduit sur le compte général de contrepartie

Code tiers : cette zone n'est pas accessible si le compte général de contrepartie n'est pas auxiliairisé ou si la caractéristique est 2 (LCR) ou 5 (Prélèvement). Dans ce cas, le code tiers sera le même que celui du compte clients à partir duquel les relevés ont été effectués

CG effet par mois : Si la case est cochée, les 2 derniers caractères du compte de contrepartie seront remplacés par le mois de l'échéance de l'effet. Ces comptes généraux doivent exister dans la table des comptes généraux pour que l'écriture ne soit pas en anomalie d'intégration.

Ligne tiers - comptabilisation détaillée :

Si cette zone est cochée, alors la comptabilisation des écritures sera effectuée en mode détaillé (autant de lignes tiers générées que de lignes détail relevées).

Si cette zone n'est pas cochée, alors la comptabilisation des écritures va générer une ligne par tiers.

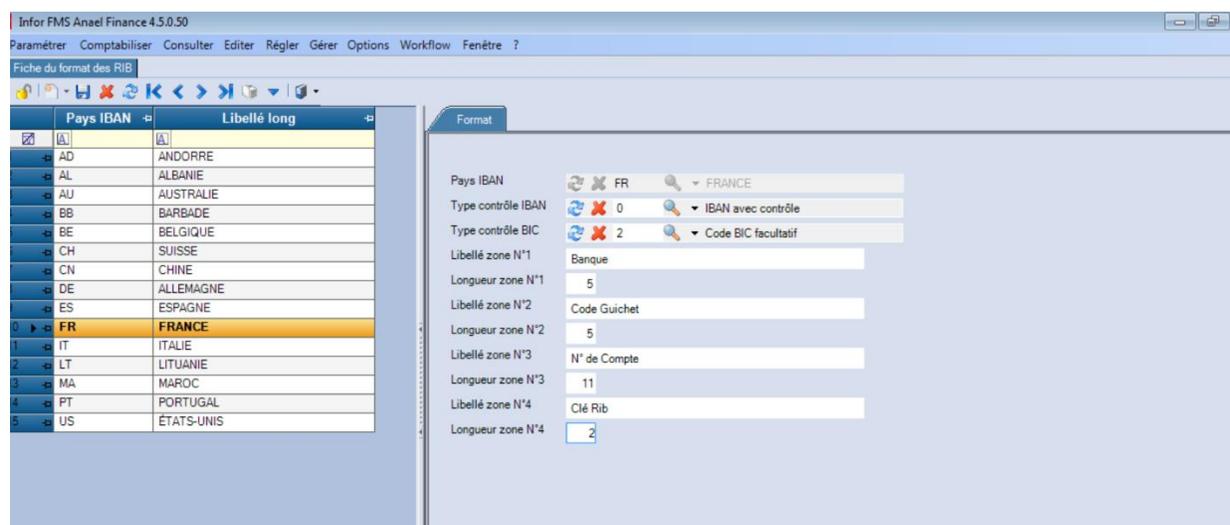
Code flux : zone facultative. Cette zone sert à alimenter un code flux sur l'écriture du relevé. Deux cas de figure se présentent :

- si le compte général de contrepartie gère les flux,
- si la comptabilisation de la ligne de tiers est globale, et si le compte collectif client gère les flux.

Format RIB

Menu Paramétrer / Formats des RIB

Cette table permet de paramétrer le format de saisie des RIB pour chaque pays IBAN, ainsi que les différents contrôles à effectuer. Cette table paramétrable est valable pour l'ensemble des sociétés du domaine. Elle se présente comme suit :



Code pays IBAN : Zone obligatoire déclarée sur 3 caractères alphabétiques. La valeur doit exister dans la table des codes pays ISO référencée FIPAYSISO.

Type contrôle IBAN : Zone déclarée sur 1 caractère alphanumérique. Cette zone permet de définir les modalités de contrôle de la zone IBAN dans les RIB des tiers, et les RIB des banques de la société. Les valeurs possibles sont les suivantes :

- Code 0 = IBAN obligatoire avec contrôle. Si le code pays est « FR », un contrôle local est effectué sur la clé RIB.
- Code 1 = IBAN obligatoire sans contrôle.
- Code 2 = IBAN Facultatif.
- Code 3 = RIB contrôle local : Si le pays IBAN = « FR », alors BBAN obligatoire et contrôle activé sur la clé RIB.

Type contrôle BIC : Zone déclarée sur 1 caractère alphanumérique. Cette zone permet de définir les modalités de contrôle du BIC dans les RIB des tiers, et les RIB des banques de la société. Les valeurs possibles sont les suivantes :

- Code 0 = Code BIC avec contrôle. Le contrôle consiste à vérifier que les 5^{ème} et 6^{ème} positions du BIC correspondent au code pays IBAN sélectionné.
- Code 1 = Code BIC sans contrôle.
- Code 2 = Code BIC Facultatif. Mais si renseigné, le BIC est tout de même contrôlé. Il consiste à vérifier que les 5^{ème} et 6^{ème} positions du BIC correspondent au code pays IBAN sélectionné.

Libellé zone 1 : Zone obligatoire déclarée sur 20 caractères alphanumériques. Cette zone permet de définir le libellé de la 1^{ère} zone du BBAN. Exemple sur les RIB français : Banque

Longueur zone 1 : Zone obligatoire déclarée sur 2 caractères numériques. Cette zone permet de définir la longueur de la 1^{ère} zone du BBAN. La longueur doit être différente de 0 si le libellé de la zone 1 est renseigné. La longueur est modifiable s'il n'existe aucun RIB dépendant dans la table des RIB tiers. Exemple de la longueur de la Banque : 5 caract.

Libellé zone 2 : Zone obligatoire déclarée sur 20 caractères alphanumériques. Cette zone permet de définir le libellé de la 2^{ème} zone du BBAN. Exemple sur les RIB français : Code Guichet

Longueur zone 2 : Zone obligatoire déclarée sur 2 caractères numériques. Cette zone permet de définir la longueur de la 2^{ème} zone du BBAN. La longueur doit être différente de 0 si le libellé de la zone 2 est renseigné. La longueur est modifiable s'il n'existe aucun RIB dépendant dans la table des RIB tiers. Exemple de la longueur du Code Guichet : 5 caract.

Libellé zone 3 : Zone obligatoire déclarée sur 20 caractères alphanumériques. Cette zone permet de définir le libellé de la 3^{ème} zone du BBAN. Exemple sur les RIB français : Compte

Longueur zone 3 : Zone obligatoire déclarée sur 2 caractères numériques. Cette zone permet de définir la longueur de la 3^{ème} zone du BBAN. La longueur doit être différente de 0 si le libellé de la zone 3 est renseigné. La longueur est modifiable s'il n'existe aucun RIB dépendant dans la table des RIB tiers. Exemple de la longueur du compte : 11 caract.

Libellé zone 4 : Zone obligatoire déclarée sur 20 caractères alphanumériques. Cette zone permet de définir le libellé de la 4^{ème} zone du BBAN. Exemple sur les RIB français : Clé RIB

Longueur zone 4 : Zone obligatoire déclarée sur 2 caractères numériques. Cette zone permet de définir la longueur de la 4^{ème} zone du BBAN. La longueur doit être différente de 0 si le libellé de la zone 4 est renseigné. La longueur est modifiable s'il n'existe aucun RIB dépendant dans la table des RIB tiers. Exemple de la longueur de la clé RIB : 2 caract.

Les tiers

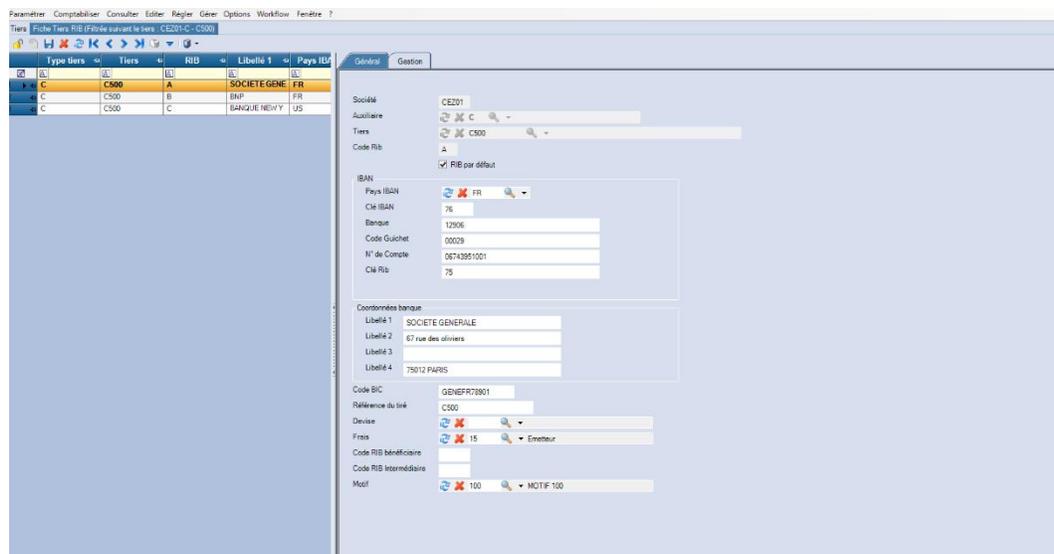
RIB tiers

Menu Paramétrer / Références Auxiliaires / Tiers puis Bouton « RIB »

Les RIB tiers sont accessibles en maintenance des tiers. En effet la table des RIB tiers FPRIBTIER est une table secondaire de la table des tiers FPTIERS. Sélectionner un tiers dans le tableur, puis cliquer sur le bouton « RIB ». Au niveau des accès modèle, la table des RIB tiers est toujours mise à jour au même niveau que la table des tiers. (Modèle, société ou les Deux). Les différentes possibilités de saisie de RIB sont les suivantes :

- Saisie de l'IBAN/BBAN (avec ou sans contrôle) et saisie du code BIC (avec ou sans contrôle)
- Saisie de la domiciliation bancaire sous la forme locale avec contrôle si le pays est « FR » (France) et, saisie du code BIC (avec ou sans contrôle)
- Saisie en format libre de la domiciliation et/ou du code BIC

Afin de mener à bien les traitements des virements fournisseurs, la maintenance des RIB tiers se présente comme suit :



Société : Zone protégée, et pré-chargée par la société sur laquelle est créé le tiers.

Auxiliaire : Zone protégée, et préchargée par le code « Auxiliaire » de la fiche tiers.

Tiers : Zone protégée, et préchargée par le code « Tiers » de la fiche tiers.

Code RIB : zone obligatoire. Cette zone est déclarée sur 2 caractères alphanumériques. Chaque RIB tiers est affecté d'un code alphanumérique (Exemple : A, B, C, 1,2,3 etc...). Ces codes RIB sont exploités dans les traitements tiers d'ANAEL FINANCE WS.

Rib par défaut : zone facultative. Cette zone est déclarée en case à cocher. Elle permet de définir un seul « RIB par défaut » si plusieurs RIB existent sur un même tiers dans la table des RIB tiers. Si cette zone est cochée, ce « RIB par défaut » est sélectionné en priorité dans les traitements tiers d'ANAEL FINANCE WS. Lors de la création du premier RIB sur le tiers, cette zone est toujours cochée par défaut.

IBAN

L'**IBAN** est l'abréviation de **International Bank Account Number** qui correspond à l'identifiant d'un compte bancaire. Cet IBAN est exploité pour les opérations bancaires nationales et internationales. L'IBAN peut comporter jusqu'à 34 caractères maximum. En France, l'IBAN est composé de 27 caractères (FR + Clé de contrôle sur 2 caractères + compte bancaire BBAN sur 23 caractères).

Le paramétrage de l'IBAN du tiers est subordonné au paramétrage du FORMAT des RIB (Table FPFORMARIB) associé au pays IBAN sélectionné.

Pays IBAN : Zone sur 2 caractères alphanumériques. Ce code pays IBAN doit exister dans la table des formats RIB FPFORMARIB. En création du RIB Tiers, cette zone est préchargée par le code pays du tiers, sinon c'est le code pays ISO de la fiche société qui est pris en compte. Toutes les autres zones de l'IBAN sont saisies en fonction du paramétrage du format RIB du pays sélectionné.

Clé IBAN : Zone sur 2 caractères alphanumériques. Zone obligatoire si le type de contrôle IBAN est déclaré avec 0 « Obligatoire avec contrôle » ou 1 « Obligatoire sans contrôle » dans la table des formats RIB. Seuls les caractères alphabétiques, numériques ou espaces sont autorisés. Un contrôle de validité de l'IBAN est effectué si il est activé dans la table du format des RIB.

BBAN

Le BBAN est l'abréviation de **Basic Bank Account Number**. Il représente un numéro de compte bancaire spécifique à un pays. Le BBAN est la dernière partie de l'IBAN. Chaque pays a son format BBAN spécifique et sa longueur en fonction de ses propres normes.

Compte bancaire : Le libellé de cette zone et le nombre de caractères à saisir sont directement subordonnés au paramétrage du format RIB associé au pays IBAN sélectionné.

Compte guichet : Le libellé de cette zone et le nombre de caractères à saisir sont directement subordonnés au paramétrage du format RIB associé au pays IBAN sélectionné.

Numéro de compte bancaire : Le libellé de cette zone et le nombre de caractères à saisir sont directement subordonnés au paramétrage du format RIB associé au pays IBAN sélectionné.

Clé RIB : Le libellé de cette zone et le nombre de caractères à saisir sont directement subordonnés au paramétrage du format RIB associé au pays IBAN sélectionné.

Coordonnées de la banque

Libellé 1 : Zone obligatoire. Renseigner les coordonnées de la banque du tiers.

Libellé 2 : Zone Facultative. Renseigner les coordonnées de la banque du tiers.

Libellé 3 : Zone Facultative. Renseigner les coordonnées de la banque du tiers.

Libellé 4 : Zone Facultative. Renseigner les coordonnées de la banque du tiers.

Code BIC :

Le code **BIC** est l'abréviation de **Bank Identifier Code** qui correspond à l'identifiant international normalisé des établissements financiers. Il peut aussi être appelé **SWIFT**, nom de l'organisme international qui gère les BIC. Il figure sur le relevé d'identité bancaire.

La saisie du BIC est subordonnée au paramétrage du Format RIB (Table FPFORMARIB) associé au pays IBAN sélectionné. Cette zone permet de renseigner le BIC correspondant à l'établissement financier de la domiciliation du tiers. Si le contrôle du BIC dans le format RIB est :

- **0** = « **Code BIC obligatoire avec contrôle** », alors la saisie du BIC est obligatoire, et la 5^{ème} et 6^{ème} position du BIC doivent correspondre au Pays IBAN sélectionné. Un contrôle intégral du BIC est également effectué.
- **1** = « **Code BIC obligatoire sans contrôle** », alors la saisie du BIC est obligatoire, mais aucun contrôle n'est effectué sur la validité du BIC.
- **2** = « **Code BIC facultatif** », alors la saisie du BIC est facultative. Mais si renseigné, le BIC est tout de même contrôlé. Il consiste à vérifier que les 5^{ème} et 6^{ème} positions du BIC correspondent au code pays ISO.

Remarque : Dans le cadre des virements SEPA (SCT et SDD), la généralisation des coordonnées bancaires est sous forme IBAN + BIC. Mais le BIC est facultatif depuis le 01 janvier 2014 pour les opérations nationales de virement SEPA ou prélèvements SEPA, et depuis le 01 février 2016 pour les virements internationaux SEPA.

Si le contrôle du BIC est obligatoire ou facultatif, un contrôle est effectué sur la longueur du BIC.

- Si longueur du BIC est > 6 caractères, alors la longueur du BIC doit être composée au minimum de 8 ou 11 caractères.
- Si longueur du BIC est > 8, alors la longueur du BIC doit être composée au minimum de 11 caractères.

Rappel du format du BIC :

- Code bancaire = 4 caractères
- Code pays IBAN = 2 caractères
- Code du lieu ou emplacement = 2 caractères
- Désignation succursale (optionnel) = 3 caractères

Référence du Tiré : Zone facultative. La référence du tiré correspond au code du tiers. Si indiqué, cette zone doit comporter uniquement des chiffres ou lettres en majuscules ou des caractères spéciaux suivants : slash, virgule, point-virgule, point.

Devise : Zone facultative. Cette zone permet de paramétrer la devise du compte bancaire. Si cette zone est renseignée, la valeur doit exister dans la table de devises.

Frais : Zone facultative. Si renseignée, la valeur de cette zone doit exister dans la table interne FIFRAISRIB. Cette zone est exploitée dans le fichier des virements internationaux FMVINT (pour les moyens de paiement ayant une caractéristique 4 « Virement »).

13 = Bénéficiaire

14 = Bénéficiaire et Emetteur

15 = Emetteur

Code RIB bénéficiaire : Zone facultative. Si la valeur est renseignée, elle doit exister dans la table des RIB tiers pour le tiers courant.

Code RIB intermédiaire : Zone facultative. Cette zone sert à paramétrer un RIB intermédiaire pour les virements internationaux de type CFNOB (Moyen de paiement ayant pour caractéristique 4), ou virements internationaux SEPA.

En effet, si le code RIB intermédiaire est paramétré sur le RIB du tiers, il déclenche l'alimentation de l'enregistrement 06 dans le fichier des virements internationaux FMVINT, ou des balises relatives au RIB intermédiaire dans le fichier xml des virements internationaux SEPA. Il permet d'indiquer une banque par laquelle doivent obligatoirement transiter les fonds bancaires.

Si la valeur est renseignée, elle doit exister dans la table des RIB tiers pour le tiers courant, autrement dit il faut créer au moins 2 RIB différents sur le même tiers.

Exemple : Sur le tiers F650, deux RIB sont créés,

Code RIB « A » : Domiciliation bancaire principale aux USA

Code RIB « B » : Domiciliation bancaire intermédiaire à CUBA

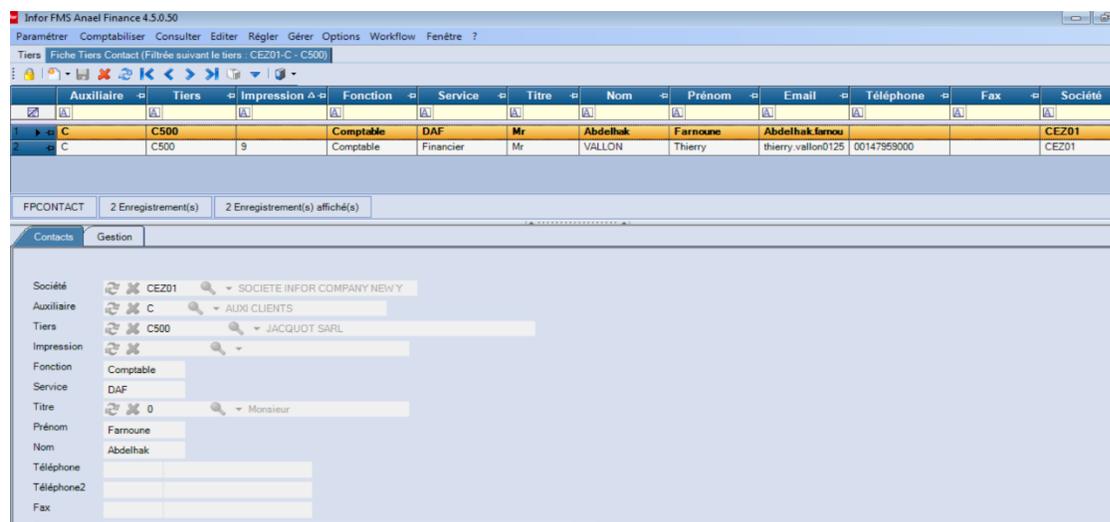
Dans notre cas, tous les virements effectués sur le compte bancaire de CUBA vont transiter par le compte bancaire intermédiaire des USA.

Motif du virement : zone facultative. Cette zone permet de justifier le motif des virements bancaires. Dans le cadre des virements internationaux, et des virements SEPA, le motif économique doit être renseigné sur le RIB du tiers. Si renseignée, la valeur doit exister dans la table des motifs économiques FPMOTIFECO.

Contact du tiers

Menu Paramétrer / Références Auxiliaires / Tiers puis Bouton « Contacts »

La fiche contact du fournisseur se présente comme suit :



Ces contacts sont exploités dans les envois par mail.

En effet, si les « envois par mail » sont cochés dans l'extraction des enregistrements des règlements automatiques, rappelons qu'ils concernent uniquement les « **lettres aux fournisseurs** » relatives aux règlements par virements.

Ces « lettres aux fournisseurs » sont envoyées par mail, en format PDF, au contact du tiers associé au code impression « 9 règlement » ou à défaut au contact associé au code « impression = ' ' (Tous).

Détail des banques de la société

Menu Paramétrer / Banques / Tiers puis Bouton « Détail de la banque »

Afin de mener à bien les règlements automatiques fournisseurs sur une ou plusieurs banques de la société, il est nécessaire de paramétrer les règles de comptabilisation dans le « Détail de la banque ».

Pour chaque banque de la société, le type de traitement « **RG** » doit être paramétré par caractéristique et par devise selon les recommandations suivantes. Il est composé de 3 onglets :

- Traitement
- Règles d'émission par banque
- Comptabilisation des règlements

Onglet « Traitement »

Il se présente comme suit :

Pour le type de traitement « **RG** », cet onglet permet de sélectionner chaque caractéristique de moyen de paiement, puis définir le paramétrage de comptabilisation correspondant.

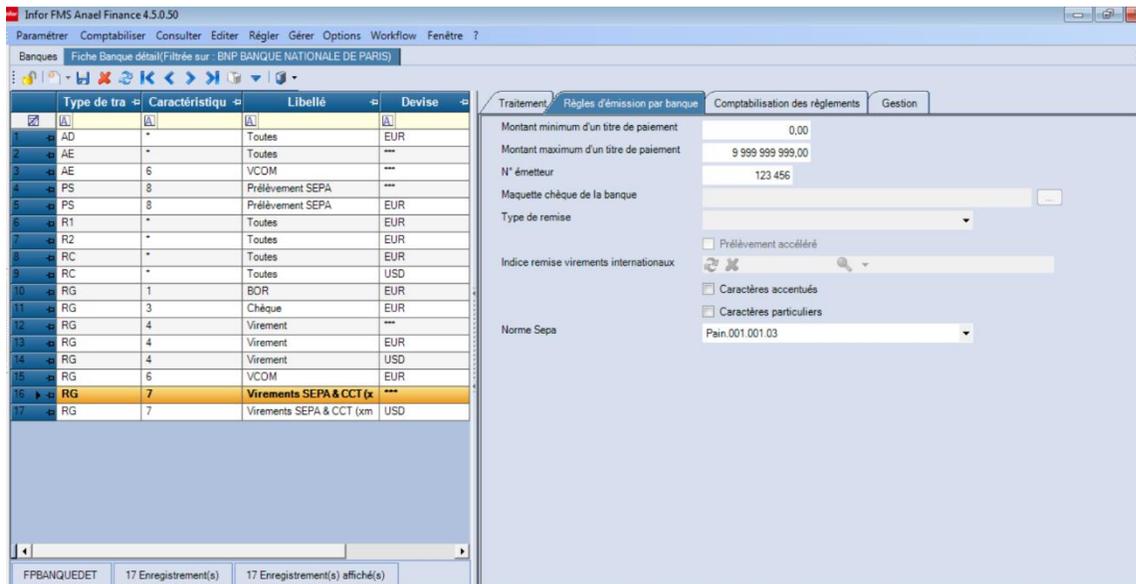
The screenshot shows the 'Banques' window with the 'Fiche Banque détail' for BNP BANQUE NATIONALE DE PARIS. The 'Traitement' tab is active, showing a table of payment types and characteristics. A sub-window 'Enregistrements de la table [FICARACTMOYENPAIE]' is open, displaying a list of characteristics for the selected 'RG' type.

Type de tra	Caractéristiqu	Libellé	Devise
AD	*	Toutes	EUR
AE	*	Toutes	---
AE	6	VCOM	---
PS	8	Prélèvement SEPA	---
PS	8	Prélèvement SEPA	EUR
R1	*	Toutes	EUR
R2	*	Toutes	EUR
RC	*	Toutes	EUR
RC	*	Toutes	USD
RG	1	BOR	EUR
RG	3	Chèque	EUR
RG	4	Virement	---
RG	4	Virement	EUR
RG	4	Virement	USD
RG	6	VCOM	EUR
RG	7	Virements SEPA & CCT (x	---
RG	7	Virements SEPA & CCT (xm	USD

Code	Libellé
*	Toutes
1	BOR
2	LCR
3	Chèque
4	Virement
5	Prélèvement
6	VCOM
7	Virements SEPA & CCT (xml)
8	Prélèvement SEPA
9	Autre

Onglet « Règles d'émission par banque » :

Il se présente comme suit :



Montant minimum d'un titre de paiement : renseigner cette zone si besoin.

Montant maximum d'un titre de paiement : initialisée à 999 999 999 999,99

N° émetteur : si renseigné, le n° d'émetteur est pris en compte dans les fichiers magnétiques bancaires.

Maquette remise de chèque : Zone réservée uniquement pour les remises de chèques. Il est possible d'affecter par défaut une maquette de chèque sur la banque. Si elle n'est pas renseignée, c'est la maquette de chèque qui est définie au niveau du moyen de paiement qui est prise en compte.

Indice remise virements internationaux : Zone obligatoire pour les virements (code 4) uniquement. Les valeurs possibles sont :

- Mono devise et mono date
- Multi devise et mono date
- Mono devise et multi date
- Multi devise et multi date

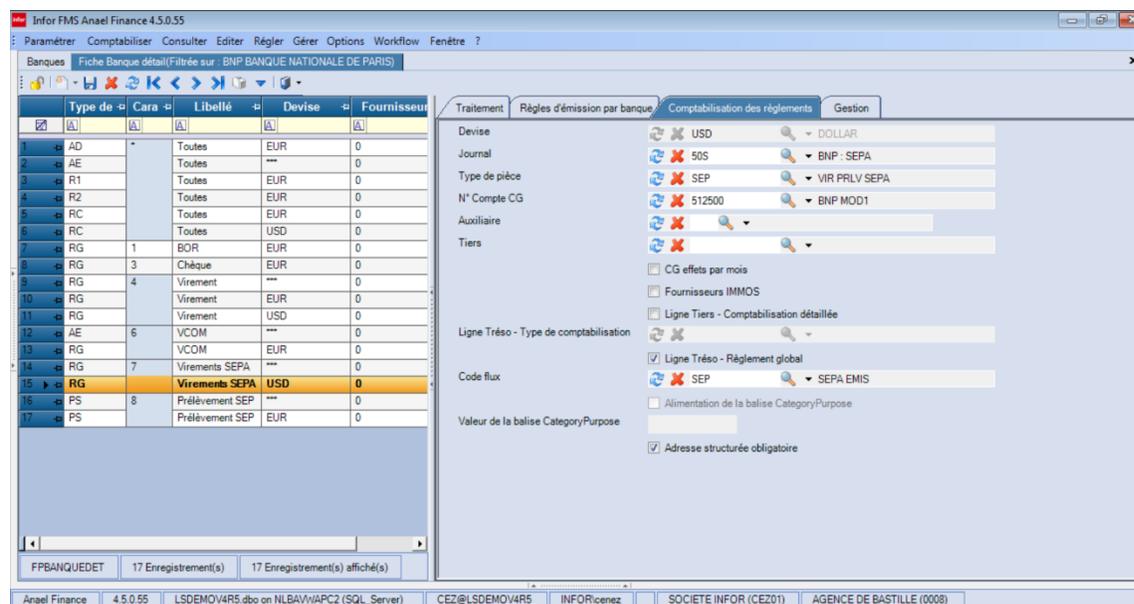
Caractères spéciaux (èèèà...) : dépend du contrat avec la banque pour les virements SEPA. Case à cocher si la banque accepte les caractères spéciaux

Caractères particuliers (@): dépend du contrat avec la banque pour les virements SEPA. Case à cocher si la banque accepte les caractères particuliers.

Norme SEPA : Si caractéristique 7, virement SEPA, choix de la norme « Pain 001.001.02 » ou « pain 001.001.03 »

Onglet « Comptabilisation des règlements » :

Il se présente comme suit :



Devise : Cette zone permet de saisir un code devise, si la règle de comptabilisation est mono-devise. Si la règle de comptabilisation concerne toutes les devises, saisir *** dans la zone.

Journal : Renseigner le journal de comptabilisation pris en compte lors de la génération des écritures de règlement dans FMINTEGRATION.

Type de pièce : Renseigner le type de pièce pris en compte lors de la génération des écritures de règlement dans FMINTEGRATION.

N° de compte CG : Renseigner le compte de contrepartie (général ou auxiliarisé) qui sera généré sur la première ligne de l'écriture de règlement.

Auxiliaire et tiers : Pour les moyens de paiement de caractéristique BOR, LCR ou Prélèvement, si le compte général est auxiliarisé, les zones « Auxiliaire et tiers » sont alimentées à partir des tiers lettrés.

CG effet par mois : Si cette zone est cochée, les deux derniers caractères du compte de contrepartie sont automatiquement écrasés par le mois de l'échéance. Exemple : le compte 403000 qui est paramétré dans les règles de comptabilisation est transformé par le compte 403003 si la date d'échéance est sur mars. Ces comptes d'effet par mois doivent être créés au préalable dans le plan comptable. Les zones « Auxiliaire et tiers » correspondent au tiers qui est réglé dans l'écriture. Si cette zone n'est pas cochée, alors le compte de contrepartie est pris en compte sur la ligne de trésorerie dans les règlements fournisseurs.

Fournisseur d'immobilisation : si cette zone est cochée, il est possible de spécifier un schéma comptable différent pour les règlements de factures fournisseurs d'immobilisation (notamment au niveau des comptes d'effets).

Ligne tiers-Comptabilisation détaillée : Ce paramètre concerne uniquement les lignes de tiers. Les deux types de comptabilisation sont les suivants :

- si cette zone est cochée, il s'agit d'une comptabilisation détaillée au niveau des lignes de tiers : l'écriture de règlement va contenir autant de lignes de tiers que de factures réglées au fournisseur.
- si cette zone n'est pas cochée, il s'agit d'une comptabilisation globale au niveau de la ligne de tiers : l'écriture de règlement va contenir une ligne de tiers par titre de paiement comptabilisé sur le fournisseur.

Ligne trésor-type de Comptabilisation : Ce paramètre est obligatoire pour les types de traitements suivants :

- R1 : Remise à l'encaissement
- R2 : Remise à l'escompte
- RC : Remise de chèques
- AD : Avis de domiciliations

Les valeurs possibles sont :

- 0 = comptabilisation par bordereau
- 1 = comptabilisation par échéance (autant de lignes générées que d'échéance figurant sur le bordereau)
- 2 = comptabilisation détaillée (autant de lignes que d'effets figurant sur le bordereau)

Ligne Trésor – Règlement global :

Ce paramètre est géré pour les moyens de paiement ayant les caractéristiques suivantes :

- 4 : Virement
- 7 : Virements SEPA et CCT (xml)
- 5 : Prélèvement

➤ Si cette zone est cochée, il s'agit **d'une comptabilisation en total sur la ligne de trésorerie** :

La constitution des règlements cumule les montants « société » et « devise », et génère une seule ligne de trésorerie avec la zone « Référence document » à blanc sur la ligne de trésorerie. Pour les SEPA, la comptabilisation du virement SEPA est effectué par lot et la zone « batchbooking » à 'true' (comptabilisation par lot = par date d'exécution = par date d'échéance)

- Si cette zone n'est pas cochée, il s'agit **d'une comptabilisation détaillée par règlement** :

Une pièce correspond à un règlement. Pour les SEPA, la comptabilisation du virement est unitaire et la zone « batchbooking » à 'false' (comptabilisation par RGT = par tiers)

Flux : si cette zone est renseignée, le code flux est automatiquement pré-chargé sur la ligne de trésorerie, si et uniquement si le compte de contrepartie est suivi par flux dans le plan comptable.

Alimentation de la balise CategoryPurpose : zone protégée sur les enregistrements de type « RG ». Cette zone est exploitée uniquement sur les « Prélèvements SEPA ».

Zone de la balise CategoryPurpose : zone protégée sur les enregistrements de type « RG ». Cette zone est exploitée uniquement sur les « Prélèvements SEPA ».

Adresse structurée obligatoire : zone facultative sur les enregistrements de type RG.

L'affichage de cette zone est conditionné. Cette zone est accessible uniquement sur les enregistrements dont la caractéristique est = « 7 » « Virements SEPA et CCT (xml) » dans la banque détail. Cette zone est liée au contrat bilatéral avec la banque de la société.

- Si cette zone est cochée, le paramétrage des « adresses structurées » devient obligatoire sur la société émettrice, et sur les tiers fournisseurs réglés par « **Virements internationaux SEPA** » uniquement. (CF documentation utilisateurs « Adresses Structurées_1.0_V4R5 »).

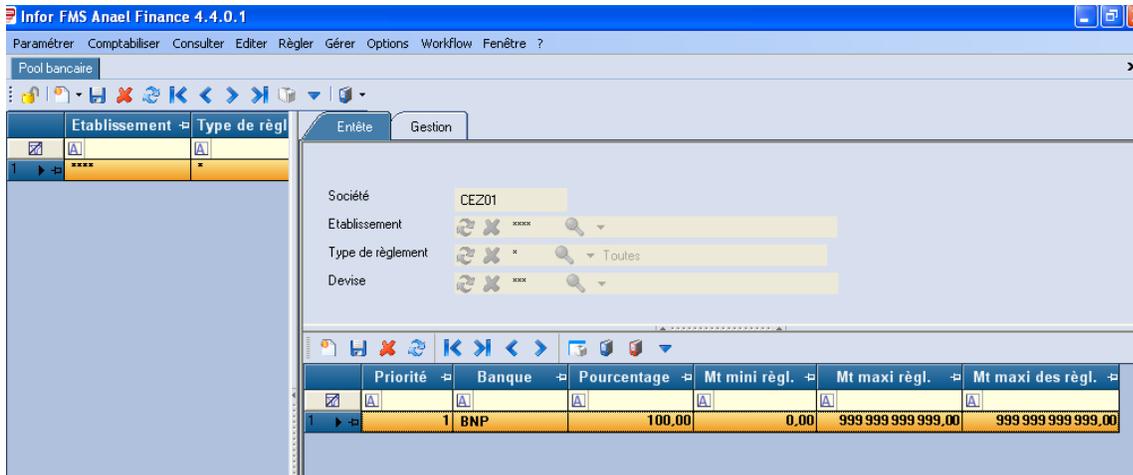
Les adresses structurées des sociétés, des établissements et des tiers proviennent de la table FPADRSTRUCT (Type S pour les sociétés, type E pour les établissements, type T pour les tiers). La transmission bancaires des « Virements internationaux SEPA » alimente alors les adresses structurées de la société, et des tiers bénéficiaires (si hors zone SEPA) dans le fichier xml des « **virements internationaux SEPA** ».

- Si cette zone n'est pas cochée, la transmission bancaire des **virements internationaux SEPA** alimente l'adresse non structurée sur la société émettrice, et l'adresse non structurée des tiers bénéficiaires (hors zone SEPA) dans le fichier xml des « **virements internationaux SEPA** ».

Pools bancaires

Menu Paramétrer / Références Auxiliaires / Pool bancaire

Les pools bancaires doivent être paramétrés par type de règlement (et par établissement, et par devise le cas échéant).



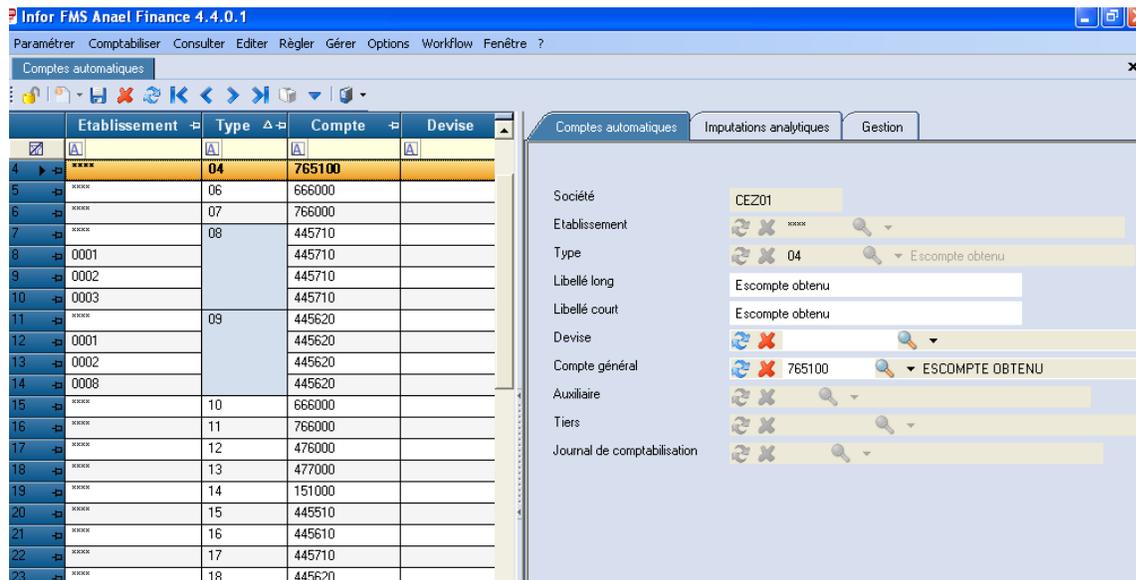
Comptes automatiques

Menu Paramétrer / Paramètres généraux / Comptes automatiques

Afin de pouvoir exploiter les règlements fournisseurs avec escompte, la table des comptes automatiques doit être mise à jour sur les types suivants :

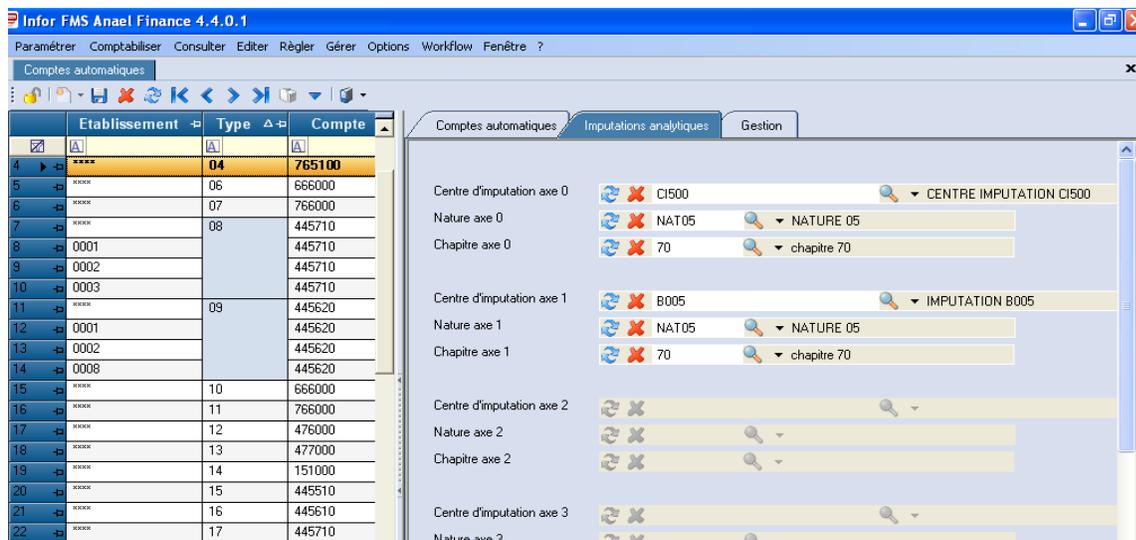
- Type 04 : Comptes d'escompte obtenu
- Type 09 : TVA sur escompte obtenu

Si les comptes automatiques sont associés à des établissements, ils sont recherchés en priorité, ces derniers constituant une dérogation à la règle générale. A défaut, les comptes automatiques associés au code établissement **** sont pris en compte lors de la génération d'écritures de règlement fournisseurs dans la table des écritures interfacées FMINTEGRATION.



Si les comptes généraux sont soumis à analytique, les imputations analytiques (nature, centre imputation et, chapitre (si géré)) doivent être paramétrés dans l'onglet « Imputations analytiques ». Seuls les axes paramétrés sur le compte général sont accessibles dans cet onglet.

L'onglet « Imputations analytiques » se présente comme suit :



Si le compte général sélectionné est soumis à analytique dans le plan comptable général, alors l'onglet « Imputations analytiques » devient obligatoire. Seuls les axes paramétrés sur le compte général sont accessibles en mise à jour.

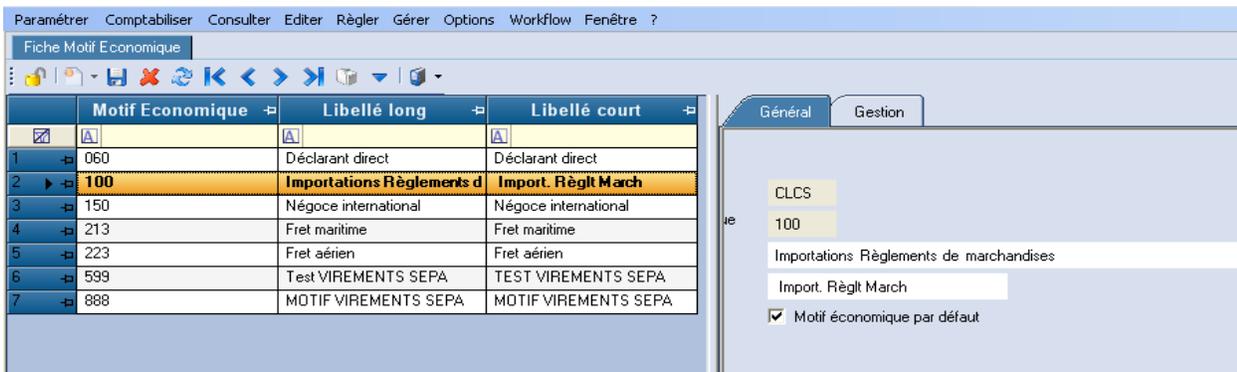
IL est conseillé de renseigner d'abord la nature analytique, puis le centre d'imputation. En effet, si la zone « Contrôle CI » est activée sur la nature, seuls les centres d'imputations analytiques autorisés sur la nature sont affichés dans la liste de CI dans ce cas.

Motifs économiques

Menu Paramétrer / Références auxiliaires / Paramètres virements / Motifs économiques

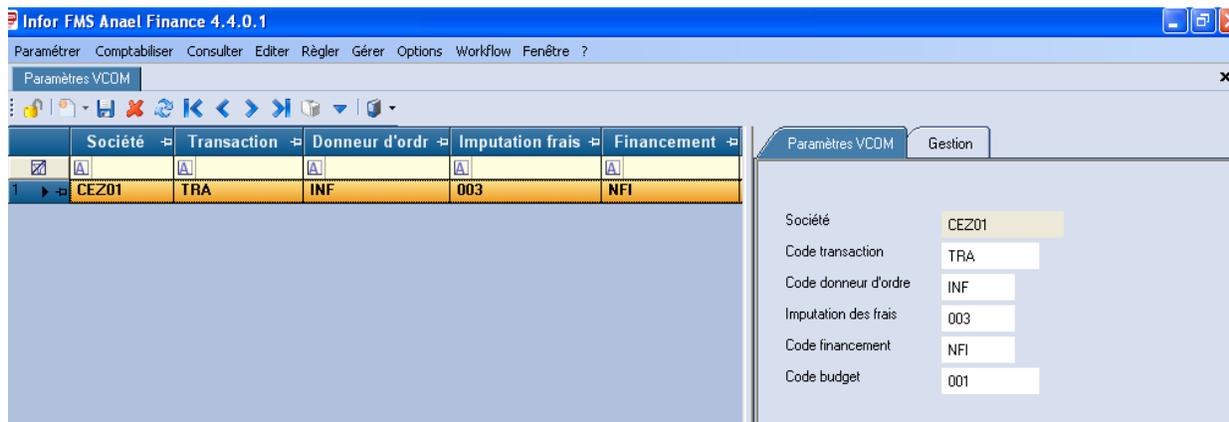
Les codes « Motifs économiques » sont exploités dans le fichier magnétique des virements internationaux, et des virements SEPA.

Un seul motif peut être déclaré « Motif économique par défaut ».



Paramètres VCOM

Menu Paramétrer / Références auxiliaires / Paramètres virements / Paramètres VCOM



Ce paramétrage sert à alimenter certaines zones du fichier magnétique des VCOM au format XRT.

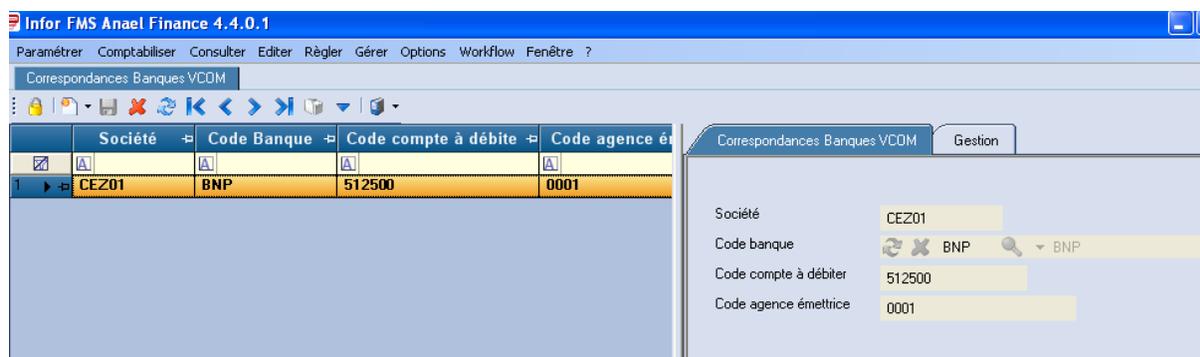
- Code transaction
- Code donneur d'ordre
- Imputation des frais (13=Emetteur, 14=Bénéficiaire ou 15=Partagé)
- Code financement
- Code Budget

Correspondance Banques VCOM

Menu Paramétrer / Références auxiliaires / Paramètres virements / Correspondance Banque VCOM

Ce paramétrage établit une correspondance entre les comptes de banque de la société, et les comptes de banques existant dans XRT.

- Code banque
- Compte à débiter
- Agence émettrice



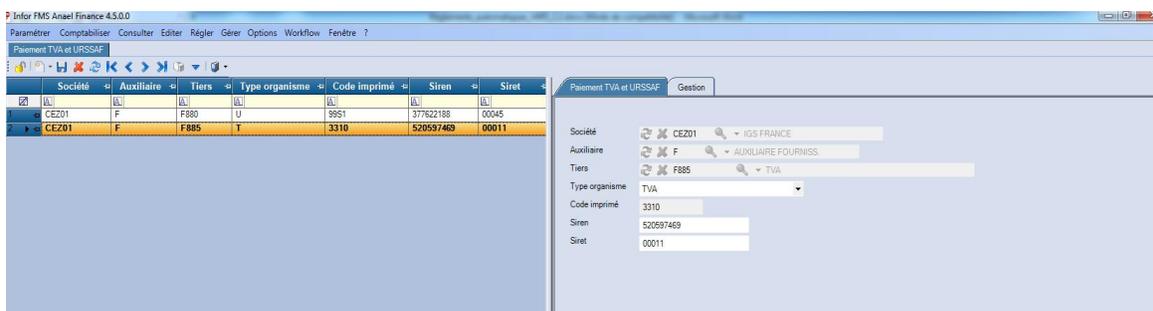
Paiement TVA et URSSAF

Menu Paramétrer / Références auxiliaires / Paramètres virements / Paiement TVA et URSSAF.

Cette option sert à définir les tiers sociaux « TVA et URSAFF », leur Siren/siret et code imprimé à imprimer (l'année et mois de déclaration sera demandée en paramètre lors de l'extraction des virements).

Les virements aux tiers sociaux TVA et URSSAF doivent contenir les informations suivantes dans le fichier remis à la banque :

- TVA : par exemple « 3310/0314/12345678901234 » soit
le code imprimé sur 4c. (3310) + le mois sur 2c.(03) + année sur 2c. (14) + N° SIRET sur 14c. (12345678901234)
- URSSAF : par exemple « 99S120134212345678901234 » soit
Code imprimé sur 4c (99S1)+année sur 4 chiffres (2013) +Trimestre sur 1C (4) + N° mois dans le trimestre sur 1 c (2) + N° SIRET sur 14c(12345678901234)



Paramétrage de la copie du mail envoyé aux Fournisseurs

Balise SMTPFromInCcRgt

La balise SMTPFromInCcRgt présente dans ces deux fichiers config permet d'activer la copie « du mail envoyé aux fournisseurs » dans le cadre des règlements automatiques des tiers réglés par virement, avec « Envoi par mail ».

- Anael.Menu.exe.config dans le répertoire BIN (pour les traitements interactifs)
- Anael.Batch.Process.config dans le répertoire des Services (pour les traitements BATCH)
 - Si la balise SMTPFromInCcRgt est "false" : aucune copie « du mail envoyé au fournisseur » n'est générée au moment de l'envoi par mail du relevé au fournisseur.
 - Si la balise SMTPFromInCcRgt est "true" : une copie du « mail envoyé au fournisseur » est générée au moment de l'envoi par mail du relevé au fournisseur. (principe standard en V4R5). Cette balise est livrée à « true » par défaut.

NB : Cette balise SMTPFromInCcRgt ne peut être mise à jour que par un profil utilisateur de type « Administrateur » qui peut accéder au serveur d'application.

La balise se présente comme suit :

```
J:\V4R5M0\DEMO\PROG\Anael.Menu.exe.config
Rechercher...
Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?
Free Hotmail Galerie de composants ... Google Infor Enterprise Software S...
<add key="ForceTranslate" value="false" />
<!-- Non Affichage du log via CTRL+ALT+L sur le login -->
<add key="HiddenLog" value="false" />
<!-- Permet de tracer les requêtes SQL, valeurs possible (NoTrace, Delete, Insert, Update, Select, Count, RunQuery, FullTrace) -->
<!-- Possibilité de mettre plusieurs en les séparants par '|' Exemple : Delete|Insert|Update -->
<add key="SQLTrace" value="FullTrace" />
<!-- SMTP timeout pour l'envoi par mail -->
<add key="SMTPPort" value="25" />
<add key="SMTPEnableSsl" value="False" />
<!-- Max enreg dans les tableaux des consultations -->
<add key="MaxEnregConsultations" value="80000" />
<add key="MaxEnregDansLookupFPTIERS" value="5900" />
<!-- Max enreg dans les lookup (dans la table FPCPTGENE) -->
<add key="MaxEnregDansLookupFPCPTGENE" value="10000" />
<!-- Nom du serveur où est installé Anael Service (Permet de lancer la fiche A propos d'Anael Service -->
<add key="NameApplicationServer" value="NLBAVWAPC3" />
<!-- Connecteur YOOZ avec le TOKEN YOOZ -->
<!-- <add key="TokenYooz" value="9cd4b17d-6825-4a10-86d7-8090c27dc307" /> -->
<!-- Fichier format UTF 8 avec/sans BOM -->
<add key="Utf8Bom" value="true" />
<!-- Copie du mail envoyé WFL -->
<add key="SMTPFromInCc" value="false" />
<!-- Copie du mail envoyé au fournisseur -->
<add key="SMTPFromInCcRgt" value="true" />
</appSettings>
- <exceptionManagement mode="on">
<!-- Permet d'envoyer les exceptions dans un fichier XML (seule la dernière exception est enregistrée dans ce fichier) -->
<publisher assembly="Anael.Common.Exceptions" type="Anael.Common.Exceptions.CLExceptionXMLPublisher" exceptionFormat="XML" fileName="Logs\@USER-@DATETIME.Anael.Exceptions.xml" />
<!-- Permet d'envoyer les exceptions dans un fichier XML (seule la dernière exception est enregistrée dans ce fichier) -->
<!-- <publisher assembly="Anael.Common.Exceptions" type="Anael.Common.Exceptions.CLExceptionXMLPublisher" exceptionFormat="XML" fileName="Logs\Anael.Exceptions.xml" /> -->
<!-- Permet d'envoyer les exceptions dans l'EventViewer -->
<publisher assembly="Anael.Common.Exceptions" type="Anael.Common.Exceptions.CLExceptionEventViewerPublisher" exceptionFormat="EventViewer" applicationName="Anael" logName="Anael" typeEvent="5" />
</exceptionManagement>
</configuration>
```

Si la balise SMTPFromInCcRgt est = "true » :

Lors de l'envoi du relevé au fournisseur, la copie « du mail envoyé au fournisseur » se présente comme suit :



Chapitre 3 Mise à jour des Bons à Payer

Principe

Ce traitement permet de modifier certaines zones des pièces comptables fournisseurs.

Ce traitement permet d'extraire les pièces comptables bloquées, en attente, bonnes à payer, ou sans le top BAP. Les pièces qui sont en attente dans le workflow sont exclues de ce traitement (top workflow égal à R (refusées), E (en attente) ou Y (en attente WF analytique)). Elles font l'objet d'une liste de contrôle.

Les pièces non lettrées peuvent être filtrées en fonction de leur date d'échéance, et leur code « Evènement ». Les écritures qui ont un collectif de type Effet (Cf. racine de compte de type Effet dans la société) sont automatiquement exclues de ce traitement.

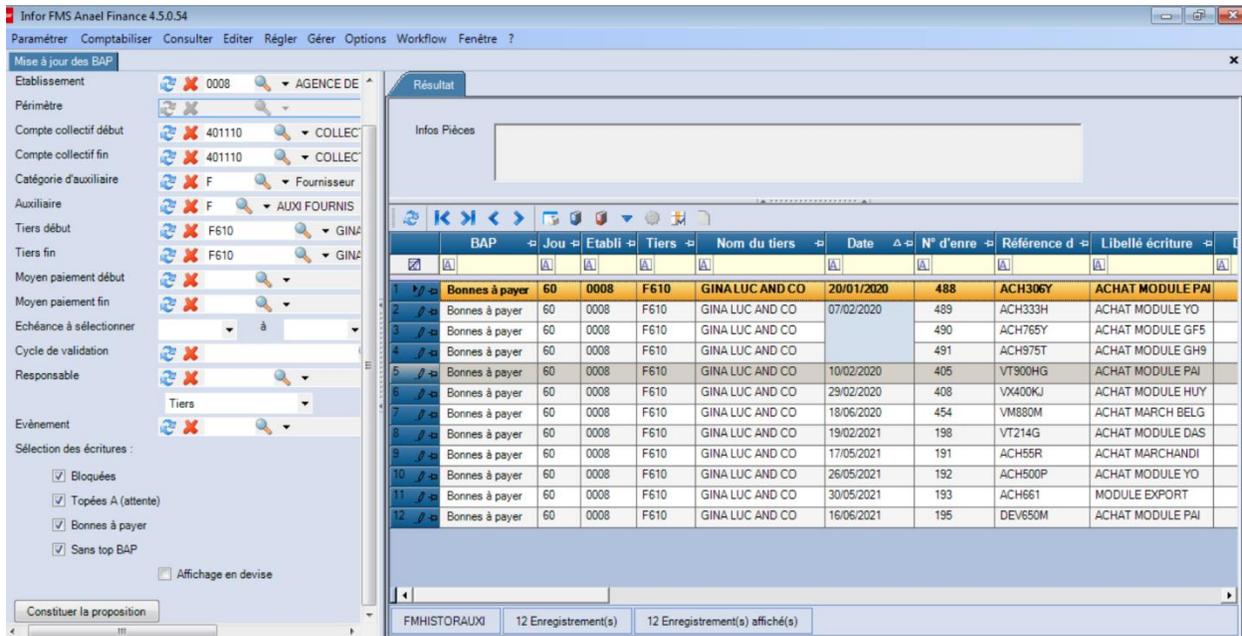
Le « bloc-notes pièce » est automatiquement affiché si associé à une des pièces comptables présentes dans le tableur.

Les zones modifiables au sein du tableur sont les suivantes :

- Top BAP
- Tiers payeur
- Moyen de paiement
- Date d'échéance Banque
- RIB
- Code événement

La mise à jour effective de ces zones est immédiate. Cette mise à jour impacte les tables des mouvements historiques FMHISTORAUXXI, et FMJOR.

L'écran de sélection de la « Mise à jour des Bons à payer » se présente comme suit :



Les critères de sélection de la mise à jour des Bons à Payer :

- Etablissement
- Périmètre
- Compte collectif début et fin
- Catégorie d'auxiliaire
- Auxiliaire
- Tiers début et fin
- Moyen de paiement début et fin
- Echéances à sélectionner début et fin
- Cycle de validation
- Responsable (du compte de tiers, ou des écritures)
- Evénement
- Type d'écritures
 - Bloquées (top = N)
 - En attente (top = A)
 - Bonnes à payer (top = O)
 - Sans top BAP (Top = Null)
- Affichage en devise

Le tableur de la *Mise à jour des Bons à Payer* se présente comme suit :

	BAP	Jou	Etabli	Tiers	Nom du tiers	Date	N° d'enre	Référence d	Libellé écriture	Débit	Crédit	Devise	Moyen de p	Date échéan
1	Bonnes à payer	60	0008	F610	GINA LUC AND CO	20/01/2020	488	ACH306Y	ACHAT MODULE PAI	0,00	12 600,00	EUR	VS	27/01/2022
2	Bonnes à payer	60	0008	F610	GINA LUC AND CO	07/02/2020	489	ACH333H	ACHAT MODULE YO	0,00	4 000,00	EUR	VS	28/01/2022
3	Bonnes à payer	60	0008	F610	GINA LUC AND CO		490	ACH765Y	ACHAT MODULE GFS	0,00	2 400,00	EUR	VS	28/01/2022
4	Bonnes à payer	60	0008	F610	GINA LUC AND CO		491	ACH975T	ACHAT MODULE GH9	0,00	5 000,00	EUR	VS	28/01/2022
5	Bonnes à payer	60	0008	F610	GINA LUC AND CO	10/02/2020	405	VT900HG	ACHAT MODULE PAI	0,00	9 500,00	EUR	VT	31/10/2021
6	Bonnes à payer	60	0008	F610	GINA LUC AND CO	29/02/2020	408	VX400KJ	ACHAT MODULE HUY	0,00	8 100,00	EUR	VX	31/10/2021
7	Bonnes à payer	60	0008	F610	GINA LUC AND CO	18/06/2020	454	VM880M	ACHAT MARCH BELG	0,00	7 000,00	EUR	VM	19/11/2021
8	Bonnes à payer	60	0008	F610	GINA LUC AND CO	19/02/2021	198	VT214G	ACHAT MODULE DAS	0,00	6 080,00	EUR	VT	31/12/2021
9	Bonnes à payer	60	0008	F610	GINA LUC AND CO	17/05/2021	191	ACH55R	ACHAT MARCHANDI	0,00	2 350,00	EUR	VS	31/08/2021
10	Bonnes à payer	60	0008	F610	GINA LUC AND CO	26/05/2021	192	ACH500P	ACHAT MODULE YO	0,00	5 000,00	EUR	VS	31/08/2021
11	Bonnes à payer	60	0008	F610	GINA LUC AND CO	30/05/2021	193	ACH661	MODULE EXPORT	0,00	7 100,00	EUR	VS	31/08/2021
12	Bonnes à payer	60	0008	F610	GINA LUC AND CO	16/06/2021	195	DEV650M	ACHAT MODULE PAI	0,00	69 422,78	USD	VX	31/08/2021

Le bouton  « Mise à jour de la colonne en rafale » permet de reconduire la valeur de la ligne sur laquelle est positionné le curseur, sur **toutes** les lignes **extraites** dans le tableur (affichées ou non). Cette mise à jour en rafale n'est pas accessible sur la colonne RIB du tiers.

Si le code événement est modifié, la zone « bloquant » est automatiquement remise à jour. Aucun contrôle de cohérence n'est activé entre la valeur de la zone « BAP » et la valeur du « code événement ».

La mise à jour effective de ces zones est immédiate. Cette mise à jour impacte les tables des mouvements historiques FMHISTORAUXXI, et FMJOR.

Mise à jour du fichier des mouvements historiques FMHISTORAUXXI :

Les éventuelles modifications de ces zones « Top BAP, moyen de paiement, date d'échéance, et code événement » sont mises à jour directement dans le fichier des mouvements historiques **FMHISTORAUXXI**.

Seuls les enregistrements non verrouillés par d'autres traitements peuvent faire l'objet de modification.

Chapitre 4 Règlements Automatiques

Principe

Les différentes étapes des règlements automatiques fournisseurs sont les suivantes :

- Extraction des enregistrements
- Modification des enregistrements
- Constitution des règlements
- Comptabilisation des chèques
- Marquage des écritures
- Génération des fichiers magnétiques

1 Extraction des enregistrements :

L'extraction des écritures comptables est assurée à partir du fichier des mouvements historiques FMHISTORAUXXI. Les écritures comptables qui respectent tous les critères de sélection sont mises à jour dans un fichier de pointage référencé **FMBAP**.

Lors de l'extraction des enregistrements, toutes les écritures respectant les critères de sélection sont prises en compte, quel que soit la valeur du code événement sur les mouvements (code événement à blanc, code bloquant, ou code non bloquant).

Néanmoins, le critère intitulé *Remise à blanc du BAP sur les événements bloquants* permet de remettre à blanc la zone « Bon à payer » sur les écritures sélectionnées qui sont affectées d'un code événement bloquant dans le fichier de travail FMBAP. Si cette zone est cochée lors de l'extraction des enregistrements, les écritures sont extraites mais ne sont pas considérées comme *bonnes à payer*. La zone « Pointer » est forcée à blanc sur ces mouvements. Cette zone reste modifiable par l'utilisateur.

Des critères complémentaires permettent d'affiner la sélection des enregistrements. Ces critères concernent les zones « catégorie 1 à 5, codes statistiques 1 et 2, commercial, responsable, groupe, région, et pays ». Lors de l'extraction des enregistrements, ces critères complémentaires sont recherchés dans la table des tiers.

En aucun cas, le programme ne constitue une « proposition de règlement » dans la mesure où les attributs constitutifs d'une proposition de règlement (moyen de paiement, échéance, banque de paiement, domiciliation, etc.....) peuvent être modifiés dans les étapes suivantes

2 Modification des enregistrements :

Ce traitement affiche le détail d'une demande de règlement fournisseurs. Seuls les enregistrements qui respectent les critères de sélection peuvent faire l'objet de modification. Il est possible de pointer les pièces comptables pour les prendre en compte dans le règlement, ou les dépointer pour les occulter dans la demande en cours de règlement. Si des pièces comptables sont supprimées dans le tableur, elles sont automatiquement épurées dans la demande en cours de règlement.

Lors de la modification des enregistrements, des contrôles de cohérence sont exercés en interactif, notamment la présence du RIB tiers sur la pièce comptable quand certain moyen de paiement l'exigent.

Rappelons que les données affichées ne correspondent pas aux « règlements à émettre ». En effet, d'autres paramètres doivent être pris en considération lors de la constitution des règlements (rupture par échéance, gestion du pool bancaire, déduction de l'escompte etc.).

Les données sont triées par tiers, devise, moyen de paiement, date d'échéance etc. A chaque rupture d'enregistrement est associé une ou plusieurs factures fournisseurs correspondant aux mêmes critères. Le nombre de factures est indiqué dans la colonne « Nbre enregistrement ».

En modification des enregistrements, le tableur *Détail par tiers* met en évidence les codes événements qui sont présents sur les écritures sélectionnées. Le type de chaque code événement y est indiqué (bloquant ou non bloquant), ainsi que son libellé respectif. Ces zones ne sont pas modifiables par l'utilisateur.

La saisie des règlements partiels et des acomptes est rendue possible en « modification des enregistrements » si l'utilisateur a le droit de saisir des règlements partiels et des acomptes (Cf. fiche société).

Saisie des règlements partiels :

La gestion des règlements partiels est possible si l'utilisateur a le droit de saisir des règlements partiels dans les règlements automatiques tiers.

La saisie des règlements partiels est effectuée dans le tableur « Détail » de la « Modification des enregistrements ». Au sein d'un même enregistrement « Entête », les règlements partiels peuvent être saisis sur une ou plusieurs lignes détail, et l'utilisateur indique le type de reste dû souhaité lors de la génération des écritures de règlements :

- D (Détail) si génération des lignes de reste dû en Détail
- G (Globale) si génération des lignes de reste dû en global
- Blanc : génération des écritures de règlement sans ligne de reste dû sur le tiers.

Les règlements partiels avec type de reste dû D (Détail) et G (Global) : ils permettent de constituer une écriture de règlement (Trésorerie à Tiers) et de créer des lignes tiers supplémentaires correspondant aux lignes de reste dû.

Si type de reste dû = D : les lignes de reste dû sont comptabilisées en détail sur le tiers d'origine et mettent en évidence le solde qui reste à régler sur chacune des pièces réglées partiellement.

Si type de reste dû = G : les lignes de reste dû sont comptabilisées en global sur le tiers d'origine et mettent en évidence le solde qui reste à régler pour l'ensemble des pièces réglées partiellement.

Les règlements partiels avec type de reste dû « blanc » : ils permettent de constituer une écriture de règlement (Trésorerie à Tiers) sans création de lignes tiers supplémentaires correspondant aux lignes de reste dû. Le montant qui est comptabilisé sur la pièce de règlement correspond au montant effectivement réglé au fournisseur.

Saisie des acomptes :

La saisie des acomptes est possible si l'utilisateur a le droit de créer des acomptes dans les règlements automatiques tiers. La saisie des acomptes est effectuée en « Modification des enregistrements ». La gestion des acomptes permet de :

- Créer une demande d'acompte : l'utilisateur renseigne les paramètres obligatoires à la validation d'une demande de règlement.
- Créer des acomptes : les lignes d'acomptes peuvent être créées au sein d'une demande d'acompte, ou d'une demande de règlement classique (via l'extraction d'enregistrements tiers et de pièces comptables). Il est possible de créer plusieurs acomptes au sein d'une demande de règlement tiers. Chaque ligne d'acompte génère l'émission d'un titre de paiement, et donc une comptabilisation individuelle.

Les listes de contrôle sont les suivantes :

- Liste des bons à payer : si des règlements sont saisis sur certaines pièces, elles sont identifiées par la lettre « P » (pour partiel).
 - Factures pointées bonnes à payer
 - Factures non pointées bonnes à payer
- Toutes les factures
- Liste des pièces modifiées : elles concernent les pièces qui ont fait l'objet d'un règlement partiel, et des acomptes créés manuellement.

3 Constitution des règlements :

Cette fonction permet d'établir automatiquement les titres de paiement (règlement papier et magnétique) pour toutes les factures qui ont été acceptées ou modifiées dans le traitement « *Modification des enregistrements* » et de générer les écritures comptables dans le fichier des écritures BATCH FMINTEGRATION (sauf pour les règlements tiers par chèque).

La constitution des règlements est subordonnée à tous les contrôles nécessaires et indispensables à la comptabilisation, notamment aux règles de comptabilisation en provenance des « banques ».

Ce traitement permet d'éditer plusieurs éditions de contrôle :

- Liste des règlements tiers par moyen de paiement
- Liste des règlements en anomalie
- Titres de paiement (lettre-chèque, lettre-BO, lettre-règlement pour les virements)
- Liste des règlements tiers comptabilisés (Affectation du numéro de RGTxxxx à chaque règlement).

La liste des règlements tiers comptabilisés est le reflet exact des titres de paiement émis.

Si les règlements concernent des tiers payeurs, une rupture par tiers payeur (tiers2) / tiers facturé (tiers) est effectuée d'office.

Désormais dans la constitution des règlements, les listes de contrôle et les relevés tiers, et la génération des écritures tiennent compte des règlements partiels.

Une ligne d'acompte entraîne automatiquement l'émission d'un seul titre de paiement, ainsi qu'une comptabilisation individuelle de l'écriture de règlement. En effet, le top « Règlement facture par facture » est forcé à 1 sur les lignes d'acomptes.

4 Comptabilisation des chèques :

La génération des règlements tiers est effective dans FMINTEGRATION au moment de l'édition des titres de paiements en définitif, à l'exception des règlements tiers par chèque. En effet, la comptabilisation des chèques permet d'une part d'affecter les numéros de chèques aux différents règlements, puis d'autre part de générer les écritures de règlements tiers par chèque dans FMINTEGRATION.

Ce traitement permet d'affecter manuellement un numéro de chèque aux règlements tiers, ou d'initialiser un numéro de chèque sur le premier règlement, puis de numéroter automatiquement les numéros de chèques sur tous les règlements suivants.

Désormais dans la comptabilisation des chèques, les listes de contrôle et la génération des écritures tiennent compte des règlements partiels.

Une ligne d'acompte entraîne l'émission d'un seul titre de paiement chèque, ainsi qu'une comptabilisation individuelle de l'écriture de règlement. En effet, le top « Règlement facture par facture » est forcé à 1 sur les lignes d'acomptes.

5 Marquage des lignes de tiers :

Le marquage a pour objectif d'empêcher toute nouvelle sélection de ces factures dans une autre demande de « Règlement Automatique Fournisseurs ». La référence du marquage « **RGTxxxxxx** » est désormais effectué dans les zones Affectation 2 et 3.

Le marquage des pièces d'origine réglées dans les BAP, ainsi que des lignes tiers dans les écritures de règlements automatiques est soumis à quelques contraintes fonctionnelles depuis que la saisie des règlements partiels est possible dans les règlements automatiques tiers.

Sur les pièces réglées en totalité :

Lors de la génération des écritures de règlements tiers dans le fichier des écritures interfacées FMINTEGRATION, un numéro de RGT est mis à jour dans la zone « Référence document » (TNUMFACT), la zone affectation 2 et 3, et la zone pré lettrage « TLETTAGE » de **FMHISTORAUXI** et **FMJOR** sur les pièces comptables réglées totalement, ainsi que sur les lignes de tiers dans les écritures de règlements.

Sur les pièces réglées partiellement avec type de reste dû en détail ou en global (= génération effective de ligne de reste dû):

Les pièces d'origine sont marquées dans les tables des mouvements historiques dans les zones Affectation 2 et 3 par la mention RGTxxxx.

Sur l'écriture de règlement :

- les lignes de tiers générées en sens inverse des pièces d'origine sont marquées dans les zones Affectation 2 et 3 par la mention RGTxxxx.
- Les lignes tiers correspondant aux lignes de reste dû comptabilisées au crédit ne sont jamais marquées dans la mesure où le montant comptabilisé correspond au solde des factures restant à régler sur le tiers.

Sur les pièces réglées partiellement avec type de reste dû « blanc » (sans lignes de reste dû)

Seules les pièces d'origine réglées en totalité sont marquées dans les tables des mouvements historiques dans les zones Affectation 2 et 3 par la mention RGTxxxx.

Les pièces d'origine réglées partiellement ne sont pas marquées dans les tables des mouvements historiques dans les zones Affectation 2 et 3.

Sur l'écriture de règlement :

- Les lignes de tiers correspondant aux pièces réglées en totalité sont marquées dans les zones Affectation 2 et 3 par la mention RGTxxxx.
- Les lignes de tiers correspondant aux pièces réglées partiellement ne sont pas marquées dans les zones Affectation 2 et 3 par la mention RGTxxxx.

Sur les écritures d'acomptes :

Pas de marquage sur les pièces d'origine car seule une écriture de trésorerie est comptabilisée sans sélection préalable de pièces comptables.

Sur l'écriture de règlement :

La ligne de tiers n'est pas marquée dans les zones Affectation 2 et 3 par la mention RGTxxxx.

6 Transmissions bancaires (génération des fichiers magnétiques)

Les fichiers de travail relatifs aux virements (domestiques, commerciaux, internationaux et SEPA) sont automatiquement alimentés dès que les écritures de règlements sont générées dans **FMINTEGRATION**. Les différents fichiers de travail sont les suivants :

- FMVIRT (virements domestiques),
- FMVCOM (virements commerciaux),
- FMVINT (virements internationaux),
- FMSEPA (virements SEPA).

Le traitement de « Transmissions bancaires » extrait les règlements des tiers afin de d'alimenter les fichiers magnétiques qui sont transmis à la banque. Ces fichiers magnétiques respectent le format bancaire en vigueur. Pour les virements commerciaux, rappelons que le format exploité en standard est aux normes XRT.

Les listes de contrôles sont générées dans ces différents traitements :

- Sortie des virements domestiques
- Sortie des virements commerciaux
- Sortie des virements internationaux
- Sortie des virements SEPA

7 Intégration des écritures

Pour que les écritures de règlements tiers soient validées dans les historiques, il faut lancer « l'intégration des écritures » sur le journal de comptabilisation.

8 Lettrage automatique

Rappelons que les zones de LETTRAGE (N° de lettrage, date de lettrage et date du plus haut lettrage) ne sont jamais alimentées par le traitement des règlements automatiques tiers.

Dès que les écritures de règlement sont intégrées dans les tables de mouvements historiques dans par la validation du brouillard, il faut lancer un lettrage automatique sur la zone référence « Affectation 2 » pour que les écritures des tiers soient lettrées de manière effective.

Extraction des enregistrements

L'extraction des écritures comptables est effectuée à partir du fichier des mouvements historiques FMHISTORAUXXI. Seules les écritures comptables sont prises en compte dans ce traitement. Les écritures mouvementées sur des comptes collectifs de type « Effet » (Cf. classes de comptes dans la société), ainsi que les écritures extracomptables sont exclues de ce traitement.

Des critères complémentaires permettent d'affiner la sélection des écritures à régler aux tiers. Ils sont recherchés dans la table des tiers. Seuls les tiers qui respectent ces critères complémentaires sont pris en compte dans les règlements automatiques.

Lors de l'extraction des enregistrements, toutes les écritures respectant les critères de sélection sont prises en compte, quelle que soit la valeur du code événement sur les mouvements (code événement à blanc, code bloquant, ou code non bloquant). Néanmoins, le critère intitulé *Remise à blanc du BAP sur les événements bloquants* permet de remettre à blanc la zone « Bon à payer » sur les écritures sélectionnées qui sont affectées d'un code événement bloquant dans le fichier de travail FMBAP. Ces écritures ne sont donc pas considérées comme bonnes à payer dans ce cas.

Les écritures comptables qui respectent tous les critères de sélection sont mises à jour dans un fichier de travail **FMBAP**.

Il est possible de traiter plusieurs propositions de règlements simultanément au sein d'une même société, dès lors qu'il ne s'agit pas des mêmes auxiliaires. Une nouvelle demande de règlement est autorisée si les critères suivants « Catégorie d'auxiliaires, type de moyen de paiement, code auxiliaire et type de tiers « nationaux ou internationaux » sont différents de ceux déjà sélectionnés dans les demandes précédentes. Sinon, le message suivant est affiché « Extraction impossible : règlements en attente pour cette sélection »

L'onglet « Critères de sélection » se présente comme suit :

Infor FMS Anael Finance 4.5.0.0

Paramètre Comptabiliser Consulter Editer Régler Gérer Options Workflow Fenêtre ?

Extraction des enregistrements

Critères de sélection Critères complémentaires

Groupe de sociétés

Société CE201 IGS FRANCE

Etablissement Périètre

Edition et comptabilisation sur étab. d'origine

Date d'émission 09/10/2013

Date d'arrêté 09/10/2013

Type moyen paiement 7 Virements SEPA & CCT (xml)

Moyen de paiement VS Virement SEPA

Echéance à sélectionner à 30/11/2013

Année déclaration 2013 Mois déclaration 10

Sélection tiers D - Les Deux

Compte collectif début 401100 COLLECTIF FOURNIS B&S

Compte collectif fin 401500 COLLECTIF FOURNIS B&S

Catégorie d'auxiliaire F Fournisseur

Auxiliaire F AUXILIAIRE FOURNISS.

Tiers début

Tiers fin

Devise EUR EURO Paiement en devise de transaction

Echéance limite pour A VUE 09/10/2013

Echéance limite pour avoirs 09/10/2013

Tiers à régler si débiteur

Les écritures à extraire Toutes les écritures

Affectation banque par défaut BNP BNP

Types de pièce à exclure

Type pièce	Libellé

Sélection des types de pièce

Journaux à exclure

Journal	Libellé

Sélection des journaux

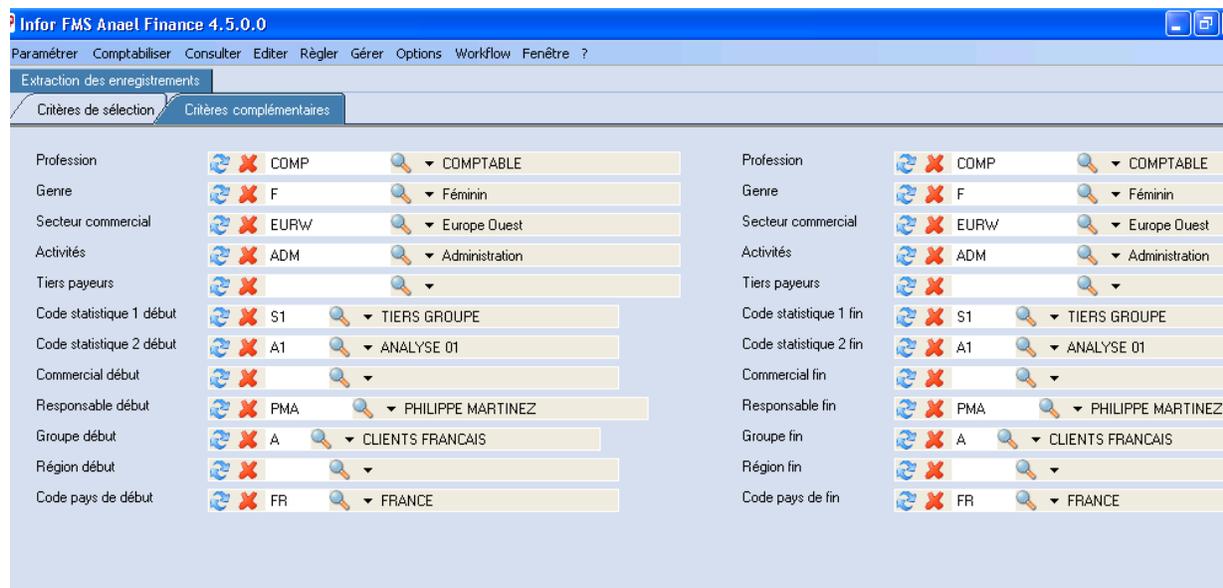
Envoi par mail

Remise à blanc du BAP sur événements bloquants

Traitement batch

Constituer la proposition

L'onglet « Critères complémentaires » se présente comme suit :



Contrôle de zones

Onglet « Critères de sélection »

Établissement : Zone facultative, et accessible si la société gère les établissements.

- Si cette zone est renseignée, seuls les enregistrements comptabilisés sur cet établissement sont pris en compte, s'ils respectent tous les critères de sélection.
- Si cette zone n'est pas renseignée, alors les enregistrements qui respectent tous les critères de sélection sont pris en compte, quelque soit leur établissement d'origine.

Cette zone est accessible si le périmètre n'est pas renseigné.

Périmètre : Zone facultative, et accessible si la société gère les établissements.

- Si cette zone est renseignée, seuls les enregistrements comptabilisés sur les établissements associés au périmètre sont pris en compte, s'ils respectent tous les critères de sélection.
- Si cette zone n'est pas renseignée, alors les enregistrements qui respectent tous les critères de sélection sont pris en compte, quelque soit leur établissement d'origine.

Cette zone est accessible si le code établissement n'est pas renseigné.

Edition et comptabilisation sur établissement d'origine

Si cette zone est cochée, alors l'édition des titres de paiement, et la comptabilisation des règlements sont effectuées sur l'établissement de la pièce d'origine. La ligne de trésorerie est alors comptabilisée sur l'établissement du mouvement d'origine. Les lignes de tiers sont toujours comptabilisées sur l'établissement du mouvement d'origine.

Si cette zone n'est pas cochée, alors l'édition des titres de paiement, et la comptabilisation des règlements sont effectuées sur l'établissement principal de la société. La ligne de trésorerie est alors

comptabilisée sur l'établissement principal de la société. Les lignes de tiers sont toujours comptabilisées sur l'établissement du mouvement d'origine. Certaines pièces peuvent donc être multi-établissements.

Date d'émission :

Cette date correspond à la date d'émission des règlements. La période comptable correspondant à la date d'émission doit être ouverte sur la société courante. La date système est pré-chargée par défaut, et reste modifiable.

Date d'arrêté :

Seules les écritures dont la date comptable est inférieure ou égale à la date d'arrêté sont prises en compte. La date système est pré-chargée par défaut, et reste modifiable.

Type de moyen de paiement : Zone obligatoire

Cette zone permet de sélectionner un type de moyen de paiement c'est-à-dire tous les moyens de paiement ayant une même caractéristique. Il est possible de sélectionner l'ensemble des types de moyens de paiement par le code *. Le traitement effectue automatiquement les ruptures adéquates lors de la constitution des règlements.

Moyen de paiement : Zone facultative

Cette zone permet de sélectionner un moyen de paiement associé au type de moyen de paiement. Si cette zone n'est pas renseignée, tous les moyens de paiement associés au type de moyen de paiement sont traités dans les règlements automatiques.

Date échéance : Zone facultative

Cette zone permet de sélectionner les écritures sur une borne de dates d'échéance.

Année/mois de déclaration : Zones facultatives

L'affichage de ces deux zones est conditionné. Elles sont accessibles uniquement si le type de moyen de paiement est 4 (Virement), 7 (Virements SEPA & CCT) ou *(Toutes).

Ces deux zones doivent être renseignées pour effectuer des virements à des tiers sociaux (URSSAF et TVA). Rappelons que les tiers sociaux sont paramétrés dans la table de référence « Paramètres virements / Paiement TVA et URSSAF ».

Si ces deux zones ne sont pas renseignées pour les virements domestiques ou virements SEPA sur les tiers sociaux, alors leur règlement respectif sera en anomalie en « Constitution des règlements ». Ces informations sont rappelées dans l'onglet « Critère de sélection » en « Modification des enregistrements, et en « Constitution des règlements ».

Ces deux valeurs servent à structurer le libellé de l'écriture sur les listes de contrôles.

Notion de tiers nationaux ou internationaux :

Cette zone permet de sélectionner les tiers en fonction du code « Export » de la table des tiers.

- Si la zone « Export » est cochée sur les tiers, alors ils sont considérés comme tiers internationaux.

- Si la zone « Export » n'est pas cochée sur les tiers, alors ils sont considérés comme tiers nationaux.

Comptes généraux : Zone facultative

Cette zone permet de sélectionner les écritures sur une borne de comptes généraux. Seuls les comptes auxiliaisés peuvent être sélectionnés. Les comptes collectifs de type « Effet » sont exclus de la liste des comptes généraux.

Catégorie d'auxiliaire : Zone facultative

Cette zone permet de sélectionner une catégorie d'auxiliaire c'est-à-dire tous les auxiliaires associés à une même catégorie d'auxiliaire. Seules les catégories d'auxiliaires C ou F peuvent être sélectionnées.

Auxiliaire : Zone facultative

Cette zone permet de sélectionner un code auxiliaire associé à la catégorie d'auxiliaire. Si cette zone n'est pas renseignée, tous les auxiliaires associés à la catégorie d'auxiliaire sont traités dans les règlements automatiques.

Tiers : Zone facultative

Cette zone permet de sélectionner les écritures sur une borne de tiers. Seuls les tiers associés à l'auxiliaire choisi peuvent être sélectionnés.

Devise : Zone facultative, et accessible si la société gère les devises.

Cette zone permet de sélectionner les écritures sur un code devise. Si cette zone n'est pas renseignée, alors le traitement sélectionne toutes les écritures qui respectent les critères de sélection quel que soit la devise de transaction.

Paiement en devise de transaction : Zone facultative, et accessible si la société gère les devises.

Cette zone permet de spécifier si les règlements doivent être émis en devise de transaction c'est-à-dire dans la devise d'origine des écritures, ou dans la devise société quelle que soit la devise d'origine des écritures.

Echéance limite à vue :

Toutes les écritures dont la date d'échéance est inférieure ou égale à cette date sont considérées comme des échéances à VUE. Les dates d'échéance des règlements sont alors forcées par cette date d'échéance limite à vue. La date système est pré-chargée par défaut, et reste modifiable.

Echéance limite pour les avoirs :

Cette zone permet de spécifier pour les pièces d'avoir, une date d'échéance de prise en compte supérieure à la borne de date d'échéance de fin afin de les déduire des règlements. La date système est pré-chargée par défaut, et reste modifiable.

Tiers à régler si débiteur :

- Si cette zone n'est pas cochée, tous les tiers dont le solde est débiteur à la date d'arrêté sont exclus de la sélection.
- Si cette zone est cochée, tous les tiers dont le solde est débiteur à la date d'arrêté peuvent être pris en compte dans l'extraction des enregistrements.

Les écritures à extraire

Si le critère « Les *pointées bonnes à payer* » est choisi, alors seules les écritures comptables respectant les critères de sélection sont extraites si la valeur de la zone « Bon à payer » (zone CTOPBAP) = O.

Si le critère « Les écritures non bloquées » est choisi, alors seules les écritures comptables respectant les critères de sélection sont extraites si la valeur de la zone « Bon à payer » (zone CTOPBAP) = O ou NULL

Si le critère « *Extraire toutes les écritures* » est choisi, alors toutes les écritures comptables respectant les critères de sélection sont extraites quelle que soit la valeur de la zone « Bon à payer » (zone CTOPBAP).

Tiers à régler si débiteur :

Si cette zone est cochée, alors les tiers qui ont un solde débiteur à la date d'arrêté peuvent être sélectionnés dans l'extraction des enregistrements.

Si cette zone n'est pas cochée, alors seuls les tiers qui ont un solde créditeur à la date d'arrêté sont sélectionnés. Rappelons que le solde du compte tiers est calculé tout établissement confondu, et pas uniquement sur l'établissement (ou périmètre) sélectionné.

Affectation Banque par défaut :

Si le code banque est renseigné, il correspond à la banque de règlement par défaut de tous les règlements à émettre, à l'exception de ceux déjà domiciliés. En effet, si le tiers a une banque de domiciliation renseignée au niveau de la fiche tiers, cette banque est alors prioritaire lors de l'affectation des banques.

Type de pièce à exclure :

Cette zone permet d'exclure certaines écritures en fonction de leur type de pièce.

Journaux à exclure :

Cette zone permet d'exclure certaines écritures en fonction de leur journal d'origine.

Envoi par mail

Si la case est cochée, les relevés aux tiers seront envoyés à l'adresse mail du contact. Ce contact doit être associé au code impression = 9 'règlements' ou blanc à défaut.

Remise à blanc du BAP sur événements bloquants

Cette zone concerne les écritures qui ont un code événement bloquant.

- Si cette zone est cochée, alors toutes les écritures respectant les critères de sélection sont extraites, quelque soit leur code événement (code événement à blanc, code bloquant ou code non bloquant). Mais l'extraction des enregistrements remet à blanc d'office la zone *Bon à payer* sur les écritures avec code événement bloquant, entraînant un détopage de la zone

Pointer sur ces écritures dans le fichier FMBAP. Ces écritures avec code événement bloquant ne sont donc pas considérées comme bonnes à payer au fournisseur.

- Si cette zone n'est pas cochée, alors toutes les écritures respectant les critères de sélection sont extraites, quelque soit leur code événement (code événement à blanc, code bloquant ou code non bloquant). L'extraction des enregistrements n'a aucune incidence sur la zone *Bon à payer* des écritures sélectionnées. La valeur du BAP en provenance des tables historiques FMHISTORAUXXI demeure inchangée. Le principe standard s'applique c'est-à-dire que des écritures avec code événement bloquant peuvent être réglées au fournisseur en fonction du BAP.

Traitement BATCH

L'extraction des enregistrements peut être lancée en soumission BATCH. Un message avertissant que le travail est terminé est affiché dans le mail.

Onqlet « Critères complémentaires »

Tous ces critères complémentaires sont recherchés **dans la table des tiers**. Seuls les tiers qui respectent tous ces critères simultanément sont pris en compte dans la sélection des enregistrements.

Le libellé des catégories de 1 à 5 étant paramétrable, il est donc recherché dans la table des types de catégories.

Catégorie 1 début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des catégories de type 1.

Catégorie 2 début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des catégories de type 2.

Catégorie 3 début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des catégories de type 3.

Catégorie 4 début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des catégories de type 4.

Catégorie 5 début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des catégories de type 5.

Code statistique 1 début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des codes statistiques.

Code statistique 2 début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des codes statistiques.

Commercial début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des commerciaux.

Responsable début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des responsables.

Groupe début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des groupes.

Région début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des régions.

Pays début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des pays.

Modification des enregistrements

Ce traitement affiche dans un premier tableur les demandes en cours, dans un second tableur le détail de la proposition par tiers, et dans un troisième tableur le détail des enregistrements du tiers. Les enregistrements proviennent du fichier **FMBAP**.

La « Modification des enregistrements » permet de :

- Supprimer une demande de règlement fournisseurs,
- Pointer ou dépointer une ou plusieurs factures fournisseurs,
- Modifier certaines zones détail sur les factures fournisseurs,
- Supprimer une ou plusieurs factures fournisseurs au sein de la demande.
- Créer une demande d'acomptes
- Créer des lignes d'acomptes

Onglet des demandes en cours

Toutes les « demandes de règlements tiers » sont triées par date de traitement. Lorsqu'une demande de règlement est sélectionnée, le détail de cette demande s'affiche dans le tableur prévu à cet effet. Une demande de règlement peut être éventuellement supprimée. Dans ce cas, tous les enregistrements associés à cette demande sont automatiquement libérés.

Le tableur se présente comme suit :

	Etabli	Péri	Typ	Libellé Type	Catégorie	Auxiliaire
1			3	Chèque	F	F

	Pointeur	Etab. Rglt	Auxiliaire	Tiers	Nom Tiers
1	<input type="checkbox"/>	0001	F	F200	HOTEL IBIS
2	<input checked="" type="checkbox"/>	0001	F		HOTEL IBIS
3	<input checked="" type="checkbox"/>	0001	F	F300	DUMONT SA
4	<input checked="" type="checkbox"/>	0001	F		DUMONT SA
5	<input type="checkbox"/>	0001	F	F500	ADELMASSY
6	<input checked="" type="checkbox"/>	0001	F		ADELMASSY
7	<input checked="" type="checkbox"/>	0001	F		ADELMASSY
8	<input type="checkbox"/>	0001	F	F700	CLAUDE SAI
9	<input checked="" type="checkbox"/>	0001	F		CLAUDE SAI

L'onglet « **Critères de sélection** » se présente comme suit :

Infor FMS Anael Finance 4.5.0.0

aramétrer Comptabiliser Consulter Editer Régler Gérer Options Workflow Fenêtre ?

Modification des enregistrements

Critères de sélection Critères complémentaires Entête Gestion

Société CEZ01 IGS FRANCE

Etablissement

Périmètre

Rupture par établissement

Type de règlement 3 Chèque

Catégorie d'auxiliaire F Fournisseur

Auxiliaire F AUXILIAIRE FOURNISS.

Sélection tiers D - Les Deux

Traitement en devise

Date d'émission 04/11/2012

Date d'arrêté 04/11/2012

Date de 'à vue' 04/11/2012

Envoi par mail

Les critères de sélection ne sont pas modifiables à ce stade.

L'onglet « **Critères complémentaires** » se présente comme suit :

Infor FMS Anael Finance 4.5.0.0

Paramétrer Comptabiliser Consulter Editer Régler Gérer Options Workflow Fenêtre ?

Modification des enregistrements

Critères de sélection Critères complémentaires Entête Gestion

Profession COMP COMPTABLE

Genre F Féminin

Secteur commercial EURW Europe Ouest

Activités ADM Administration

Tiers payeurs

Code statistique 1 début S1 TIERS GROUPE

Code statistique 2 début A1 ANALYSE 01

Commercial début

Responsable début PMA PHILIPPE MARTINEZ

Région début

Groupe début A CLIENTS FRANCAIS

Code pays de début FR FRANCE

Profession COMP COMPTABLE

Genre F Féminin

Secteur commercial EURW Europe Ouest

Activités ADM Administration

Tiers payeurs

Code statistique 1 fin S1 TIERS GROUPE

Code statistique 2 fin A1 ANALYSE 01

Commercial fin

Responsable fin PMA PHILIPPE MARTINEZ

Région fin

Groupe fin A CLIENTS FRANCAIS

Code pays de fin FR FRANCE

Les critères complémentaires ne sont pas modifiables à ce stade.

Désormais il est possible de créer **une demande d'acompte** :

Le bouton « **Demande d'acomptes** » est accessible uniquement si l'utilisateur est autorisé à créer des acomptes. Ce bouton situé dans l'onglet « Modification des enregistrements » permet de créer une demande de règlement « Entête » sans extraction effective d'enregistrements. Cette demande de règlement est dédiée aux acomptes uniquement.

Lors de la validation des paramètres nécessaires à la demande d'acomptes, le traitement contrôle que les critères de sélection de cette demande ne sont pas identiques à ceux d'une autre demande de règlement en cours (Contrôle standard).

Les critères de sélection de la « Demande d'acomptes » se présentent comme suit :

The screenshot shows a software interface for creating a 'Demande d'acomptes'. The form is titled 'Demande d'acomptes' and contains the following fields and options:

- Société: CEZ01, INFOR GLOBAL SOLUTION
- Etablissement: 0001, PARIS Siège
- Edition et comptabilisation sur établissement d'origine
- Date d'émission: 16/11/2010
- Date d'arrêté: 16/11/2010
- Echéance limite pour A VUE: 16/11/2010
- Type moyen paiement: 3, Chèque
- Catégorie d'auxiliaire: F, Fournisseur
- Auxiliaire: F, AUXILIAIRE FOURNISSEU
- Sélection tiers: D - Les Deux
- Paiement en devise de transaction
- Envoi par mail

Voir tous les contrôles dans la documentation V4R3_Règlements_Partiels_Acomptes_IT1_01

Onglet « Entête »

Chaque ligne de l'onglet « Entête » correspond au cumul de ses lignes détail respectives, mais en aucun cas aux « règlements à émettre ». En effet, d'autres paramètres doivent être pris en considération lors de la constitution des règlements (rupture par échéance, gestion du pool bancaire, déduction de l'escompte etc....).

Il se présente comme suit :

	Pointer	Etab. Rglt	Auxiliaire	Tiers	Nom Tiers	Email	Payé à	Moy. Règlement	Dev.	Libel
40	<input checked="" type="checkbox"/>	0001	F	F400	BERNARD AND			VD	EUR	Viremen
41	<input checked="" type="checkbox"/>	0001	F	F400	BERNARD AND			VD	EUR	Viremen
42	<input checked="" type="checkbox"/>	0001	F	F500	ADELMASSY SA				EUR	Viremen
43	<input checked="" type="checkbox"/>	0001	F	F699	LIGUORINI AND				EUR	Viremen

Le contact du tiers inexistant!
Société : CEZ01
Auxiliaire : F
Tiers : F400
Impression : 9

Les données sont triées par auxiliaire, établissement de règlement, tiers, (tiers2), moyen de paiement de règlement, date d'échéance de règlement, RIB, devise etc.....

A chaque rupture, peuvent être associées une ou plusieurs factures (ou avoirs) sur le tiers à régler. Le nombre de factures est indiqué dans la colonne « Nbre enregistrements ». Si le traitement est demandé en monnaie société, alors les colonnes « Montant débit et crédit en devise » et la colonne « Devise » ne sont pas affichées dans ce tableur.

La case à cocher n'est pas accessible sur ce tableur. Seule la modification des enregistrements détail a un impact sur la zone « Pointer » de l'onglet « Entête ».

Dans le cadre des envois par mail, dans la colonne « Email » :

- si la croix rouge est affiché sur la ligne, cela signifie qu'aucun mail n'est paramétré dans le contact du tiers facturé (ou du tiers payeur si renseigné). En positionnant le curseur sur la croix rouge, le message suivant est affiché « Le contact du tiers inexistant ».
- Si la coche verte est affichée sur la ligne, cela signifie que le contact du tiers a été extrait. En positionnant le curseur sur la coche verte, l'adresse mail « Le contact du tiers inexistant ».

Suppression d'une ligne « Entête » :

Si la demande de règlement est verrouillée, le bouton « Supprimer » apparait dans le haut du tableur « Entête ». Il est alors possible de supprimer une ligne « Entête » du tableur (et automatiquement toutes les lignes détail qui lui sont associées).

La création de lignes d'acomptes :

Le bouton « **Création d'acomptes** » est accessible uniquement si l'utilisateur est autorisé à créer des acomptes, et si la « demande d'acompte » est verrouillée. Ce bouton « Création des acomptes » situé dans l'onglet « Entête » permet de créer une ligne d'acompte.

Le bouton « Création d'acomptes » permet de créer des lignes d'acomptes au sein :

- d'une demande de règlement dédiée aux acomptes
- d'une demande de règlements tiers « classiques » (standard actuel)

Il est possible de créer plusieurs lignes d'acompte au sein d'une même demande de règlement.

Les critères de saisie des acomptes sont les suivants :

Société	CEZ01	INFOR GLOBAL SOLUTION
Etablissement	0001	PARIS Siège
Compte général	401110	COLLECTIF FOURNIS B&S
Auxiliaire	F	AUXILIAIRE FOURNISSEURS
Tiers	F700	CLAUDE SARL
Tiers payeur		
N° enregistrement	ACD001	
Référence document	XACD001	
Date document	16/11/2010	
Date d'échéance	16/11/2010	
Moyen de paiement	4	Lettre chèque
Code RIB		
Banque de règlement	BNP	BNP
Libellé	Acompte / nov 2010	
Devise	EUR	EURO CEZ01
Montant société	5200	
Cours	1,000000000	
Montant dev	5200,00	

Les acomptes sont identifiés comme suit dans la table FMBAP :

- Numéro interne commence par ACO + n° de compteur.
- Type d'enregistrement = « A »

La zone « Règlement facture par facture » est toujours forcée à 1 sur les lignes d'acompte afin de générer automatiquement l'émission d'un seul titre de paiement, et une comptabilisation individuelle (Trésorerie à Tiers) dans la table des écritures interfacées FMINTEGRATION.

Voir tous les contrôles de zones dans la documentation utilisateurs :

V4R3_ Règlements-Partiels-Acomptes_IT1-01

Sur l'onglet « Entête », un bouton référencé « Etat des Bons à payer » permet d'éditer trois listes de contrôle :

- Factures pointées bonnes à payer + récapitulatif
- Factures non pointées bonnes à payer + récapitulatif
- Toutes les factures + récapitulatif

Onglet « Détail »

Le code du tiers et son libellé sont rappelés dans le haut de l'écran. Les pièces comptables affichées dans le tableur peuvent faire l'objet d'une sélection, d'une désélection, d'une modification de certaines zones, ou d'une suppression de la pièce comptable le cas échéant.

Pour modifier les enregistrements détail, le regroupement doit être déverrouillé sur l'écran précédent.

Il est possible **de modifier** certaines zones sur chaque pièce comptable dans le tableur. Les zones modifiables sont les suivantes :

- Top « Pointer » : elle permet de pointer ou dépointer une facture dans la demande de règlement.
- Etablissement de règlement
- Echéance de règlement
- Moyen de paiement de règlement
- Payé à (Tiers 2)
- RIB Tiers : seuls les RIB du tiers sont affichés dans la picklist. Rappelons que si le tiers payeur est renseigné, ce sont les RIB du tiers payeur (tiers2) qui sont affichés.
- Banque de règlement
- Escompte : cette zone n'est accessible que sur un journal d'achat. Si cette zone est cochée, le taux d'escompte devient obligatoire.
- Taux escompte : obligatoire si la zone « Escompte » est cochée sur la facture fournisseur. Le taux d'escompte provient de la fiche tiers (table remise globale).
 - Le taux de TVA appliqué sur l'escompte provient de la facture d'origine
 - Dans le cas particulier d'un code de TVA à autoliquidation, l'escompte est calculé TTC et les montants HT et TVA sont recalculés avec le taux de TVA de la fiche tiers (table remise globale) ou à défaut du compte automatique

- Rappelons que le compte d'escompte doit être paramétré dans « les comptes automatiques » (Type 04 : escompte obtenu, et type 09 : TVA sur escompte obtenu).

Si la zone « *Remise à blanc du BAP sur les événements bloquants* » est cochée dans l'extraction des enregistrements, alors la zone *Pointer* est décochée sur les écritures avec événement bloquant dans le tableau de *Modification des enregistrements*. En effet, ces écritures avec code événement bloquant ne sont pas considérées comme bonnes à payer dans ce cas.

Dans le cas contraire, c'est le principe standard qui s'applique. Les écritures avec ou sans code événement sont d'office pointées en fonction de la valeur du BAP.

Dans le tableau *Détail*, trois colonnes ont été ajoutées :

- Événement
- Bloquant (Si le code est bloquant, le code O apparaît dans cette zone, sinon blanc).
- Libellé de l'événement

Dans ce tableau, aucune modification du code événement n'est possible sur les écritures sélectionnées. La zone *Pointer* reste modifiable par l'utilisateur.

	Pointer	Etab	Moy. Ré	Référence doc	Echéance Rglt	Top BAP	Evénement	Bloquant	Lib. Evénement	N° Int
1	<input checked="" type="checkbox"/>	0008	4	XCCA0400	31/12/2011	0				2011010
2	<input checked="" type="checkbox"/>	0008	4	XFAC320	31/12/2011	0				2011011
3	<input checked="" type="checkbox"/>	0008	4	XTVAD003	31/12/2011	0	L2		Retard de livraison	2012012
4	<input type="checkbox"/>	0008	4	XECCA01	31/12/2011		B3	O	Matériel cassé	201101

Zone « Infos Pièces » : Si un bloc-notes pièce est associé à l'écriture sélectionnée dans le tableau, il est automatiquement affiché dans la zone réservée à cet effet.

Bouton « Mise à jour de la colonne » : cette fonction permet de modifier la valeur de toute une colonne, et ceci sur tous les enregistrements présents dans le tableau. Il prend la valeur d'une ligne détail, et la reconduit sur tous les enregistrements suivants.

Bouton « **Supprimer** » : cette fonction permet de **supprimer** une ou plusieurs pièces comptables de la sélection initiale. Elles sont alors épurées du fichier de travail **FMBAP**. En aucun cas les fichiers historiques ne sont impactés par cette suppression.

Bouton « **Enregistrer** » (en haut à gauche) : pour valider les modifications faites dans le tableur, presser sur le bouton « Enregistrer ». Les modifications sont mises à jour dans le fichier de travail **FMBAP** et non dans la table des mouvements historiques **FMHISTORAUXXI**.

La saisie des règlements partiels :

Si la zone « Autoriser les règlements partiels et les acomptes dans les règlements automatiques » est cochée dans la société, alors la saisie des règlements partiels est possible dans l'onglet « Détail ». Les zones de saisie de règlements partiels sont accessibles uniquement si la « demande de règlement » est verrouillée.

Seules les pièces d'origine comptabilisées au crédit peuvent faire l'objet de règlements partiels. Les montants négatifs ne sont pas autorisés. Aucun escompte n'est calculé sur les règlements partiels. De nouvelles zones ont été ajoutées dans le tableur « Détail » :

- A régler /devise (si la société gère les devises uniquement)
- A régler / monnaie société
- Type de reste dû :
 - D (Détail)
 - G (Global)
 - Blanc : sans génération de lignes de reste dû

Si la zone « Autoriser les règlements partiels et les acomptes dans les règlements automatiques » n'est pas cochée dans la société, alors la saisie des règlements partiels est impossible dans cet onglet « Détail ». Les zones référencées ci-dessus ne sont pas affichées dans le tableur « Détail ».

Sur l'onglet « Détail », les zones réservées à la saisie des règlements partiels se présentent comme suit :

Ln	Rglt	Dev.	Crédit	Débit	Crédit Dev.	Débit Dev.	A régler dev.	A régler	Type reste dû	Top escompte
1		EUR	12000,00	0,00	12000,00	0,00	10000,00	10000,00	D	<input type="checkbox"/>
2		EUR	24000,00	0,00	24000,00	0,00	0,00	0,00		<input type="checkbox"/>
3		EUR	40000,00	0,00	40000,00	0,00	30000,00	30000,00	D	<input type="checkbox"/>

Editions de contrôle :

Deux boutons permettent d'éditer les listes de contrôle des enregistrements extraits :

- **Etat des Bons à Payer :**

Ce bouton permet de lancer les listes de contrôles des états de Bons à Payer.

	Pointer	Etab. Rglt	Auxiliaire	Etat des Bons à payer	Nom Tiers	Email	Payé à	Moy. Règlement	Libellé moyen
1	<input type="checkbox"/>	0001	F	F200	HOTEL IBIS			4	Lettre chèque
2	<input checked="" type="checkbox"/>	0001	F		HOTEL IBIS			4	Lettre chèque
3	<input checked="" type="checkbox"/>	0001	F	F300	DUMONT SARL			4	Lettre chèque
4	<input checked="" type="checkbox"/>	0001	F		DUMONT SARL		TP004	4	Lettre chèque
5	<input type="checkbox"/>	0001	F	F500	ADELMASSY SA			4	Lettre chèque
6	<input checked="" type="checkbox"/>	0001	F		ADELMASSY SA			4	Lettre chèque
7	<input checked="" type="checkbox"/>	0001	F		ADELMASSY SA			4	Lettre chèque
8	<input type="checkbox"/>	0001	F	F700	CLAUDE SARL			4	Lettre chèque
9	<input checked="" type="checkbox"/>	0001	F		CLAUDE SARL			4	Lettre chèque

Un type de facture peut alors être sélectionné lors de la demande d'édition des « Etats des Bons à Payer » :

Etat détaillé des Bons à payer

Type d'édition.

Que souhaitez-vous faire ?

- Mode design
- Traitement batch
- Factures pointées bonnes à payer
- Factures non pointées bonnes à payer
- Toutes les factures

- Liste des pièces modifiées :

Le bouton permet d'éditer la liste des pièces modifiées.

Si des pièces ont fait l'objet de règlement partiel, alors elles sont identifiées par la lettre « P ». Le montant qui est édité correspond au montant réglé partiellement dans ce cas (voir exemple page suivante).

	Pointer	Etab. Rglt	Auxiliaire	Liste des pièces modifiées	Tiers	Email	Payé à	Moy. Règlement	Libellé moy
1	<input type="checkbox"/>	0001	F	F200	HOTEL IBIS			4	Lettre chèque
2	<input checked="" type="checkbox"/>	0001	F		HOTEL IBIS			4	Lettre chèque
3	<input checked="" type="checkbox"/>	0001	F	F300	DUMONT SARL			4	Lettre chèque
4	<input checked="" type="checkbox"/>	0001	F		DUMONT SARL		TP004	4	Lettre chèque
5	<input type="checkbox"/>	0001	F	F500	ADELMASSY SA			4	Lettre chèque
6	<input checked="" type="checkbox"/>	0001	F		ADELMASSY SA			4	Lettre chèque
7	<input checked="" type="checkbox"/>	0001	F		ADELMASSY SA			4	Lettre chèque
8	<input type="checkbox"/>	0001	F	F700	CLAUDE SARL			4	Lettre chèque
9	<input checked="" type="checkbox"/>	0001	F		CLAUDE SARL			4	Lettre chèque

Cet état édite les pièces qui ont fait l'objet de règlement partiel, et les lignes d'acomptes qui ont été créées au sein de la demande de règlement.

- **Les pièces comptables réglées partiellement** sont identifiées par la mention « P ». Cet état édite les montants d'origine des pièces et leurs montants réglés partiellement. Rappelons que les pièces réglées totalement n'apparaissent jamais sur cette édition de contrôle.
- **Les lignes d'acomptes** créées manuellement par l'utilisateur sont identifiées par la mention « A » dans la zone « Top Enreg »

(voir exemple page suivante)

Liste des bons à payer

Règlement total

LISTE DES BONS A PAYER															
Société : INFOR FRANCE (CLCS)										Utilisateur : ENEZ			Date : 11/3/2008		Page : 1
Etablissement règlement : 0001 ETAB. PAR. DEFAULT															
Tiers	Date	Jal	Réf. Pièce	Libellé	Débit	Crédit	Dev	Mnt Devise	Echéance Origine	Echéance Réglé	Moy. Paie.	Rib	Taux Esc.	Equé	BAP
F900 VERLAINE AND CO															
	20/11/2007	60	XFD001	VERLAINE AND CO		819,74	EUR	-1 000,00	15/03/2008	15/03/2008	↓			CA	OUI
Total Tiers en devise F900						819,74	EUR	-1 000,00							
	09/11/2007	60	XF8001	VERLAINE AND CO		8 264,46	USD	-10 000,00	05/01/2008	10/03/2008	↓	A		CA	OUI
	20/11/2007	60	XFD002	VERLAINE AND CO		983,69	USD	-1 200,00	23/04/2008	23/04/2008	↓			CA	OUI
	20/11/2007	60	XFD003	VERLAINE AND CO		5 035,97	USD	-7 000,00	28/06/2008	28/06/2008	↓			CA	OUI
	03/01/2008	60	XDE/600	VERLAINE AND CO		13 333,33	USD	-20 000,00	05/03/2008	10/03/2008	↓	A		CA	OUI
Total Tiers en devise F900						27 817,45	USD	-38 200,00							
Total Tiers F900						28 437,19									
F920 DOMINIQUE AND CO															
	10/03/2008	60	XF8001	DOMINIQUE AND CO		18 000,00	EUR	-18 000,00	05/05/2008	05/05/2008	↓			CA	OUI
	10/03/2008	60	XF8002	DOMINIQUE AND CO		4 000,00	EUR	-4 000,00	05/05/2008	05/05/2008	↓			CA	OUI
	10/03/2008	60	XF8003	DOMINIQUE AND CO		12 500,00	EUR	-12 500,00	12/06/2008	12/06/2008	↓			CA	OUI
	10/03/2008	60	XF8004	DOMINIQUE AND CO		13 800,00	EUR	-13 800,00	30/06/2008	30/06/2008	↓			CA	OUI
Total Tiers en devise F920						48 300,00	EUR	-48 300,00							
Total Tiers F920						48 300,00									

Règlement partiel : Il est identifié par la lettre P

LISTE DES BONS A PAYER															
Société : INFOR GLOBAL SOLUTION										Utilisateur : SUPERVISOR			Date : 17/11/2010		Page : 1
Etablissement règlement : 0001 PARIS Siège															
Tiers	Date	Jal	Réf. Pièce	Libellé	Débit	Crédit	Dev	Mnt Devise	Echéance Origine	Echéance Réglé	Moy. Paie.	Rib	Taux Esc.	Equé	BAP
F900 EDOUARD SARL															
P	17/11/2010	60	XFA001	facture prestation		10 000,00	EUR	-10 000,00	20/12/2010	17/11/2010	4			BNP	OUI
	17/11/2010	60	XFA002	module D06		24 000,00	EUR	-24 000,00	20/12/2010	17/11/2010	4			BNP	OUI
P	17/11/2010	60	XFA003	spécipale		30 000,00	EUR	-30 000,00	20/12/2010	17/11/2010	4			BNP	OUI
Total Tiers en devise F900						64 000,00	EUR	-64 000,00							
Total Tiers F900						64 000,00									

Liste des pièces modifiées

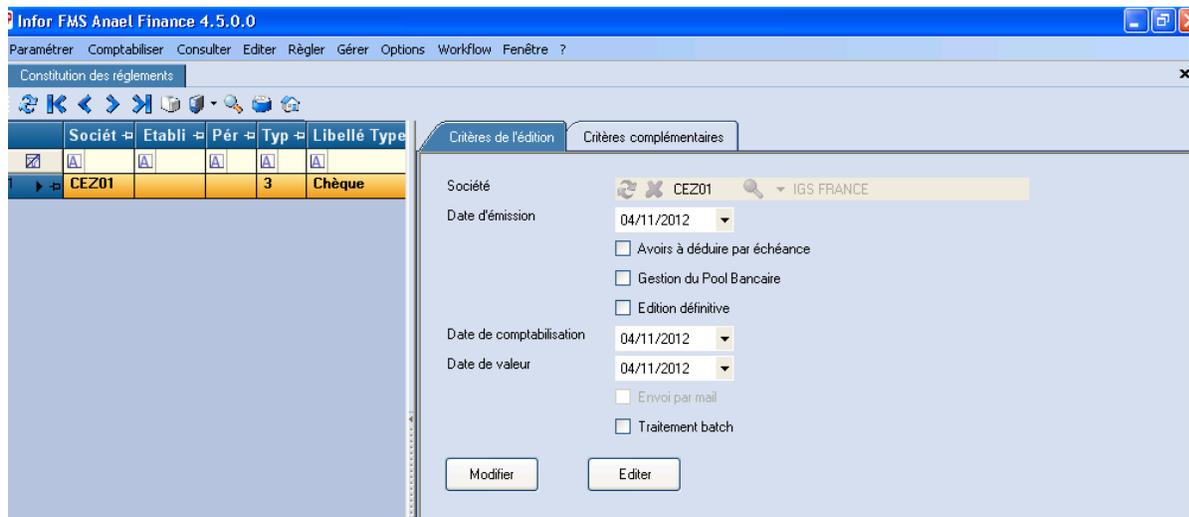
Exemple de deux pièces en règlement partiel et d'un acompte :

LISTE DES PIÈCES MODIFIÉES														
Société INFOR GLOBAL SOLUTION					Utilisateur :					Date : 17/11/2010		Page 1		
Etablissement règlement 0001 PARIS Siège														
Tiers	Date	Jal	Réf. Pièce	Libellé	Débit société	Crédit société	Dev	Mnt Devise	Montant réglé société	Montant réglé devise	Echéance Réglé	MP rgt	B&P	TOP enreg
F800 EDUARD SARL														
	P	17/11/2010	60	XFA001	facture prestation	12 000,00	EUR	- 12 000,00	- 10 000,00	- 10 000,00	17/11/2010	4	Oui	
	P	17/11/2010	60	XFA003	spécifpaie	40 000,00	EUR	- 40 000,00	- 30 000,00	- 30 000,00	17/11/2010	4	Oui	
					Total Tiers en devise F800	52 000,00	EUR	- 52 000,00		- 40 000,00				
					Total Tiers F800	52 000,00				- 40 000,00				
F660 DARWIN														
		15/11/2010		XAC0002	acompte / chantier A	2 000,00	EUR	- 2 000,00	0,00	0,00	17/11/2010	4	Oui	A
					Total Tiers en devise F660	2 000,00	EUR	- 2 000,00		0,00				
					Total Tiers F660	2 000,00				0,00				

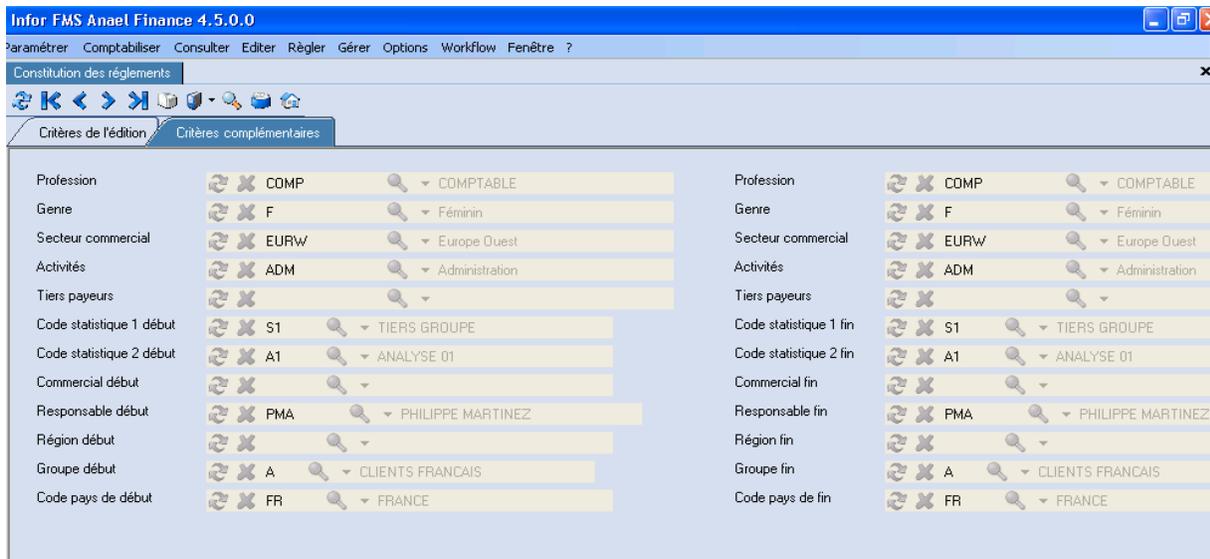
Constitution des règlements

Ce traitement permet de constituer les règlements, d'éditer les titres de paiement, et de générer les écritures de règlements dans le fichier des écritures BATCH **FMINTEGRATION**.

L'onglet « **Critères d'édition** » se présente comme suit :



L'onglet « **Critères complémentaires** » se présente comme suit :



Lors de la constitution de règlement, les critères de sélection sont les suivants :

- Date d'émission
- Avoirs à déduire par échéance
- Gestion du pool bancaire
- Edition définitive
- Date de comptabilisation
- Date de valeur
- Envoi par mail
- Traitement BATCH

Date d'émission

La date d'émission est considérée comme date d'émission des titres et des ordres de virement.

Avoirs à déduire par échéance

Si cette zone est cochée, les « avoirs » (débits positifs *et crédits négatifs*) sont déduits sur un montant de facture (Crédits positifs *ou débits négatifs*) à la même échéance, si le montant des factures permet le recouvrement. Si aucune échéance n'est identique, le programme recherche l'échéance suivante et ainsi de suite, jusqu'à trouver un montant de factures (« crédits ») sur une échéance permettant la déduction du « débit ». Ce principe est appliqué notamment sur les paiements à échéance (BO, VCOM, virement à échéance).

Si cette zone n'est pas cochée, les avoirs (« débits ») seront systématiquement déduits dès la (ou les premières) factures (« crédit ») sélectionnées quelle que soit leur échéance.

Gestion du pool bancaire

Si la gestion du pool bancaire est demandée, après la constitution des règlements, l'affectation de la banque de règlement est faite en automatique via les règles définies au niveau du pool bancaire. Ce principe est valable en traitement provisoire et en traitement définitif.

Si la gestion du pool bancaire n'est pas demandée, alors la banque de règlement par défaut qui est prise en compte est celle définie lors de la création de la « demande de règlement » (= extraction des enregistrements).

Rappelons qu'en traitement provisoire, l'affectation de la Banque de règlement via la gestion du Pool bancaire est une simulation. L'utilisateur a toujours le résultat via le compte-rendu des Règlements.

Tant que le traitement est en provisoire, l'utilisateur peut à tout moment revenir en modification des BAP.

Edition définitive

Si le traitement est provisoire, alors il correspond à une simulation. Les contrôles nécessaires et indispensables aux règlements à émettre sont effectués. Les différentes éditions sont les suivantes :

- « Une liste de règlement tiers » par moyen de paiement

- « un récapitulatif »
Si le traitement est **définitif**, alors les contrôles nécessaires et indispensables aux règlements à émettre sont effectués. Les différentes éditions sont les suivantes :
- « Liste des règlements tiers » par moyen de paiement et récapitulatif
- « Lettre-chèque »
- « Billet à ordre »
- « Lettre-règlement »
- « Liste détaillée des virements commerciaux »
- « Liste des règlements tiers comptabilisés »

Les titres de paiement papier sont édités, et les fichiers de travail pour les virements sont générés. Les écritures de règlement sont générées dans FMINTEGRATION à l'exception des règlements tiers par chèque. Concernant les règlements tiers par chèque, le traitement « Comptabilisation par chèque » est obligatoire afin d'affecter les numéros de chèques aux différentes écritures de règlements tiers. Les écritures de règlements tiers par chèque sont alors générées dans FMINTEGRATION affectée de leur n° de chèque respectif.

Date de comptabilisation

Elle est alimentée par défaut par la date d'émission, mais reste modifiable.

Date de valeur

Si elle est renseignée, elle est mise à jour sur les lignes de trésorerie générées dans FMINTEGRATION sur des journaux financiers non EFFET.

Envoi par mail

Seules les lettres aux fournisseurs (dans le cas des virements) sont envoyées par mail dans les règlements fournisseurs. Elles sont envoyées **au contact du tiers** qui est associé au code impression = « 9 règlement » ou à défaut au code « impression = ' ' tous »

Dans ce cas précis, la zone « relevé au fournisseur » doit être cochée dans le fichier des moyens de paiement (pour les virements).

Traitement BATCH

Si cette zone est cochée, alors la constitution des règlements est lancée en soumission, libérant ainsi la cession en cours.

Traitement des tiers sociaux « URSSAF et TVA » :

Dans les éditions provisoires et définitives, si les tiers existent dans la table de référence « Paiement URSSAF et TVA », alors la constitution des règlements alimente un libellé structuré au lieu du libellé de l'écriture d'origine, dans les éditions suivantes :

- Liste des règlements fournisseurs par virement domestique
- Liste des règlements fournisseurs par virement SEPA
- Lettre/relevé au tiers

Gestion des règlements partiels :

Si des règlements partiels sont renseignés sur les mouvements comptables, alors la constitution des règlements effectue une rupture par type de reste lors de la génération des écritures dans la table des écritures interfacées FMINTEGRATION.

Les trois valeurs possibles de la zone « Type Reste dû » sont les suivantes :

- D (détail)
- G (Global)
- Blanc (Pas de ligne de reste dû)

Type de reste dû « D » (Détail) :

Au sein d'un même règlement, il est possible d'avoir une ou plusieurs factures réglées partiellement avec le « Type Reste dû » = D (Détail).

Lors du traitement définitif, le règlement effectif des pièces avec type de reste dû « en détail » consiste à générer le titre de paiement et le règlement classique (trésorerie à tiers en comptabilisation détaillée ou globale), et à créer des mouvements tiers supplémentaires correspondant aux lignes de reste dû lors de la génération de l'écriture de règlement. Ces lignes de reste dû comptabilisent le « solde » restant à payer sur le tiers, et ceci pour **chaque facture** réglée partiellement ayant le code « D ». Elles sont comptabilisées sur le tiers d'origine. Pas d'escompte sur les règlements partiels en détail.

Type de reste dû « G » (Global) :

Au sein d'un même règlement, il est possible d'avoir une ou plusieurs factures réglées partiellement avec le « Type Reste dû » = G

Lors du traitement définitif, le règlement effectif des pièces avec type de reste dû « en global » consiste à générer le titre de paiement, et le règlement classique (trésorerie à tiers en comptabilisation détaillée ou globale), et à créer des mouvements tiers supplémentaires correspondant aux lignes de reste dû lors de la génération de l'écriture de règlement. Ces lignes de reste dû comptabilisent le « solde » restant à payer sur le tiers, et ceci pour **l'ensemble** des factures réglées partiellement ayant le code « G ». Elles sont comptabilisées sur le tiers d'origine. Pas d'escompte sur les règlements partiels en global.

Remarque : Panachage possible entre le type de reste dû « D » et le type de reste dû « G » au sein d'un même règlement. La constitution des règlements assure une rupture entre ces deux codes.

Panachage impossible entre le type de reste dû « D ou G » et le type de reste dû « Blanc ». Le principe de comptabilisation des écritures de règlement est différent dans les 2 cas.

Type de reste dû « Blanc » :

Au sein d'un même règlement, il est possible d'avoir une ou plusieurs factures réglées partiellement avec le « Type Reste dû » = Blanc.

Lors du traitement définitif, le règlement des pièces avec type de reste dû « blanc » consiste à générer le titre de paiement, et le règlement classique (trésorerie à tiers en comptabilisation détaillée ou globale) en tenant compte des montants réglés partiellement. Aucune ligne de reste dû n'est générée en plus dans l'écriture de règlement. Au niveau des lignes de tiers, la constitution des règlements effectue systématiquement une rupture entre les lignes de tiers dont les pièces sont réglées totalement, et les lignes de tiers dont les pièces sont réglées partiellement. En effet, le marquage des zones affectation 2 et 3 concerne uniquement les lignes de tiers dont les pièces sont réglées totalement. Pas d'escompte sur les règlements partiels.

Constitution des acomptes :

Lors du traitement définitif, la constitution des règlements des acomptes consiste à générer le titre de paiement, et une écriture de règlement Trésorerie à tiers. Mais aucun marquage des zones affectation 2 et 3 n'est effectué sur la ligne de tiers. Elle est pré-lettrée uniquement.

Les lignes d'acomptes ayant la zone « Règlement facture par facture » forcée à 1, alors la constitution définitive des règlements émet un titre de paiement individuel, ainsi qu'une comptabilisation individuelle dans la table des écritures interfacées FMINTEGRATION.

Détail de la demande : le bouton « Détail » (loupe) permet d'afficher le détail des règlements à émettre, et affiche également le montant des règlements partiels le cas échéant.

The screenshot shows the 'Constitution des règlements' window in the Infor FMS Anael finance software. The main table lists payment lines with the following data:

Société	Etabl	Péri	Type	Cat	Au	Top	Date
CLCS	0001		4	F	F	N	12/12/2007
CLCS	0004		1	F	F	N	21/12/2007
CLCS	0001		4	F		N	14/01/2008
CLCS	0001		4	F		N	15/01/2008
CLCS	0001		4	F		N	15/01/2008
CLCS	0004		3	F		N	14/02/2008
CLCS	0001	P18	3	F	F	N	10/03/2008

The 'Cumul par tiers' window shows a detailed view of the payment lines for the tier F900, VERLAINE AND C. The data is as follows:

Pointer	Etab. R	Auxil	Tier	Nom Tiers	Payé à	Moy	Echéance	Débit Sté	Crédit Sté	Solde Sté	Rit
1	1	0001	F	F900	VERLAINE AND	4	15/03/2008	0,000	819,740	-819,740	
2	1	0001	F	F900	VERLAINE AND C	4	23/04/2008	0,000	983,690	-983,690	
3	1	0001	F	F900	VERLAINE AND C	4	28/06/2008	0,000	5035,970	-5035,970	
4	0	0001	F	F900	VERLAINE AND C	4	10/03/2008	0,000	819,740	-819,740	
5	0	0001	F	F900	VERLAINE AND C	4	10/03/2008	0,000	13333,340	-13333,340	
6	0	0001	F	F900	VERLAINE AND C	4	10/03/2008	0,000	13333,340	-13333,340	
7	1	0001	F	F900	VERLAINE AND C	4	10/03/2008	0,000	13333,330	-13333,330	A
8	1	0001	F	F900	VERLAINE AND C	4	10/03/2008	0,000	8264,460	-8264,460	A
9	1	0001	F	F920	DOMINIQUE AND	4	05/05/2008	0,000	18000,000	-18000,000	
10	1	0001	F	F920	DOMINIQUE AND	4	05/05/2008	0,000	4000,000	-4000,000	
11	1	0001	F	F920	DOMINIQUE AND	4	12/06/2008	0,000	12500,000	-12500,000	

Remarque : Lorsque plusieurs tiers facturés sont associés à un même tiers payeur, alors les lettres chèques, lettres-règlements et lettres-BO sont triées par tiers facturé/tiers payeur, autrement dit un règlement est généré par tiers facturé.

« La liste des règlements fournisseurs » par moyen de paiement se présente comme suit :

Société		CLCS INFO FRANCE (CLCS)		LISTE DES RÈGLEMENTS FOURNISSEURS PAR CHEQUES				Le 11/03/2008	
Etab. Payeur		0001 ETAB. PAR DEF AUT		MOYEN DE PAIEMENT : 4 LETTRES CHEQUES FOURNISSEURS					
Date d'émission		10/03/2008		Banque CA		N° DE COMPTE 11206 00089 0403946300008		Etat payeur	
Date d'anné		10/03/2008				BANQUE CREDIT AGRICOLE/CEZ		Devise : EUR	
						156, boulevard des Filles du Calvaire			
						75016 PARIS			
P900 VERLAINE AND CO		45, rue Voltaire		75012 PARIS					
Ref.Pièce	Date	Echéance	Libellé	Compte	Etab	Dev	Debit	Credit	Règlement
XF0001	20/11/2007	15/03/2008	VERLAINE AND CO	401110		EUR	1 000,00	819,74	
XF0002	20/11/2007	23/04/2008	VERLAINE AND CO	401110		USD	1 200,000	983,69	
XF0003	20/11/2007	28/06/2008	VERLAINE AND CO	401110		USD	7 000,000	5 035,97	
							TOTAL REGLEMENT au	15/03/2008	6 839,40
							TOTAL TIERS		6839,40
P920 DOMINIQUE AND CO		45, rue Voltaire		75012 PARIS					
Ref.Pièce	Date	Echéance	Libellé	Compte	Etab	Dev	Debit	Credit	Règlement
XF6001	10/03/2008	05/05/2008	DOMINIQUE AND CO	401110		EUR	18 000,00	18 000,00	
XF6002	10/03/2008	05/05/2008	DOMINIQUE AND CO	401110		EUR	4 000,00	4 000,00	
XF6003	10/03/2008	12/06/2008	DOMINIQUE AND CO	401110		EUR	12 500,00	12 500,00	
XF6004	10/03/2008	30/06/2008	DOMINIQUE AND CO	401110		EUR	13 800,00	13 800,00	
							TOTAL REGLEMENT au	05/05/2008	48 300,00
							TOTAL TIERS		48300,00
P900 VERLAINE AND CO		45, rue Voltaire		75012 PARIS					
Ref.Pièce	Date	Echéance	Libellé	Compte	Etab	Dev	Debit	Credit	Règlement
XF6001	09/11/2007	10/03/2008	VERLAINE AND CO	401110		USD	10 000,000	8 264,46	
XDEV600	03/01/2008	10/03/2008	VERLAINE AND CO	401110		USD	20 000,000	13 333,33	
							TOTAL REGLEMENT au	10/03/2008	21 597,79
							TOTAL TIERS		21597,79
							TOTAL BANQUE EUR		76737,19

La liste des anomalies se présente comme suit :

Société		CLCS INFO FRANCE (CLCS)		LISTE DES RÈGLEMENTS FOURNISSEURS PAR CHEQUES				Le 06/03/2008	
Etab. Payeur		0001 ETAB. PAR DEF AUT		MOYEN DE PAIEMENT : 4 LETTRES CHEQUES FOURNISSEURS					
Date d'émission		06/03/2008		Banque CL		N° DE COMPTE 12906 00029 067 4395 100 115		Etat payeur	
Date d'anné		06/03/2008				CREDIT LYONNAIS		Devise : EUR	
						154, boulevard voltaire			
						75011 PARIS			
P900 VERLAINE AND CO		45, rue Voltaire		75012 PARIS					
Ref.Pièce	Date	Echéance	Libellé	Compte	Etab	Dev	Debit	Credit	Règlement
XF0001	20/11/2007	15/09/2008	VERLAINE AND CO	401110		EUR	1 000,00	1 000,00	
							TOTAL REGLEMENT au	15/09/2008	1 000,00
							TOTAL TIERS		1000,00
							TOTAL BANQUE EUR		1000,00

La liste détaillée des virements commerciaux se présente comme suit :

LISTE DETAILLEE DES VIREMENTS COMMERCIAUX									
CLCS INFDR FRANCE (CLCS)									
Code donneur d'ordre : 999 Imputation frais : 15 Code financement : 222									
Banque CA CREDIT AGRICOLE 156, boulevard des Hirondelles batiment B 75016 PARIS									
11206 00089 04039463000 08 Code compte à débiter : 512500 Code Agence émettrice : CD TAGRI									
Devise : EUR									
N° VCOM VC 000002 CEZ 11:23:07 LE 21/03/2008 PA									
Fournisseur	Echéance	N° RGT	JAL	Réf Pièce	Date d'origine	Montant pièce	Montant règlement	Total Echéance	Total Tiers
F960 TRANSPORT HAMERY	17/07/2008			Dom. bancaire	12906 00029 06743951001 75	Crédit agricole 15, rue des peupliers batiment A01 75011 PARIS		Pays FR	3500,00
		RGT00078	60	XFM003	21/03/2008	3 500,00	3 500,00		
F961 INDUSTRIE MERCEDEZ	30/06/2008			Dom. bancaire	30004 111110 123333333 46	société générale 78, rue de Voltaire batiment P0175012 PARIS		Pays FR	3000,00
		RGT00079	60	XFB003	19/03/2008	3 000,00	3 000,00		
						TOTAL VCOM	6500,00		

Un ordre de virement VCOM peut comporter plusieurs tiers à régler, et ceci à des échéances différentes. Le N° VCOM attribué par le traitement est la référence unique pour tous les virements à une même date d'émission (donc par traitement).

Le numéro de VCOM est clairement indiqué dans l'entête de la liste de contrôle.

Gestion des adresses structurées sur les virements internationaux SEPA :

Si la zone « Adresse structurée obligatoire » est cochée dans le contrat bilatéral de la banque de la société (Banque détail – Enregistrement avec caractéristique « 7 » puis Onglet « Comptabilisation des règlements »), la constitution des règlements procède à un contrôle d'existence des adresses structurées sur la société émettrice et sur les tiers bénéficiaires (si hors zone SEPA) dans le cadre des règlements par « **Virements internationaux SEPA** ».

Les différents messages d'anomalie pouvant être mis en évidence dans la Constitution des Règlements sont les suivants :

- L'adresse structurée de la société est obligatoire.
- L'adresse structurée sur le tiers est obligatoire.
- Au moins une des balises dites obligatoires n'est pas renseignée sur l'adresse structurée.

Rappelons que ce contrôle des « balises obligatoires » est subordonné au « formatage des adresses structurées par code pays ISO » dans lequel sont définies les balises obligatoires, facultatives ou interdites.

Voir le principe dans la documentation utilisateurs « **Virements SEPA_ISO20022_V4R5_2.10** »

Liste des règlements fournisseurs réglés par « Virements internationaux SEPA » en cas d'anomalie sur les adresses structurées.

Le message d'anomalie sur l'adresse structurée de la société se présente comme suit :

Société		CEZ01 SOCIETE INFOR		LISTE DES RÉGLEMENTS FOURNISSEURS PAR				Le 07/02/2023		
				MOYEN DE PAIEMENT : VX Virement internationaux SEPA						
				<p style="color: red; border: 1px solid red; padding: 2px;">A compter de novembre 2022, la génération des virements internationaux SEPA au format XML nécessitera une adresse structurée.</p> <p style="color: red; border: 1px solid red; padding: 2px;">Afin de préparer la transposition en adresses structurées : contrôler et revoir les adresses actuelles sur la société, les établissements et les tiers afin de les homogénéiser.</p>						
Etab. Payeur		0008 AGENCE DE BASTILLE		** NON EFFECTUÉS ** L'adresse structurée de la société est obligatoire.				Etat provisoire		
Date d'émission		15/12/2022		Banque BNP		N° DE COMPTE 99966 44555 04052336665 70				
Date d'arrêté		15/12/2022				BANQUE NATIONALE DE PARIS		Devise : USD		
						172, boulevard VOLTAIRE				
						75011 PARIS				
F525(F) AMERICAN INTERNATIONAL WESTERN CORPORATION 299 PARK AVENUE WASHINGTON		Dom. Bancaire BANQUE AMERICA BBA88 55667 722 IBAN US 99 IMPUTATION FRAIS 15								
						BIC AMERUS15487				
						Motif économique : 100				
Ref Document	Date	Echéance	Libellé	Compte	Etab.	Dev		Débit	Crédit	Règlement
VX333F	10/03/2022	17/04/2023	ACHAT MODULE F5	401110	0008	USD		2,100.00		
								Total Règlement Au 17/04/2023		2,100.00
								TOTAL TIERS		2100.00

Le message d'anomalie sur l'adresse structurée du tiers se présente comme suit :

Société		CEZ01 SOCIETE INFOR		LISTE DES RÉGLEMENTS FOURNISSEURS PAR				Le 07/02/2023		
				MOYEN DE PAIEMENT : VX Virement internationaux SEPA						
				<p style="color: red; border: 1px solid red; padding: 2px;">A compter de novembre 2022, la génération des virements internationaux SEPA au format XML nécessitera une adresse structurée.</p> <p style="color: red; border: 1px solid red; padding: 2px;">Afin de préparer la transposition en adresses structurées : contrôler et revoir les adresses actuelles sur la société, les établissements et les tiers afin de les homogénéiser.</p>						
Etab. Payeur		0008 AGENCE DE BASTILLE		** NON EFFECTUÉS ** L'adresse structurée sur le tiers est obligatoire.				Etat provisoire		
Date d'émission		15/12/2022		Banque BNP		N° DE COMPTE 99966 44555 04052336665 70				
Date d'arrêté		15/12/2022				BANQUE NATIONALE DE PARIS		Devise : USD		
						172, boulevard VOLTAIRE				
						75011 PARIS				
F525(F) AMERICAN INTERNATIONAL WESTERN CORPORATION 299 PARK AVENUE WASHINGTON		Dom. Bancaire BANQUE AMERICA BBA88 55667 722 IBAN US 99 IMPUTATION FRAIS 15								
						BIC AMERUS15487				
						Motif économique : 100				
Ref Document	Date	Echéance	Libellé	Compte	Etab.	Dev		Débit	Crédit	Règlement
VX333F	10/03/2022	17/04/2023	ACHAT MODULE F5	401110	0008	USD		2,100.00		
								Total Règlement Au 17/04/2023		2,100.00
								TOTAL TIERS		2100.00

Comptabilisation des chèques

Ce traitement consiste à associer les n° de chèques aux différents règlements effectués par chèque. Chaque règlement est identifié par le n° de RGTxxxxx dans le tableur.

Cette étape est obligatoire pour lancer la comptabilisation effective des écritures de règlements par chèque. Les écritures sont générées dans la table FMINTEGRATION.

Ce traitement présente deux principaux tableurs :

- Un tableur affiche les demandes en cours de règlement par chèque
- Un autre tableur affiche le détail des règlements (RGTxxxx) associés à la demande sélectionnée. Les règlements proviennent de la constitution des règlements. Les deux colonnes accessibles en mise à jour sont :
 - Page : cette zone permet de modifier le nombre de pages relatif au règlement du tiers. En effet, certains règlements comportent plusieurs factures qui peuvent être imprimées sur une ou plusieurs pages.
 - N° de chèque : Cette zone permet de renseigner le premier chèque puis de lancer la renumérotation automatique des chèques sur les lignes suivantes du tableur.

Rappelons que pour affecter les numéros de chèques dans le tableur, la demande de règlement doit être déverrouillée. Deux manières permettent d'affecter les numéros de chèques :

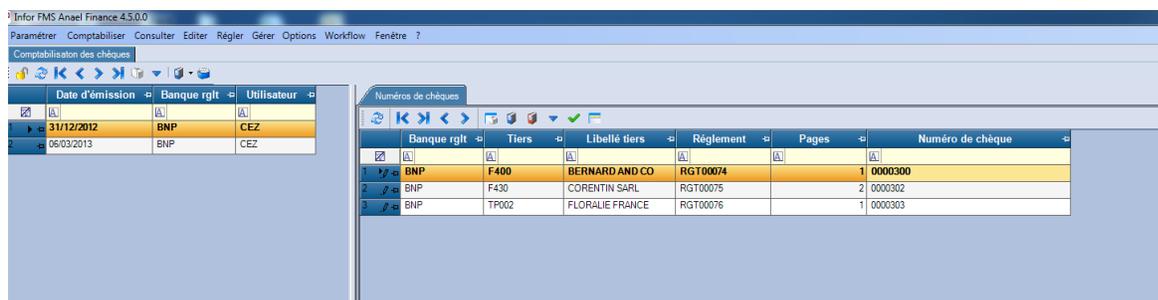
- Par une saisie manuelle de chaque n° de chèque dans le tableur.
- Par la touche « Renuméroter » qui permet de mettre à jour automatiquement un n° de chèque sur tous les enregistrements associés à la demande en cours. Il prend en compte le premier n° de chèque du tableur, puis incrémente les autres enregistrements du tableur.

La touche « Valider » génère les écritures de règlements par chèque dans le fichier des écritures BATCH **FMINTEGRATION**. Chaque écriture est affectée d'un n° de chèque dans les zones « Référence document » et « N° de chèque ».

Règlements partiels avec type de reste dû D, G ou blanc: la comptabilisation des chèques tient compte des règlements partiels lors de la génération des écritures de règlement dans la table des écritures interfacées. Le principe de comptabilisation des lignes de reste dû est similaire à celui indiqué dans la constitution des règlements.

Gestion des acomptes : la comptabilisation des chèques tient compte des lignes d'acomptes lors de la génération des écritures de règlement dans la table des écritures interfacées. Le principe de comptabilisation des acomptes est similaire à celui indiqué dans la constitution des règlements.

L'écran de saisie des numéros de chèque se présente comme suit :



Touche « renuméroter » : saisir le premier n° de chèque dans la zone « N° de chèque » puis cliquer sur le bouton « Renuméroter ». Le traitement associe automatiquement un n° de chèque à chaque règlement en tenant compte du nombre de page défini sur chaque règlement.

Si un règlement par chèque comporte plusieurs pages, le traitement reporte automatiquement le nombre de pages correspondant au RGTxxxxx dans le tableur.

NB : En cas de changement de liasse de chèques (engendrant une rupture de n° de chèques), il est possible d'initialiser le nouveau n° de chèque sur une des lignes de règlements. S'assurer que toutes les lignes qui suivent ce nouveau n° sont bien à blanc dans le tableur, puis cliquer sur « Renuméroter ». Le traitement incrémente le numéro de chèque en tenant compte du nombre de page de chaque règlement.

ExempleRèglementPageN° chèque

```

RGT000011000120
RGT000022000122
RGT000031000123
RGT000041000300      (Rupture de n° de chèque)
RGT000051000301
RGT000061000302

```

Rappelons que les 0 non significatifs saisis dans le tableur sont conservés sur les écritures de règlement par chèque.

Touche « Valider » : cette fonction permet de :

- Comptabiliser les écritures de règlements par chèque dans FMINTEGRATION
- Editer la liste de contrôle intitulée « Liste chèques Tiers »
- Epurer la demande en cours
- Marquer les écritures traitées dans les zones affectation 2 et 3.

La « liste des chèques émis » établit la correspondance entre le numéro de règlement RGTxxxxx et le n° de chèque.

LISTE CHÈQUES TIERS						
CEZ01 IGS FRANCE		CEZ	11.23.21	18/01/2013	PAGE 01	
BANQUE BNP BNP 172, boulevard VOLTAIRE 75011 PARIS						
DATE D'ÉMISSION 31/12/2012						
N.LETTRE	N.CHÈQUE	TIERS	NOM	MONTANT SOCIÉTÉ	DEV	MONTANT DEVISE
RGT00074	0000300	F400	BERNARD AND CO	14 551,00	EUR	14 551,00
RGT00075	0000302	F430	CORENTIN SARL	45 075,00	EUR	45 075,00
RGT00076	0000303	TP002	FLORALIE FRANCE	5 210,00	EUR	5 210,00
			TOTAL BANQUE PAR DEVISE		EUR	64836,00
			TOTAL BANQUE	64836,00		

Chapitre 5 Annexes

Exemples d'éditions

Ci-joint quelques exemples d'éditions générées dans les règlements automatiques fournisseurs :

- Liste des bons à payer
- Etat récapitulatif des bons à payer
- Liste des règlements par moyen de paiement – Bons à payer
- Liste des règlements sur les tiers sociaux « URSSAF et TVA »
- Liste des règlements par moyen de paiement – Anomalies
- Récapitulatif des règlements
- Lettre chèque
- Billet à ordre avec fond
- Billet à ordre sans fond
- Virement domestique
- Virement international
- Virement commercial
- Liste détaillée des virements commerciaux
- Virement SEPA
- Virement SEPA sur des tiers sociaux « URSSAF et TVA »
- Envois par mail

Liste des bons à payer

La liste des bons à payer se présente comme suit :

LISTE DES BONS À PAYER																					
Société		IGS FRANCE										Utilisateur :		BATCH		Date :		06/03/2013		Page 1	
Etablissement règlement		0001 INFOR SIEGE																			
Tiers	Date	Jal	Réf. Pièce	Libellé	Débit	Crédit	Dev	Mnt Devise	Echéance Origine	Echéance régl	Moy. paie	RIB	Taux Esc.	Bque	BAP						
F200 HOTEL IBIS																					
	03/10/2010	60	XAXE001	facture A025		500,00	EUR	- 500,00	15/03/2013	15/03/2013	VD			BNP	Oui						
	03/10/2010	60	XAXE001	facture A025		500,00	EUR	- 500,00	15/12/2011	06/03/2013	4			BNP	Oui						
	03/10/2010	60	XAXE001	facture A025		196,00	EUR	- 196,00	15/12/2011	06/03/2013	4			BNP	Oui						
	13/03/2011	60	WF250	module T5	560 000,00		EUR	- 560 000,00	15/12/2011	06/03/2013	4			BNP	Oui						
	09/12/2011	60	XINT999	interco	80 000,00		EUR	- 80 000,00	31/01/2012	06/03/2013	V			BNP	Oui						
	09/12/2011	60	XINT777	test interco	60 000,00		EUR	- 60 000,00	31/01/2012	06/03/2013	V			BNP	Oui						
	09/12/2011	60	XINT001	interco	25 000,00		EUR	- 25 000,00	31/01/2012	06/03/2013	V			BNP	Oui						
Total Tiers en devise F200						726 196,00		EUR	- 726 196,00												
Total Tiers F200						726 196,00															
F250 MARONNIER ET FILS																					
	11/03/2011	80	XBQ100	regul de banque / v0	17 000,00		EUR	17 000,00	20/04/2011	06/03/2013	4			BNP	Oui						
	12/03/2011	80	XBQ110	regul banque / v06	3 000,00		EUR	3 000,00	20/04/2011	06/03/2013	4			BNP	Oui						
	17/03/2011	80	XBQ120	regul banque / e02	4 200,00		EUR	4 200,00	20/04/2011	06/03/2013	4			BNP	Oui						
	18/04/2011	80	XBQ400	regul banque / C06	30 000,00		EUR	30 000,00	20/05/2011	06/03/2013	4			BNP	Oui						
	21/04/2011	80	XBQ410	regul banque / A06	300,00		EUR	300,00	20/05/2011	06/03/2013	4			BNP	Oui						
	02/05/2011	80	XBQ510	regul module m05	5 000,00		EUR	5 000,00	20/06/2011	06/03/2013	4			BNP	Oui						
	02/05/2011	80	XBQ520	regul module N08	700,00		EUR	700,00	20/06/2011	06/03/2013	4			BNP	Oui						
	08/05/2011	80	XBQ500	regul banque / Z06	50 000,00		EUR	50 000,00	20/06/2011	06/03/2013	4			BNP	Oui						
Total Tiers en devise F250						110 200,00		EUR	110 200,00												
Total Tiers F250						110 200,00															
F300 DUMONT DECORATION DG																					
	04/05/2011	60	XFE501	module S05		3 500,00	EUR	- 3 500,00	01/12/2011	06/03/2013	BO	A		BNP	Oui						
	04/05/2011	60	XFE502	MODULE d06		2 200,00	EUR	- 2 200,00	01/12/2011	06/03/2013	BO	A		BNP	Oui						
	06/09/2011	60X	FA600	module S06		5 000,00	EUR	- 5 000,00	01/12/2011	06/03/2013	BO	A		BNP	Oui						
	06/09/2011	60X	ANN001	module S06		1 196,00	EUR	- 1 196,00	01/12/2011	06/03/2013	BO	A		BNP	Oui						
	05/11/2011	60	XFB002	module S774		6 000,00	EUR	- 6 000,00	01/12/2011	06/03/2013	BO	A		BNP	Oui						
	15/11/2011	60	XFB001	achat matériel S06		17 000,00	EUR	- 17 000,00	01/12/2011	06/03/2013	BO	A		BNP	Oui						
Total Tiers en devise F300						34 896,00		EUR	- 34 896,00												
Total Tiers F300						34 896,00															
F380 MELODIE (+TVA encal)																					
	15/01/2009	80	XMUL01	spécif paie		10 000,00	EUR	- 10 000,00	20/02/2009	06/03/2013	4			BNP	Oui						
	15/01/2010	60	XMUL05	extra comptable		11 000,00	EUR	- 11 000,00	20/02/2010	06/03/2013	4			BNP	Oui						
Total Tiers en devise F380						21 000,00		EUR	- 21 000,00												
Total Tiers F380						21 000,00															
F400 BERNARD AND CO																					
	27/04/2011	60	XCEZ01	module paie D05		17 000,00	EUR	- 17 000,00	15/10/2008	06/03/2013	VI	A		BNP	Oui						
	08/08/2011	60	XVC001	module DA065		12 000,00	EUR	- 12 000,00	18/03/2013	18/03/2013	VD	A		BNP	Oui						
	11/08/2011	60	XVC003	achat matériel		40 000,00	EUR	- 40 000,00	15/10/2008	06/03/2013	VC	A		BNP	Oui						
	15/08/2011	60	XWK001	Module GT		17 000,00	EUR	- 17 000,00	15/10/2008	06/03/2013	VC	A		BNP	Oui						

Etat récapitulatif des bons à payer

L'état récapitulatif des bons à payer se présente comme suit :

RÉCAPITULATIF DES BONS À PAYER FACTURES POINTÉES			
Société	IGS FRANCE		
Etablissement règlement	0001 INFOR SIEGE		
4	Lettre chèque		
	EUR		-761528,00
	NOK		-39300,00
	USD		-24408,00
BO	BILLET A ORDRE		
	EUR		
		06/03/2013	-27096,00
	USD		
		15/06/2013	-24300,00
V	Virement SEPA		
	EUR		
		06/03/2013	-165000,00
VC	Virement commerciaux		
	EUR		
		06/03/2013	-165220,00
VD	Virement domestique		
	EUR		-12500,00
VI	Virement internationaux		
	EUR		-18055,00
	USD		-99996,00
Totalisation par échéance :			
	A Vue	EUR	-792083,00
	06/03/2013	EUR	-357316,00
	A Vue	NOK	-39300,00
	A Vue	USD	-124404,00
	15/06/2013	USD	-24300,00

Liste des règlements fournisseurs par moyen de paiement

Liste des règlements par chèque :

Société		LISTE DES RÉGLEMENTS FOURNISSEURS PAR CHÈQUES							Le 06/03/2013		
CEZ01 IGS FRANCE		MOYEN DE PAIEMENT : 4 Lettre chèque									
Etab. Payeur 0001 INFOR SIEGE		Banque BNP		N° DE COMPTE 12906 00029 06743951001 75			Devise : EUR		Etat provisoire		
Date d'émission 06/03/2013		Date d'arrêté 06/03/2013		BANQUE NATIONALE DE PARIS			172, boulevard VOLTAIRE		75011 PARIS		
F200 HOTEL IBIS 10 rue de Brest 75013 PARIS											
Réf Document	Date	Echéance	Libellé	Compte	Etab.	Dev		Débit	Crédit	Règlement	
WF250	13/03/2013	06/03/2013	module T5	401110	0008	EUR	560 000,00		560 000,00		
XAXE001	03/10/2010	06/03/2013	facture A025	401110	0008	EUR	196,00		196,00		
XAXE001	03/10/2010	06/03/2013	facture A025	401110	0008	EUR	500,00		500,00		
								Total Règlement Au 06/03/2013		560 696,00	
								TOTAL TIERS		560696,00	
F380 MELODIE (avec TVA encas) 122 bid de Strasbourg 75008 BERLIN											
Réf Document	Date	Echéance	Libellé	Compte	Etab.	Dev		Débit	Crédit	Règlement	
XMUL01	15/01/2009	06/03/2013	spécif paie	401110	0008	EUR	10 000,00		10 000,00		
XMUL05	15/01/2010	06/03/2013	extra comptable	401110	0008	EUR	11 000,00		11 000,00		
								Total Règlement Au 06/03/2013		21 000,00	
								TOTAL TIERS		21000,00	
F540 ROLLIN SA 150 rue de Stuggart 75007 BERLIN											
Réf Document	Date	Echéance	Libellé	Compte	Etab.	Dev		Débit	Crédit	Règlement	
XFT610	13/10/2010	06/03/2013	module D6	401110	0008	EUR	2 392,00		2 392,00		
								Total Règlement Au 06/03/2013		2 392,00	
								TOTAL TIERS		2392,00	
F700 CLAUDE SARL 85, rue de Clichy 75008 PARIS											
Réf Document	Date	Echéance	Libellé	Compte	Etab.	Dev		Débit	Crédit	Règlement	
XFB700	05/10/2011	06/03/2013	module AZ96	401110	0008	EUR	17 000,00		17 000,00		
XFB710	05/10/2011	06/03/2013	module paie S88	401110	0008	EUR	3 000,00		3 000,00		
XFB720	05/10/2011	06/03/2013	module paie S77/B7	401110	0008	EUR	4 200,00		4 200,00		
XFC400	12/11/2011	06/03/2013	module A08	401110	0008	EUR	500,00		500,00		
XFC420	12/11/2011	06/03/2013	CLAUDE SARL	401110	0008	EUR	120,00		120,00		
XFC400	14/12/2011	06/03/2013	achat materiel	401110	0008	EUR	340,00		340,00		
XFD500	14/12/2011	06/03/2013	achat materiel	401110	0008	EUR	80 000,00		80 000,00		
XFD510	14/12/2011	06/03/2013	module A09	401110	0008	EUR	10 000,00		10 000,00		
XFD520	24/12/2011	06/03/2013	module A88	401110	0008	EUR	4 300,00		4 300,00		
								Total Règlement Au 06/03/2013		119 460,00	
								TOTAL TIERS		119460,00	

Page 2

Liste des règlements par billet à ordre :

Société		LISTE DES RÉGLEMENTS FOURNISSEURS PAR BILLET A ORDRE							Le 06/03/2013		
CEZ01 IGS FRANCE		MOYEN DE PAIEMENT : BO BILLET A ORDRE									
Etab. Payeur 0001 INFOR SIEGE		Banque BNP		N° DE COMPTE 12906 00029 06743951001 75			Devise : EUR		Etat provisoire		
Date d'émission 06/03/2013		Date d'arrêté 06/03/2013		BANQUE NATIONALE DE PARIS			172, boulevard VOLTAIRE		75011 PARIS		
F300 DUMONT HELENE DECORATION DIRECTION GENERALE BAT 9 150 boulevard VOLTAIRE 75012 PARIS											
Réf Document	Date	Echéance	Libellé	Compte	Etab.	Dev		Débit	Crédit	Règlement	
XFE501	04/05/2011	06/03/2013	module S05	401110	0008	EUR	3 500,00		3 500,00		
XFE502	04/05/2011	06/03/2013	MODULE 006	401110	0008	EUR	2 200,00		2 200,00		
FA500	06/09/2011	06/03/2013	module S06	401110	0008	EUR	5 000,00		5 000,00		
ANN001	06/09/2011	06/03/2013	module S06	401110	0008	EUR	1 196,00		1 196,00		
XFB001	15/11/2011	06/03/2013	achat materiel S06	401110	0008	EUR	17 000,00		17 000,00		
								Total Règlement Au 06/03/2013		28 896,00	
								TOTAL TIERS		28896,00	
F300 DUMONT HELENE DECORATION DIRECTION GENERALE BAT 9 150 boulevard VOLTAIRE 75012 PARIS											
Réf Document	Date	Echéance	Libellé	Compte	Etab.	Dev		Débit	Crédit	Règlement	
XFB002	05/11/2011	06/03/2013	module S774	401110	0008	EUR	6 000,00		6 000,00		
TP004 AUCHAN ALIMENTATION 52 rue de Londres 75008 PARIS											
Réf Document	Date	Echéance	Libellé	Compte	Etab.	Dev		Débit	Crédit	Règlement	
								Total Règlement Au 06/03/2013		6 000,00	
								TOTAL TIERS		6000,00	
								TOTAL BANQUE EUR		34896,00	

Liste des règlements sur des tiers sociaux « URSSAF et TVA »

Virement TVA : le libellé est structure comme suit :

Code imprimé sur 4 car 3310/mois de déclaration sur 2 car/ Année de déclaration sur 2c / N° SIRET du tiers Exemple « 3310/1013/52059749600011 »

(Dans cet exemple Année de déclaration 2013 mois de déclaration 10).

Virement URSSAF : le libellé est structure comme suit :

Code imprimé sur 4 car 99S1 + Année sur 4 car + Trimestre sur 1C + N° mois dans le trimestre sur 1 car + N° SIRET sur 14 car

Exemple « 99S12013417762218800045 »

(Dans cet exemple Année de déclaration 2013 mois de déclaration Octobre c'est-à-dire 1^{er} mois du 4^{ème} trimestre).

Société		CEZ01 IGS FRANCE		LISTE DES RÉGLEMENTS FOURNISSEURS PAR				Le 10/10/2013			
Etab. Payeur		0001 PARIS Siège CEZ01		MOYEN DE PAIEMENT : VS Virement SEPA							
Date d'émission		10/10/2013		Banque BNP		N° DE COMPTE 99966 44555 04052336665 70		Devise : EUR		Etat provisoire	
Date d'arrêté		10/10/2013				BANQUE NATIONALE DE PARIS					
						172, boulevard VOLTAIRE					
						75011 PARIS					
F880 URSSAF				Dom. Bancaire							
85, rue de Rome				CREDIT AGRICOLE							
75015 PARIS				26400 77711 22334455001 89							
				IBAN FR 76							
				BIC AGRIFR1234							
				Motif économique :							
Réf Document	Date	Echéance	Libellé	Compte	Etab.	Dev	Débit	Crédit	Règlement		
XVS700	02/02/2013	30/10/2013	99S120134137762218800045	401110	0008	EUR	21,300.00	21,300.00			
XVS710	03/03/2013	30/10/2013	99S120134137762218800045	401110	0008	EUR	4,500.00	4,500.00			
XVS720	05/05/2013	30/10/2013	99S120134137762218800045	401110	0008	EUR	36,000.00	36,000.00			
							Total Règlement Au 30/10/2013		61,800.00		
							TOTAL TIERS		61800.00		
F885 TVA				Dom. Bancaire							
85, rue des allouettes				CREDIT AGRICOLE							
75020 PARIS				12906 00029 06743951001 75							
				IBAN FR 76							
				BIC AGRIFR1236							
				Motif économique :							
Réf Document	Date	Echéance	Libellé	Compte	Etab.	Dev	Débit	Crédit	Règlement		
XVS800	06/06/2013	27/10/2013	33101013/52059746900011	401110	0008	EUR	8,560.00	8,560.00			
							Total Règlement Au 27/10/2013		8,560.00		
							TOTAL TIERS		8560.00		
							TOTAL BANQUE EUR		70360.00		

Liste des règlements fournisseurs par moyen de paiement - Anomalies

Liste des règlements en anomalie pour un « total à régler débiteur »

Société		CEZ01 IGS FRANCE		LISTE DES RÉGLEMENTS FOURNISSEURS PAR CHÈQUES				Le 06/03/2013	
Etab. Payeur		0001 INFOR SIEGE		MOYEN DE PAIEMENT : 4 Lettre chèque					
Date d'émission		06/03/2013		** NON EFFECTUÉS ** Total à régler débiteur				Etat provisoire	
Date d'arrêté		06/03/2013		Banque BNP N° DE COMPTE 12906 00029 06743951001 75				Devise : EUR	
				BANQUE NATIONALE DE PARIS					
				172, boulevard VOLTAIRE					
				75011 PARIS					
F250 MARONNIER ET FILS		19 rue des allouettes							
75018 PARIS									
Réf Document	Date	Echéance	Libellé	Compte	Etab.	Dev	Débit	Crédit	Règlement
XBQ100	11/03/2011	06/03/2013	regul de banque / v0	401110	0008	EUR	- 17 000,00	17 000,00	
XBQ110	12/03/2011	06/03/2013	regul banque / v06	401110	0008	EUR	- 3 000,00	3 000,00	
XBQ120	17/03/2011	06/03/2013	regul banque / e02	401110	0008	EUR	- 4 200,00	4 200,00	
XBQ400	18/04/2011	06/03/2013	regul banque / C06	401110	0008	EUR	- 30 000,00	30 000,00	
XBQ410	21/04/2011	06/03/2013	regul banque / A06	401110	0008	EUR	- 300,00	300,00	
XBQ500	08/05/2011	06/03/2013	regul banque / Z06	401110	0008	EUR	- 50 000,00	50 000,00	
XBQ510	02/05/2011	06/03/2013	regul module m05	401110	0008	EUR	- 5 000,00	5 000,00	
XBQ520	02/05/2011	06/03/2013	regul module N08	401110	0008	EUR	- 700,00	700,00	
							Total Règlement Au 06/03/2013		- 110 200,00
							TOTAL TIERS		110200,00
F400 BERNARD AND CO		85, rue de Clichy							
75008 PARIS									
Réf Document	Date	Echéance	Libellé	Compte	Etab.	Dev	Débit	Crédit	Règlement
XTVAD003	15/12/2011	06/03/2013	test TVA	401110	0008	EUR	30 000,00		
0000105	21/12/2012	06/03/2013	Chèque RGT00069	401110	0008	EUR	- 47 000,00	30 000,00	
							Total Règlement Au 06/03/2013		- 17 000,00
							TOTAL TIERS		17000,00
F460 LA FEE DECO		126 boulevard des Tuileries		FACTOR : TP003 DECORATION GROUPE					
75001 PARIS									
Réf Document	Date	Echéance	Libellé	Compte	Etab.	Dev	Débit	Crédit	Règlement
0000107	21/12/2012	06/03/2013	Chèque RGT00071	401110	0008	EUR	- 12 000,00	12 000,00	
TP003 DECORATION GROUPE		52 rue des fleurs							
75008 PARIS									
Réf Document	Date	Echéance	Libellé	Compte	Etab.	Dev	Débit	Crédit	Règlement
							Total Règlement Au 06/03/2013		- 12 000,00
							TOTAL TIERS		12000,00
F480 FLEURS DES CHAMPS		85 rue des Oliviers		FACTOR : TP002 FLORALIE FRANCE					
75012 PARIS									
Réf Document	Date	Echéance	Libellé	Compte	Etab.	Dev	Débit	Crédit	Règlement
0000108	21/12/2012	06/03/2013	Chèque RGT00072	401110	0008	EUR	- 21 000,00	21 000,00	

Page 8

Liste d'anomalie relative au paramétrage de la banque détail :

Société		CEZ01 IGS FRANCE		LISTE DES RÉGLEMENTS FOURNISSEURS PAR CHÈQUES				Le 06/03/2013	
Etab. Payeur		0001 INFOR SIEGE		MOYEN DE PAIEMENT : 4 Lettre chèque					
Date d'émission		06/03/2013		** NON EFFECTUÉS ** Règles de comptabilisation inexistantes sur la banque				Etat provisoire	
Date d'arrêté		06/03/2013		Banque BNP N° DE COMPTE 12906 00029 06743951001 75				Devise : NOK	
				BANQUE NATIONALE DE PARIS					
				172, boulevard VOLTAIRE					
				75011 PARIS					
F400 BERNARD AND CO		85, rue de Clichy							
75008 PARIS									
Réf Document	Date	Echéance	Libellé	Compte	Etab.	Dev	Débit	Crédit	Règlement
XDEV600	17/02/2010	06/03/2013	regul pièce en devis	401110	0008	NOK	14 000,00	14 000,00	
XDEV610	17/02/2010	06/03/2013	module A03	401110	0008	NOK	25 300,00	25 300,00	
							Total Règlement Au 06/03/2013		39 300,00
							TOTAL TIERS		39300,00
							TOTAL BANQUE NOK		39300,00

Liste des anomalies sur des tiers sociaux « URSSAF et TVA »

Ce message apparait si des tiers sociaux sont à régler par virement, et que l'année de déclaration et le mois de déclaration ne sont pas renseignés dans la demande de règlement entête FMBAPENC.

Société		CEZ01 IGS FRANCE		LISTE DES RÉGLEMENTS FOURNISSEURS PAR				Le 09/10/2013	
Etab. Payeur		0001 PARIS Siège CEZ01		MOYEN DE PAIEMENT : VS Virement SEPA					
Date d'émission		09/10/2013		** NON EFFECTUÉS ** Année/mois de déclaration obligatoire pour effectuer des virements à des tiers TVA ou URSSAF.				Etat provisoire	
Date d'arrêté		09/10/2013		Banque BNP N° DE COMPTE 99966 44555 04052336665 70				Devise : EUR	
				BANQUE NATIONALE DE PARIS					
				172, boulevard VOLTAIRE					
				75011 PARIS					
F880 URSSAF		85, rue de Rome		Dom. Bancaire					
75015 PARIS				CREDIT AGRICOLE					
				26400 77711 22334455001 89					
				IBAN FR 76					
				BIC AGRIFR1234					
				Motif économique :					
Réf.Document	Date	Echéance	Libellé	Compte	Etab.	Dev	Débit	Crédit	Règlement
XF8006	13/02/2013	09/10/2013	URSSAF	401110	0008	EUR	8,000.00	8,000.00	
XF8003	20/02/2013	09/10/2013	URSSAF	401110	0008	EUR	4,000.00	4,000.00	
							Total Règlement Au 09/10/2013		12,000.00
							TOTAL TIERS		12000.00
F885 TVA		85, rue des allouettes							
75020 PARIS									
Réf.Document	Date	Echéance	Libellé	Compte	Etab.	Dev	Débit	Crédit	Règlement
XVS600	05/05/2013	09/10/2013	TVA	401110	0008	EUR	20,000.00	20,000.00	
							Total Règlement Au 09/10/2013		20,000.00
XVS650	06/06/2013	30/10/2013	TVA	401110	0008	EUR	28,000.00	28,000.00	
							Total Règlement Au 30/10/2013		28,000.00
XVS700	07/07/2013	30/10/2013	TVA	401110	0008	EUR	45,000.00	45,000.00	
							Total Règlement Au 30/10/2013		45,000.00
							TOTAL TIERS		93000.00
							TOTAL BANQUE EUR		105000.00

Le récapitulatif des règlements

La liste se présente comme suit :

RÉCAPITULATIF DES RÈGLEMENTS			
Société	IGS FRANCE		
Etablissement payeur	0001 INFOR SIEGE		Etat provisoire
Banque BNP BNP			
VC	Virement commerciaux		
		EUR	148220,00
VD	Virement domestique		
	EUR		
		18/03/2013	12000,00
VI	Virement internat.		
	USD		
		06/03/2013	98800,00
4	Lettre chèque		
	EUR		
		06/03/2013	921728,00
BO	BILLET A ORDRE		
	EUR		
		06/03/2013	34896,00

Lettre chèque

La lettre chèque standard se présente comme suit :

INFOR™

IGS FRANCE
72, rue du colonel de Rochebrune
Batiment A
92380 GARCHES

TÉLÉPHONE 01.47.95.90.00

Etablissement
INFOR SIEGE
72 rue du colonel de rochebrune

92380 GARCHES

ADELMASSY SARL
85, rue de Lyon
Batiment A01
75012 PARIS

Email : contactAdel@orange.fr

Règlement N° : RGT00082

Réf. F500

Madame, Monsieur,

Le 6 mars 2013

Page : 1 / 1

Nous vous prions de trouver ci joint le chèque de règlement relatif aux factures référencées ci-dessous.

Pièce	Date	Echéance	Libellé	DÉBIT	CRÉDIT
XFB200	03/03/2013	06/03/2013	ADELMASSY SARL COURT		8 000,00
XFB700	03/03/2013	06/03/2013	ADELMASSY SARL COURT		5 200,00
			TOTAL		13 200,00
			Solde En EUR		13 200,00

treize mille deux cents EURO(s) *****
ADELMASSY SARL PARIS

*****13200,00

Billet à ordre avec fond

Cette présentation est directement liée au paramétrage du moyen de paiement « Billet à ordre ». La zone « Avec fond » doit être cochée. Le billet à ordre avec fond se présente comme suit :



IGS FRANCE
72, rue du colonel de Rochebrune
Batiment A
92380 GARCHES

TÉLÉPHONE 01.47.95.90.00

Etablissement
INFOR SIEGE
72 rue du colonel de rochebrune
92380 GARCHES

ADELMASSY SARL
85, rue de Lyon
Batiment A01
75012 PARIS

Email : contactAdel@orange.fr
Réf. F500
Règlement N° : Etat provisoire

Le 6 mars 2013

Page : 1 / 1

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci joint le billet à ordre relatif aux factures référencées ci-dessous.

Pièce	Date	Echéance	Libellé	DÉBIT	CRÉDIT
XFA001	06/03/2013	30/04/2013	ADELMASSY SARL		15 200,00
XFA002	06/03/2013	30/04/2013	ADELMASSY SARL		7 000,00
XFA005	06/03/2013	30/04/2013	ADELMASSY SARL		250,00
			TOTAL		22 450,00
			SOLDE EN EUR		22 450,00

Contre le présent
BILLET A ORDRE
STIPULÉ SANS FRAIS, nous
payerons la somme indiquée
ci-dessous à

A GARCHES

MONTANT POUR CONTRÔLE	DATE DE CRÉATION 06/03/2013	ECHÉANCE 30/04/2013	B. O. N° 2	seulement	F. MONTANT
R. I. B. du souscripteur			REF. SOUSCRIPTEUR	DOMICILIATION BNP 172, boulevard VOLTAIRE	
13806 Code Etabl.	30029 Code guichet	98743981001 N° de compte	75 CIB RIB	Droit de Titre et Signature	

IGS FRANCE
72, rue du colonel de Rochebrune
Batiment A
92380 GARCHES
FRANCE

NOM
et ADRESSE
DU
SOUSCRIPTEUR

BON POUR AVAL

Billet à ordre sans fond

Le billet à ordre sans fond se présente comme suit :

INFOR™					
IGS FRANCE 72, rue du colonel de Rochebrune Batiment A 92380 GARCHES		Etablissement INFOR SIEGE 72 rue du colonel de rochebrune 92380 GARCHES			
TÉLÉPHONE 01.47.95.90.00		ADELMASSY SARL 85, rue de Lyon Batiment A01 75012 PARIS			
Email : contactAdel@orange.fr		Le 6 mars 2013			
Réf. F500					
Règlement N° : RGT00083				Page : 1 / 1	
Madame, Monsieur,					
Nous vous prions de trouver ci joint le billet à ordre relatif aux factures référencées ci-dessous.					
Pièce	Date	Echéance	Libellé	DÉBIT	CRÉDIT
XFA002	01/01/2013	15/03/2013	ADELMASSY SARL COURT		6 300,00
			SOLDE EN EUR		6 300,00
<p style="text-align: center;">Contre le présent BILLET A ORDRE STIPULÉ SANS FRAIS, nous paierons la somme indiquée ci-dessous à</p>					
À GARCHES					
— 6 300,00	06/03/2013	15/03/2013			— 6 300,00
12906	00029	0074361001	75	BNP 172, boulevard VOLTAIRE	
		IGS FRANCE 72, rue du colonel de Rochebrune Batiment A 92380 GARCHES FRANCE			

Lettre règlement – Virement domestique

La lettre virement se présente comme suit :



IGS FRANCE
72, rue du colonel de Rochebrune
Batiment A
92380 GARCHES
Téléphone : 01.47.95.90.00

Etablissement
INFOR SIEGE
72 rue du colonel de rochebrune
92380 GARCHES

ADELMASSY SARL
85, rue de Lyon
Batiment A01

75012 PARIS

Le 6 mars 2013

Contact : contactAdel@orange.fr
Nos réf. F500
Règlement N° : RGT00084

Page : 1/1

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci joint le virement domestique relatif
aux factures référencées ci-dessous.

Pièce	Date	Echéance	Libellé	DÉBIT	CRÉDIT
RGT00042	14/12/2011	06/03/2013	achat matériel D8		2 000,00
			SOLDE EN EUR		2 000,00

En vous souhaitant bonne réception, et restant à votre entière disposition
pour tout renseignement complémentaire

Recevez, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Comptabilité Fournisseurs
INFOR FRANCE

Lettre règlement – Virement international

La lettre virement se présente comme suit :



IGS FRANCE
72, rue du colonel de Rochebrune
Batiment A
92380 GARCHES
Téléphone : 01.47.95.90.00

Etablissement
INFOR SIEGE
72 rue du colonel de rochebrune

92380 GARCHES

ADELMASSY SARL
85, rue de Lyon
Batiment A01

75012 PARIS

Le 6 mars 2013

Contact : contactAdel@orange.fr
Nos réf. F500
Règlement N° : RGT00085

Page : 1/1

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci joint le règlement par virement international relatif aux factures référencées ci-dessous.

Pièce	Date	Echéance	Libellé	DÉBIT	CRÉDIT
XVI500	11/11/2011	06/03/2013	module S05		5 000,00
XVI510	11/11/2011	06/03/2013	module S9		45 000,00
			TOTAL		50 000,00
			SOLDE EN USD		50 000,00

En vous souhaitant bonne réception, et restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire

Recevez, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Comptabilité Fournisseurs
INFOR FRANCE

Lettre règlement – Virement commercial

La lettre virement se présente comme suit :



IGS FRANCE
72, rue du colonel de Rochebrune
Batiment A
92380 GARCHES
Téléphone : 01.47.95.90.00

Etablissement
INFOR SIEGE
72 rue du colonel de rochebrune
92380 GARCHES

ADELMASSY SARL
85, rue de Lyon
Batiment A01
75012 PARIS

Le 6 mars 2013

Contact : contactAdel@orange.fr
Nos réf. F500
Règlement N° : Etat provisoire

Page : 1/1

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci joint le virement commercial relatif aux factures référencées ci-dessous.

Pièce	Date	Echéance	Libellé	DÉBIT	CRÉDIT
XFA001	01/01/2013	15/05/2013	ADELMASSY SARL COURT		16 000,00
XFB003	06/03/2013	15/05/2013	ADELMASSY SARL		15 000,00
XFB006	02/02/2013	15/05/2013	ADELMASSY SARL		7 000,00
			TOTAL		38 000,00
			SOLDE EN EUR		38 000,00

En vous souhaitant bonne réception, et restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire

Recevez, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Comptabilité Fournisseurs
INFOR FRANCE

Lettre règlement – Virement SEPA

La lettre virement se présente comme suit :



IGS FRANCE
72, rue du colonel de Rochebrune
Batiment A
92380 GARCHES
Téléphone : 01.47.95.90.00

Etablissement
INFOR SIEGE
72 rue du colonel de rochebrune
92380 GARCHES

ADELMASSY SARL
85, rue de Lyon
Batiment A01
75012 PARIS

Le 6 mars 2013

Contact : contactAdel@orange.fr
Nos réf. F500
Règlement N° : Etat provisoire

Page : 1/1

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci joint le virement SEPA relatif
aux factures r f renc es ci-dessous.

Pièce	Date	Echéance	Libellé	DÉBIT	CRÉDIT
XFE001	06/03/2013	30/04/2013	ADELMASSY SARL		14 000,00
FE005	06/03/2013	30/04/2013	ADELMASSY SARL		7 003,00
XFE009	06/03/2013	30/04/2013	ADELMASSY SARL		71 000,00
			TOTAL		92 003,00
			SOLDE EN EUR		92 003,00

En vous remerciant par avance
Recevez Monsieur l'assurance de notre considération
Service Comptable INFOR

Lettre règlement – Virement SEPA sur un tiers « URSSAF »

La lettre virement se présente comme suit :



IGS FRANCE
92, rue du colonel de Rochebrune
Batiment A
92380 GARCHES
Téléphone : 01.47.95.90.00

Etablissement
PARIS Siège CEZ01
92 rue du colonel de rochebrune

92380 GARCHES

URSSAF
85, rue de Rome
Batiment B5

75015 PARIS

Le 10 October 2013

Nos réf. F880
Règlement N° : Etat provisoire

Page : 1/1

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci joint le virement SEPA relatif
aux factures référencées ci-dessous.

Pièce	Date	Echéance	Libellé	DÉBIT	CRÉDIT
XVS700	02/02/2013	10/10/2013	99S120134137762218800045		21,300.00
XVS710	03/03/2013	10/10/2013	99S120134137762218800045		4,500.00
XVS720	05/05/2013	10/10/2013	99S120134137762218800045		36,000.00
			TOTAL		61,800.00
			SOLDE EN EUR		61,800.00

En vous remerciant par avance
Recevez Monsieur l'assurance de notre considération
Service Comptable INFOR

Lettre règlement – Virement SEPA sur un tiers « TVA »

La lettre virement se présente comme suit :



IGS FRANCE
92, rue du colonel de Rochebrune
Batiment A
92380 GARCHES
Téléphone : 01.47.95.90.00

Etablissement
PARIS Siège CEZ01
92 rue du colonel de rochebrune
92380 GARCHES

TVA
85, rue des allouettes
Batiment B5

75020 PARIS

Le 10 October 2013

Nos réf. F885
Règlement N° : Etat provisoire

Page : 1/1

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci joint le virement SEPA relatif
aux factures référencées ci-dessous.

Pièce	Date	Echéance	Libellé	DÉBIT	CRÉDIT
XVS800	06/06/2013	27/10/2013	3310/1013/52059746900011		8,560.00
			SOLDE EN EUR		8,560.00

En vous remerciant par avance
Recevez Monsieur l'assurance de notre considération
Service Comptable INFOR

Lettre règlement à la banque – Virement papier

La lettre à la banque pour un « virement papier » se présente comme suit :

INFOR™

IGS FRANCE
92, rue du colonel de Rochebrune
Batiment A
92380 GARCHES

TÉLÉPHONE 01.47.95.90.00

LE 11 mars 2013

SIRET

BNP
172, boulevard VOLTAIRE
75011 PARIS

Etat provisoire

OBJET : VIREMENT

Messieurs,

Veuillez effectuer le transfert pour la somme de : 26796,00
en : EUR, par le débit de notre compte n°
99966 44555 04052336665 70

Pour le compte de :
BERNARD AND CO
85, rue de Clichy
75008 PARIS

Auprès de :
PARIBAS
58 rue des allouettes
Batiment A09
75015 PARIS

Compte : FR 76
PARIFR123

Numéro(s) de(s) facture(s)

XFA400 / XFA450 /

Envois par mail

Envoi par mail avec « plusieurs fichiers pour les tiers sans mail » : Dans ce cas, il y a autant de PDF que de tiers avec anomalie sur leur mail. Le message se présente comme suit :

The screenshot shows an Outlook window titled "CONSTITUTION DES REGLEMENTS - Message (HTML)". The interface includes a ribbon with various actions like "Ignorer", "Répondre", "Répondre à tous", "Répondre et su...", "Créer", "Déplacer vers : ?", "Au responsable", "Message d'équipe", "Terminé", "Règles", "Déplacer", "OneNote", "Marquer comme non lu", "Classer", "Assurer un suivi", and "Traduire".

The email header shows:

- De : Service.Anael@infor.com
- À : Claudie Enez
- Cc :
- Objet : CONSTITUTION DES REGLEMENTS

The message body contains the following information:

Le traitement 'CONSTITUTION DES REGLEMENTS' s'est terminé avec succès sur FRPAWPRV1.
 Informations : EDT_RGLTTIERS - LSDEMOV4R4 - LS - Instantané
 Début : Wednesday, February 06, 2013 - 4:32:47 PM
 Fin : Wednesday, February 06, 2013 - 4:33:05 PM

Critères de sélection

Groupe de sociétés	
Société	CEZ01
Date d'émission	06/02/2013
Avoirs à déduire par échéance	N
Gestion du Pool Bancaire	N
Edition définitive	O
Date de comptabilisation	06/02/2013
Date de valeur	06/02/2013
Envoi par mail	1
Un seul fichier pour les tiers sans mail	0
Traitement batch	O

Les relevés fournisseurs suivants ne sont pas envoyés, il y a des erreurs :

- Liste des erreurs ::
 - N° 23297: Le contact du tiers inexistant!
 - Société : CEZ01
 - Auxiliaire : F
 - Tiers : F480
 - Impression : 9
- :
 - N° 23297: Le contact du tiers inexistant!
 - Société : CEZ01
 - Auxiliaire : F
 - Tiers : F600
 - Impression : 9
- Liste des fichiers non envoyés ::
 - : [\\fpawprv1\FINANCE\V4R4M0\DEMO\WORK\EF796B7DD11724800CEZ8000002_CEZ_VD_F_F480_NOCONTACT_RgtTiers.pdf](#)
 - : [\\fpawprv1\FINANCE\V4R4M0\DEMO\WORK\EF796B7DD11724800CEZ8000004_CEZ_VD_F_F600_NOCONTACT_RgtTiers.pdf](#)

Ce principe permet de renvoyer le fichier PDF au tiers dès que son adresse mail a été remise à jour dans la base de données.

Envoi par mail avec « un seul fichier pour les tiers sans mail » :

Dans ce cas précis, un seul PDF regroupe tous les tiers ayant une anomalie sur leur mail. Le message qui est généré dans le mail se présente comme suit :

Vous avez transféré ce message le 19/02/2013 15:39.

De : Service.Anael@infor.com
 À : Claudie Enez
 Cc :
 Objet : CONSTITUTION DES REGLEMENTS

Message

A7018C05AFEBDE4736CEZ4736_RgltTiers.PDF (37 Ko)	A7018C05AFEBDE4736CEZ4736_RgltTiersRecpReglements.PDF (7 Ko)	A7018C05AFEBDE4736CEZ4736_RgltTiersComptabilisation.PDF (9 Ko)
---	--	--

Critères de sélection

Groupe de sociétés	
Société	CEZ01
Date d'émission	08/02/2013
Avoirs à déduire par échéance	N
Gestion du Pool Bancaire	N
Edition définitive	O
Date de comptabilisation	08/02/2013
Date de valeur	08/02/2013
Envoi par mail	1
Un seul fichier pour les tiers sans mail	1
Traitement batch	O

Les relevés fournisseurs suivants ne sont pas envoyés, il y a des erreurs :

- Liste des erreurs ::
 - N° 23297: Le contact du tiers inexistant!
 - Société : CEZ01
 - Auxiliaire : F
 - Tiers : F480
 - Impression : 9
 - N° 23297: Le contact du tiers inexistant!
 - Société : CEZ01
- :
 - Auxiliaire : F
 - Tiers : F520
 - Impression : 9
 - N° 23297: Le contact du tiers inexistant!
 - Société : CEZ01
 - Auxiliaire : F
 - Tiers : F600
 - Impression : 9
- Liste des fichiers non envoyés ::
 - : [\\fpaopr1\FINANCE\V4R4M0\DEMO\WORK\A1AD4E0E862BEF4736CEZ473600004_CEZ_NoSend_RgtTiers.pdf](#)

Si la balise SMTPFromInCcRgt est = “true » :

Exemple d'un mail envoyé au fournisseur réglé par virement, avec copie du mail.

Relevés fournisseurs - F / F610



claudie.enez@infor.com

À ● Abdelhak Farnoune

Cc ● Claudie Enez

Stratégie de rétention Delete - Inbox - 3 Years (3 ans)

Date d'expiration 28/11/2024



11426372EBA79AC1344CEZ134400000_CEZ_VM_F_F610_CORRE_NOEL_RgtTiers.pdf
87 KB

Ci-joint les relevés fournisseurs

Si la balise SMTPFromInCcRgt est = “false » :

Exemple d'un mail envoyé au fournisseur réglé par virement, sans copie du mail.

Relevés fournisseurs - F / F610



claudie.enez@infor.com

À ● Abdelhak Farnoune

Stratégie de rétention Never Delete (Jamais)

↳ Répondre



1C15910986D22E1776CEZ177600000_CEZ_VS_F_F610_CORRE_NOEL_RgtTiers.pdf
87 KB

Ci-joint les relevés fournisseurs

Chapitre 6 Transmissions bancaires

Transmissions bancaires

Cette fonction sert à constituer les fichiers virements à transmettre à la banque ou au produit XRT pour les Virements commerciaux. Ce traitement permet d'exploiter les fichiers magnétiques des remises et des virements. L'onglet "virement" propose de constituer les supports magnétiques pour :

- FMVIRT (virements domestiques),
- FMVCOM (virements commerciaux),
- FMVINT (virements internationaux)
- FMSEPA (virements SEPA).

Ce traitement permet d'afficher le détail de la demande de règlement, et de générer le ou les fichiers magnétiques bancaires. A chaque traitement, est édité un rapport de sortie des virements (domestiques, commerciaux, et internationaux).

a) Remises

Ce traitement permet de constituer les fichiers bancaires pour deux types de remises (Remises d'effet ou Prélèvements clients).

Les critères de sélection sont les suivants :

- Type de virement (Remises d'effet ou Prélèvements clients)
- Banque
- Fichier
- Chemin répertoire
- Remplacer le fichier s'il existe
- Affichage du détail
- Ré extraction
- Epuration
- Par n° d'émission
- N° d'émission début et fin
- Date d'émission début et fin

Si le fichier bancaire existe déjà, il peut être remplacé. Le détail du fichier magnétique peut être affiché si besoin. Si la réextraction est demandée, possibilité de saisir un n° d'émission début et fin.

L'épuration permet de purger les enregistrements dans les fichiers existants.

b) Virements

Ce traitement permet de constituer les fichiers bancaires pour trois types de virements (domestiques, commerciaux et internationaux). Rappelons que les VCOM alimentent un fichier magnétique au format **XRT**.

Les critères de sélection sont les suivants :

- Type de virement
- Banque
- Ré extraction
- N° d'émission début et fin
- Date d'émission début et fin

Type de virement

- virements domestiques
- virements commerciaux
- virements internationaux
- virements SEPA

Banque

Si la banque est renseignée, seuls les enregistrements du fichier rattaché à la banque sont affichés dans le tableur.

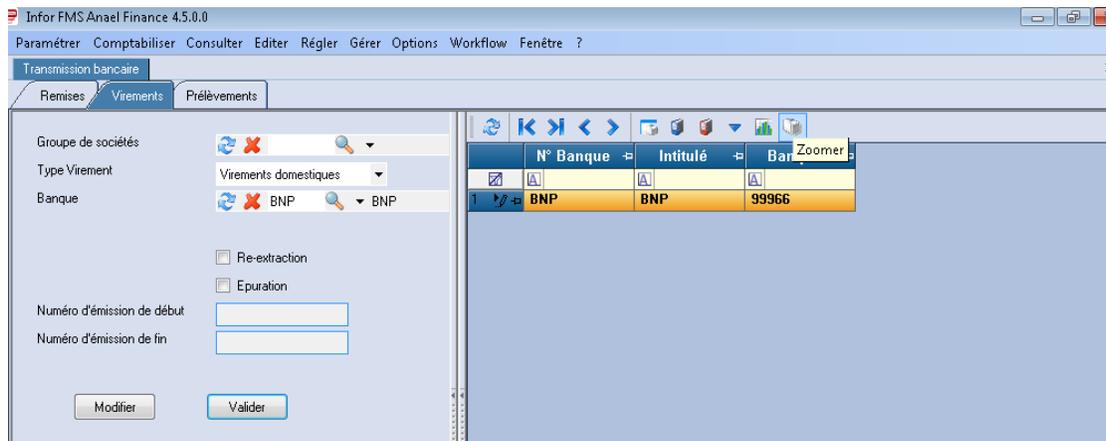
Si la banque n'est pas renseignée, alors les enregistrements de toutes les banques sont affichés dans le tableur.

Ré extraction

Il est possible de demander une réextraction du fichier bancaire. Dans ce cas, un n° d'émission début et fin, et/ou une date d'émission début et fin peuvent être sélectionnés.

Sur les virements domestiques uniquement, le libellé de certains virements peut être modifié par appel du N° RGT avant la constitution du fichier magnétique (Paiement de la TVA au Trésor, paiement à l'URSAFF, EDF, etc.).

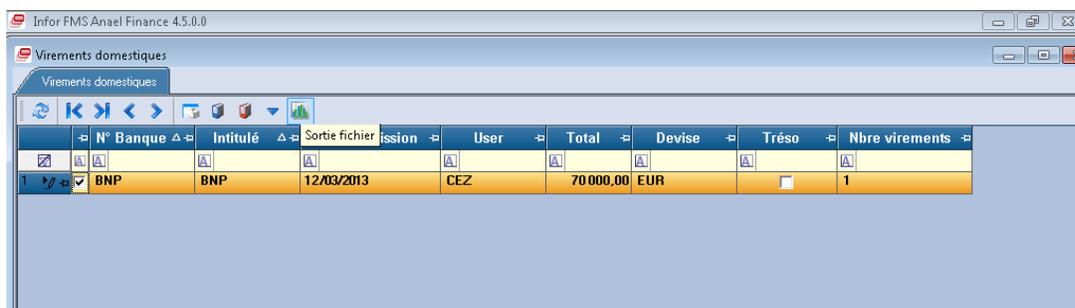
Virements domestiques :



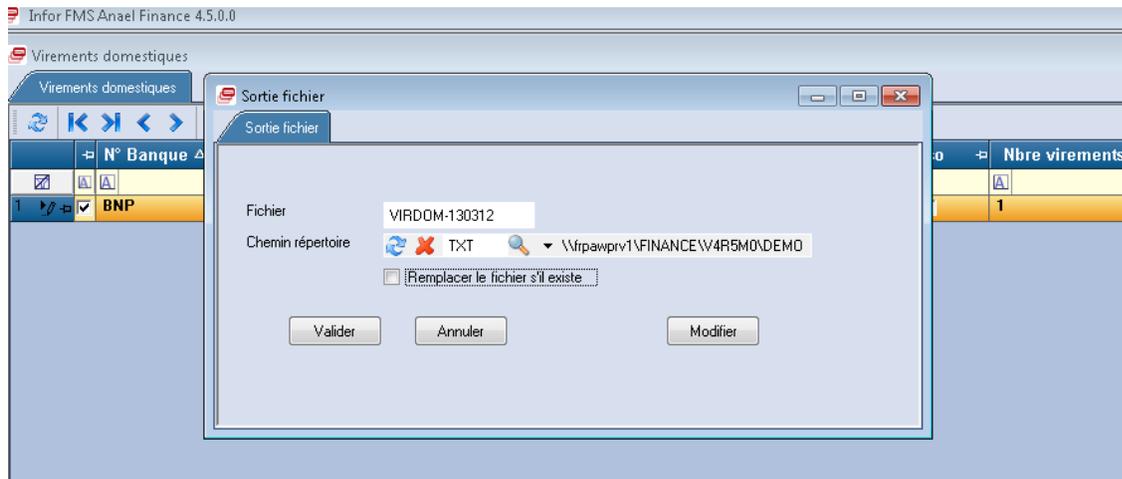
Sélectionner la banque, puis cliquer sur le bouton « Zoomer » afin d'afficher le détail des virements domestiques à traiter. Ces derniers sont extraits de la table **FMVIRT**.



Sélectionner ensuite les différents virements dans le tableau, puis cliquer sur le bouton « Sortie fichier » afin de générer le fichier magnétique des virements domestiques.



L'écran suivant se présente :



Nom du fichier : renseigner le nom du fichier magnétique qui sera généré dans le répertoire associé au code chemin.

Chemin répertoire : renseigner le code chemin. Ce dernier est associé à un répertoire dans lequel le fichier magnétique des virements domestiques est généré.

Remplacer le fichier s'il existe : si cette zone est cochée, et que le nom du fichier existe déjà dans le répertoire associé au code chemin, alors le traitement annule et remplace le fichier déjà existant.

Lorsque **la sortie fichier est demandée**, la liste de contrôle des virements domestiques est générée. Elle met en évidence le n° d'émission qui permettra de lancer une réextraction du fichier magnétique en cas de besoin..

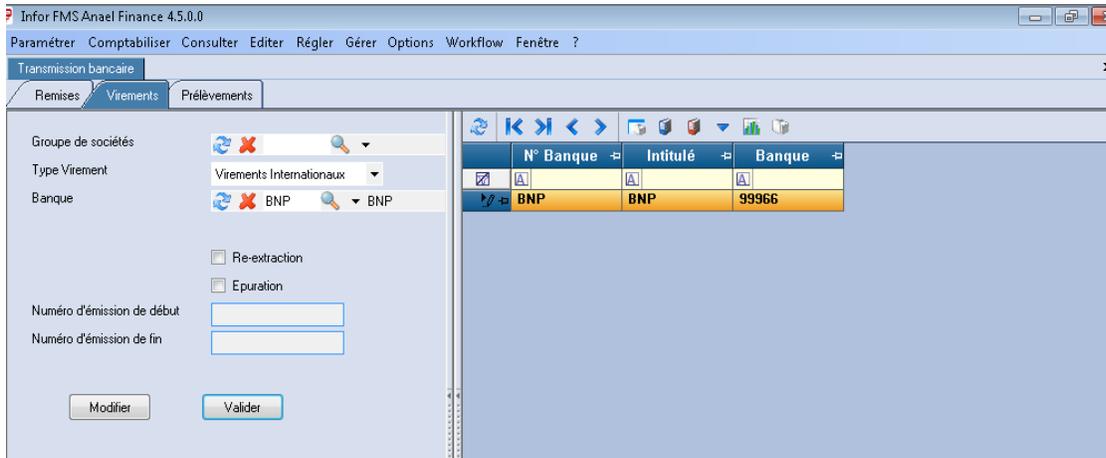
La liste de contrôle « Sortie des virements domestiques » se présente comme suit :

INFOR		CEZ01 IGS FRANCE
SORTIE DES VIREMENTS DOMESTIQUES		
Type Virement	VIREMENTS DOMESTIQUES	
Banque	BNP BNP	
Re-extraction	<input type="checkbox"/>	
Chemin	TXT	\\frpawprv1\FINANCE\W4R5M0\DEMO\TXT
Fichier	VIRDOM-130312	
Numéro d'émission de début		
Numéro d'émission de fin		
Date d'émission début		
Date d'émission fin		

La liste de contrôle des virements domestiques se présente comme suit :

INFOR [®] CEZ01 IGS FRANCE		SORTIE DES VIREMENTS DOMESTIQUES					
		N° EMISSION : 13		CEZ		10:24:30 12/03/2013	
Code	Domiciliation Banque	Libellé de la banque	Date Remise	N° Emet	Nbre Vir.	DEV	Montant
BNP	99966 44555 04052336665 70	BNP 172, boulevard VOLTAIRE 75011 PARIS	12/03/2013	123456	1	EUR	70 000,00
				123456			
				123456			
TOTAL BANQUE					1		70 000,00

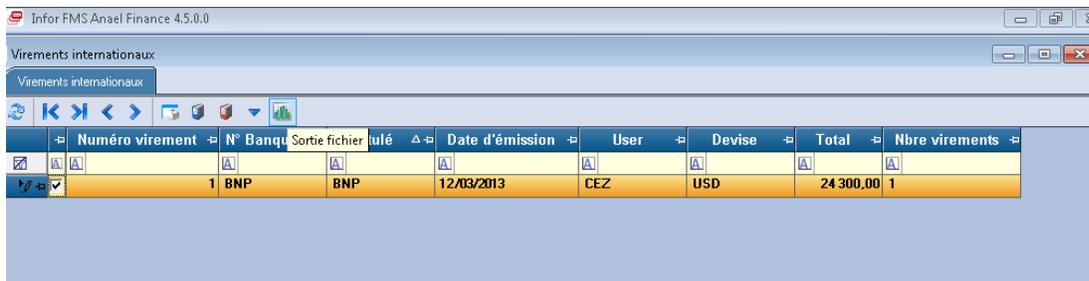
Virements internationaux :



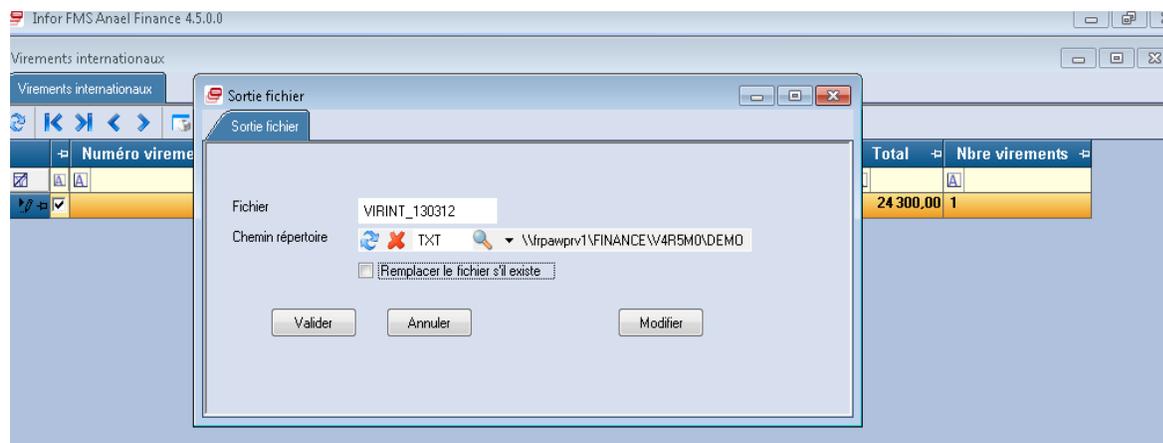
Sélectionner la banque, puis cliquer sur le bouton « Zoomer » afin d'afficher le détail des virements internationaux à traiter. Ces derniers sont extraits de la table **FMVINT**.



Sélectionner ensuite les différents virements dans le tableau, puis cliquer sur le bouton « Sortie fichier » afin de générer le fichier magnétique des virements internationaux.



L'écran suivant se présente :



Nom du fichier : renseigner le nom du fichier magnétique qui sera généré dans le répertoire associé au code chemin.

Chemin répertoire : renseigner le code chemin. Ce dernier est associé à un répertoire dans lequel le fichier magnétique des virements internationaux est généré.

Remplacer le fichier s'il existe : si cette zone est cochée, et que le nom du fichier existe déjà dans le répertoire associé au code chemin, alors le traitement annule et remplace le fichier déjà existant.

Lorsque **la sortie fichier est demandée**, la liste de contrôle des virements internationaux est générée. Elle met en évidence le n° d'émission qui permettra de lancer une réextraction du fichier magnétique en cas de besoin.

Le fichier des virements internationaux CFNOB tient compte de la norme 2017 relative aux adresses structurées sur la société (Enregistrement 03) et les tiers bénéficiaires (enregistrements 04).

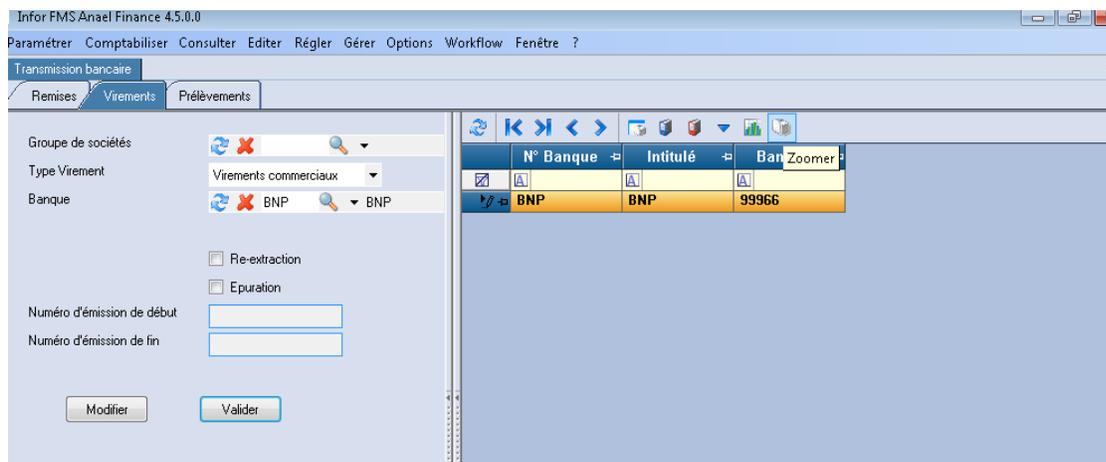
La liste de contrôle « Sortie des virements internationaux » se présente comme suit :

INFOR		CEZ01 IGS FRANCE
SORTIE DES VIREMENTS INTERNATIONAUX		
Type Virement	VIREMENTS INTERNATIONAUX	
Banque	BNP BNP	
Re-extraction	<input type="checkbox"/>	
Chemin	TXT	\\frpawprv1\FINANCE\W4R5M0\DEMO\TXT
Fichier	VIRINT_130312	
Numéro d'émission de début		
Numéro d'émission de fin		
Date d'émission début		
Date d'émission fin		

La liste de contrôle des virements internationaux se présente comme suit :

INFOR [®] CEZ01 IGS FRANCE		SORTIE DES VIREMENTS INTERNATIONAUX					
		N° EMISSION : 14		CEZ		10:24:31 12/03/2013	
Code	IBAN Banque	Libellé de la banque	Date Remise	N° Emet	Nbre Vir.	DEV	Montant
BNP	FR 76 99966 44555 04052336665 70	BNP 172, boulevard VOLTAIRE 75011 PARIS	12/03/2013	1	1	USD	24 300,00
				1			
				1			
TOTAL BANQUE					1		

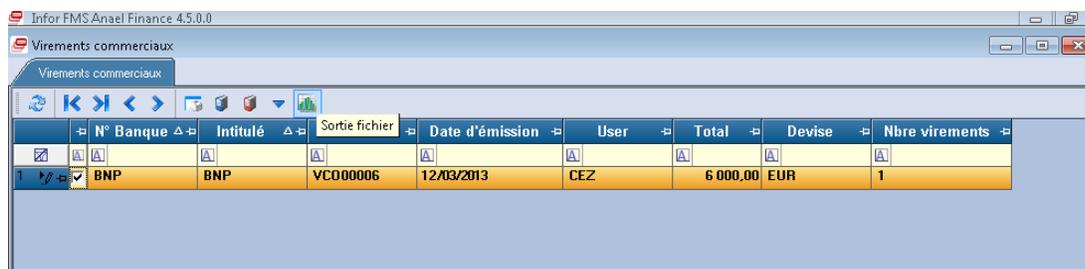
Virements commerciaux :



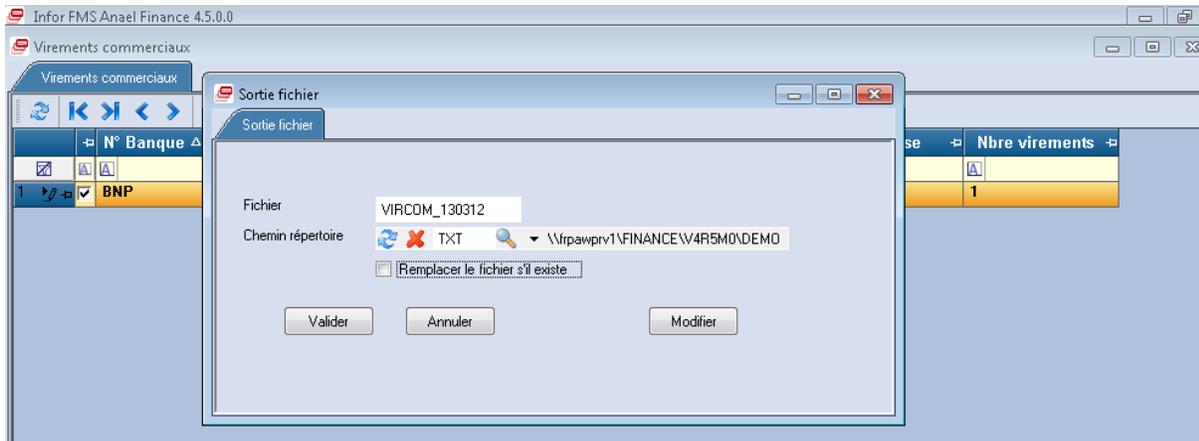
Sélectionner la banque, puis cliquer sur le bouton « Zoomer » afin d'afficher le détail des virements commerciaux à traiter. Ces derniers sont extraits de la table **FMVCOM**.



Sélectionner ensuite les différents virements dans le tableur, puis cliquer sur le bouton « Sortie fichier » afin de générer le fichier magnétique des virements commerciaux.



L'écran suivant se présente :



Nom du fichier : renseigner le nom du fichier magnétique qui sera généré dans le répertoire associé au code chemin.

Chemin répertoire : renseigner le code chemin. Ce dernier est associé à un répertoire dans lequel le fichier magnétique des virements commerciaux est généré.

Remplacer le fichier s'il existe : si cette zone est cochée, et que le nom du fichier existe déjà dans le répertoire associé au code chemin, alors le traitement annule et remplace le fichier déjà existant.

Lorsque **la sortie fichier est demandée**, la liste de contrôle des virements commerciaux est générée. Elle met en évidence le n° d'émission qui permettra de lancer une réextraction du fichier magnétique en cas de besoin.

La liste de contrôle « Sortie des virements commerciaux » se présente comme suit :

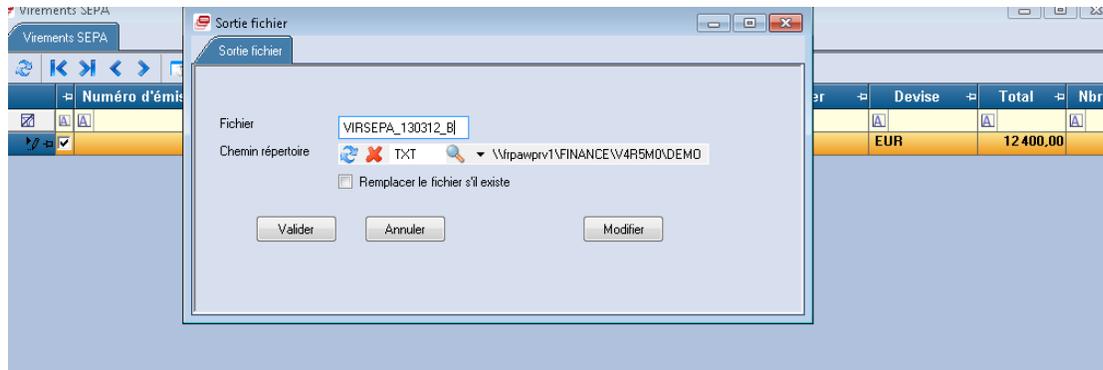
		CEZ01 IGS FRANCE
SORTIE DES VIREMENTS COMMERCIAUX		
Type Virement	VIREMENTS COMMERCIAUX	
Banque	BNP BNP	
Re-extraction	<input type="checkbox"/>	
Chemin	TXT	\\frpawprv1\FINANCE\W4R5M0\DEMO\TXT
Fichier	VIRCOM_130312	
Numéro d'émission de début		
Numéro d'émission de fin		
Date d'émission début		
Date d'émission fin		

La liste de contrôle des virements commerciaux se présente comme suit :

INFOR [®] CEZ01 IGS FRANCE		SORTIE DES VIREMENTS COMMERCIAUX					
		N° EMISSION :	15	CEZ	10:24:31	12/03/2013	
Code	Domiciliation Banque	Libellé de la banque	Date Remise	N° Emet	Nbre Vir.	DEV	Montant
BNP	99966 44555 04052336665 70	BNP 172, boulevard VOLTAIRE 75011 PARIS	12/03/2013	VCO0000	1	EUR	6 000,00
				VCO0000			
				VCO0000			
TOTAL BANQUE					1		6 000,00

Virements SEPA

Même prise de paramètres et liste de contrôle que pour les autres types de virement.



Nom du fichier : renseigner le nom du fichier magnétique qui sera généré dans le répertoire associé au code chemin.

Chemin répertoire : renseigner le code chemin. Ce dernier est associé à un répertoire dans lequel le fichier magnétique des virements SEPA est généré.

Remplacer le fichier s'il existe : si cette zone est cochée, et que le nom du fichier existe déjà dans le répertoire associé au code chemin, alors le traitement annule et remplace le fichier déjà existant.

Lorsque **la sortie fichier est demandée**, la liste de contrôle des virements SEPA est générée. Elle met en évidence le n° d'émission qui permettra de lancer une réextraction du fichier magnétique en cas de besoin.

La liste de contrôle « Sortie des virements SEPA » se présente comme suit :

INFOR		CEZ01 IGS FRANCE	
SORTIE DES VIREMENTS SEPA			
Type Virement	VIREMENTS SEPA		
Banque	BNP BNP		
Re-extraction	<input type="checkbox"/>		
Chemin	TXT	\\frpawprv1\FINANCE\4R5M0\DEMO\TXT	
Fichier	VIRSEPA_130312		
Numéro d'émission de début			
Numéro d'émission de fin			
Date d'émission début			
Date d'émission fin			

La liste de contrôle des virements SEPA se présente comme suit :

INFOR		CEZ01 IGS FRANCE		SORTIE DES VIREMENTS SEPA			
		N° EMISSION : 16		CEZ	10:24:31	12/03/2013	
Code	Domiciliation Banque	Libellé de la banque	Date Remise	N° Emet	Nbre Vir.	DEV	Montant
BNP	FR 76 9996644550405233666570	BNP 172, boulevard VOLTAIRE 75011 PARIS	12/03/2013	7	1	EUR	12 400,00
				7			
				7			
TOTAL BANQUE					1		12 400,00

```

<?xml version="1.0" encoding="UTF-8" standalone="no" ?>
<Document xmlns="urn:iso:std:iso:2002:tech:xsd:pain.001.001.02">
  <pain.001.001.02>
    <GrpHdr>
      <MsgId>01/15022012/100</MsgId>
      <CreDtTm>2012-02-15T11:37:04</CreDtTm>
      <BtchBookg>true</BtchBookg>
      <NbOfTx>2</NbOfTx>
      <CtrlSum>16340.88</CtrlSum>
      <Grpg>MIXD</Grpg>
    <InitgPty>
      <Nm>INFOR FRANCE (CLCS)</Nm>
    </InitgPty>
  </GrpHdr>
  <PmtInf>
    <PmtInfId>Reglement echeance du 15/02/2012</PmtInfId>
    <PmtMtd>TRF</PmtMtd>
    <PmtTpInf>
      <SvcLvl>
        <Cd>SEPA</Cd>
      </SvcLvl>
    </PmtTpInf>
    <ReqdExctnDt>2012-02-15</ReqdExctnDt>
    <Dbtr>
      <DbtrAcct>
        <Id>
          <IBAN>FR7611206000890403946300008</IBAN>
        </Id>
      </DbtrAcct>
      <DbtrAgt>
        <FinInstnId>
          <BIC>AGRIWF812</BIC>
        </FinInstnId>
      </DbtrAgt>
      <ChrgBr>SLEV</ChrgBr>
    <CdtTrfTxInf>
      <PmtId>
        <InstrId>01/15022012/100/RGT02390</InstrId>
        <EndToEndId>INFOR FRANCE (CLCS)/RGT02390</EndToEndId>
      </PmtId>
    </CdtTrfTxInf>
  </PmtInf>

```

```
= <Amt>
  <InstdAmt Ccy="EUR">6006.50</InstdAmt>
</Amt>
= <CdtrAgt>
  = <FinInstnId>
    <BIC>AGRIFR12345</BIC>
  </FinInstnId>
</CdtrAgt>
= <Cdtr>
  <Nm>CMP BONE LOR FOUR</Nm>
</Cdtr>
= <CdtrAcct>
  = <Id>
    <IBAN>FR7612122875556666543217633</IBAN>
  </Id>
</CdtrAcct>
= <RgltryRptg>
  = <RgltryDtIs>
    <Cd>100</Cd>
  </RgltryDtIs>
</RgltryRptg>
= <RmtInf>
  <Ustrd>FActure000/Facture002</Ustrd>
</RmtInf>
</CdtTrfTxInf>
= <CdtTrfTxInf>
  = <PmtId>
    <InstrId>01/15022012/100/RGT02391</InstrId>
    <EndToEndId>INFOR FRANCE (CLCS)/RGT02391</EndToEndId>
  </PmtId>
  = <Amt>
    <InstdAmt Ccy="EUR">10334.38</InstdAmt>
  </Amt>
  = <CdtrAgt>
    = <FinInstnId>
      <BIC>AGRIFR12345</BIC>
    </FinInstnId>
  </CdtrAgt>
  = <Cdtr>
    <Nm>CMP ceu oe o alouo6</Nm>
```

```
</Cdtr>
  = <CdtrAcct>
    = <Id>
      <IBAN>FR7611206000890403946300008</IBAN>
    </Id>
  </CdtrAcct>
  = <RgltryRptg>
    = <RgltryDtls>
      <Cd>100</Cd>
    </RgltryDtls>
  </RgltryRptg>
  = <RmtInf>
    <Ustrd>x natio/FActuren°3</Ustrd>
  </RmtInf>
</CdtTrfTxInf>
</PmtInf>
</pain.001.001.02>
</Document>
```

Chapitre 7 Autres Traitements

Après la constitution des règlements et l'édition des titres de paiement, il faut lancer l'intégration des écritures BATCH, puis le lettrage automatique sur la référence « Affectation 2 ».

Intégration des écritures

Menu Comptabiliser / Intégration des écritures

L'**intégration des écritures** doit être effectuée afin que les écritures de règlements automatiques soient contrôlées puis intégrées dans le brouillard.

Intégration des écritures

Critères de sélection

Groupe de sociétés: [Sélectionner] Type de traitement: Traitement détail, par société/étab du groupe

Société: [Sélectionner] CEZ01 IGS FRANCE

Etablissement: [Sélectionner]

Périmètre: [Sélectionner]

Rupture par établissement

Exercice: [Sélectionner] 2012 Exercice 2012

Période début: [Sélectionner] 201201 JANVIER

Période fin: [Sélectionner] 201212 Décembre 2012

N° Interne: [Sélectionner] à [Sélectionner]

Signature début: [Sélectionner] Signature Fin: [Sélectionner]

Sélection des journaux:

Journal	Libellé
50	BNP

Traitement Batch

Type d'écritures à traiter: Tous les codes

Contrôle seul

Liste des pièces bonnes

Récapitulatif des erreurs d'intégration

Types Listes: Liste séparée

Modifier Lancer

Lettrage automatique

Menu Gérer / Lettrage / Lettrage Automatique

Un lettrage automatique sur la zone référence « Affectation 2 » doit être impérativement lancé après intégration des écritures de règlement dans les historiques. L'objectif de cette procédure est de lettrer de manière effective tous les tiers concernés. Le lettrage consiste à alimenter le n° de lettrage, la date de lettrage et date du plus haut lettrage sur les lignes de tiers.

Les critères du lettrage automatique se présentent comme suit :

Lettrage automatique

Critères de sélection

Société: CEZ01 IGS FRANCE

Traitement: Lettrage des tiers

Etablissement: [Sélectionner]

Période fin: 201207

Compte général début: [Sélectionner]

Compte général fin: [Sélectionner]

Auxiliaire: F AUXILIAIRE FOURNISSEURS

Tiers début: [Sélectionner]

Tiers fin: [Sélectionner]

Type de lettrage: Par référence affectation 2

Devise: [Sélectionner]

Sous-périodes Période de fin exclues

Lettrage en devises

Lettrage par établissement

Avec différence de règlement

Traitement Batch

Lettrer

=====